

# Les dialectes de Wallonie



Tome 16 - 1988

#### ABRÉVIATIONS COURANTES

- AHL Annuaire d'Histoire liégeoise.  
ALF J. GILLIÉRON et E. EDMONT, *Atlas linguistique de la France*.  
ALW *Atlas linguistique de la Wallonie*.  
ASW Annuaire de la Société de Littérature wallonne.  
BDW Bulletin du Dictionnaire wallon.  
BSW Bulletin de la Société de Langue et de Littér. wall.  
BTD Bulletin de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie.  
DBR Les Dialectes belgo-romans.  
DFL J. HAUST, *Dict. français-liégeois*, publié sous la direction d'Él. LEGROS, 1948.  
DL J. HAUST, *Dict. Liégeois*, 1932.  
DW Les Dialectes de Wallonie.  
EMW Enquêtes du Musée de la Vie wallonne.  
FEW W. VON WARTBURG, *Französisches Etymologisches Wörterbuch*.  
PSR Le Pays de saint Remacle.  
RbPhH Revue belge de Philologie et d'Histoire.  
VW La Vie Wallonne.  
ZfRPh Zeitschrift für romanische Philologie.

# Les Dialectes de Wallonie

## Les dialectes de Wallonie



-num si ab inisim ob inisim ab iova illa  
-pida -mata -mata -mata  
2200-2700-2200 Tome 16 - 1988

DON ALBERT MAQUET  
SLLW

Publié avec l'aide financière du Ministère de la Communauté française.

ISSN-0773-7688

# Les dialectes de Wallonie



Tome 16 - 1988

Les dissections  
de M. Webb



Secrétariat : Jean LECHANTEUR, rue M. Beckers, 11,  
4634 Soumagne.

# Comment évaluer la vitalité des dialectes wallons ?

*Analyse  
de quelques études sociolinguistiques récentes (\*)*

La disparition prochaine des dialectes wallons est annoncée depuis longtemps déjà. Cette agonie — séculaire — présenterait deux visages : l'un est la raréfaction des locuteurs « parlant wallon », l'autre est un processus insidieux de contamination du dialecte par le français, aboutissant à un wallon de plus en plus « abâtardi ».

La déliquescence des dialectes wallons a été maintes fois déplorée, particulièrement, dans un passé proche, par ces philologues et littérateurs qui ont si remarquablement contribué au rayonnement de notre patrimoine wallon. Aujourd'hui, elle est devenue un sujet de conversation dans les communautés locales sensibilisées à ce problème à la faveur du regain d'intérêt pour les « racines ». Dans les deux cas, peu ou pas d'évaluation objective : le témoignage personnel tient lieu de constat, et l'expérience individuelle est souvent promue au rang de comportement collectif.

(\*) Cet article est une version revue et augmentée de la première partie de la communication que nous avons présentée à la section « Onomastique et dialectologie » du XLIX<sup>e</sup> congrès de la Fédération des Cercles belges d'Archéologie et d'Histoire de Belgique (Namur, 18-21 août 1988) : *La francisation d'une communauté rurale en Ardenne. Etude sociolinguistique du hameau de Lutrebois (Villers-la-Bonne-Eau [B 31])*. Nous remercions Jean Germain et Jean-Marie Pierret pour leurs critiques constructives.

Ce n'est qu'à partir des années 1970 qu'apparaissent les premières études d'orientation sociolinguistique, soucieuses d'une approche plus quantitative dans l'analyse de la vitalité actuelle de nos dialectes. Ces premières recherches, généralement réalisées dans le cadre de mémoires universitaires, sont de fiabilité très inégale. Et pourtant, les travaux de J. Wollseifen sur la ville de Liège [L1] (WOLLSEIFEN 1971), de Fr. de Burges sur la localité de Gozée [Th32] (DE BURGES 1972) et de J. Bemelmans sur le village d'Achet [D28] (BEMELMANS 1975) inaugurent une voie prometteuse pour la dialectologie wallonne.

Une nouvelle vague d'études sociolinguistiques apparaît dans les années 1980. Menées avec une rigueur méthodologique supérieure à celle des travaux antérieurs, les recherches de Fr. Thomas sur le wallon de Neerheylissem [Ni20] (THOMAS 1982), celles d'Y. Nys sur le dialecte de Purnode [D9] (NYS 1986), d'E. Marckx sur celui de Neuville (ancienne commune de Recogne [Ne33]) (MARCKX 1987) et de l'auteur de ces lignes sur celui de Lutrebois (ancienne commune de Villers-la-Bonne-Eau [B31]) (FRANCARD 1989) empruntent nombre d'hypothèses et de procédures à la sociolinguistique nord-américaine (de J. FISHMAN pour l'essentiel).

Dans les pages qui suivent, nous nous proposons d'analyser sommairement quelques aspects méthodologiques de ces études récentes en rapport avec l'évaluation de la vitalité des dialectes wallons étudiés.

### 1. L'objectif des enquêtes.

Ces enquêtes sociolinguistiques se donnent comme objectif principal d'évaluer la vitalité respective des deux langues en contact dans les communautés de Neerheylissem, Purnode, Neuville et Lutrebois, soit le français et le wallon. La situation actuelle y est celle d'une diglossie où le wallon (variété

*low)* perd progressivement du terrain par rapport au français (*variété high*).

Les investigations des enquêteurs concernent les *pratiques linguistiques* et les *attitudes linguistiques*, c'est-à-dire les divers jugements d'évaluation portés par les locuteurs sur les variétés linguistiques qui s'affrontent au sein du « marché linguistique ». En plus du classique « Qui parle wallon et/ou français, à qui, où, quand ? », ces enquêtes tentent d'appréhender les différentes hiérarchies instaurées par les locuteurs entre les variétés qu'ils utilisent dans les échanges linguistiques.

Du bulletin de santé au pronostic, il n'y a qu'un pas que franchissent Fr. Thomas, Y. Nys et E. Marckx. Et leur conclusion est pessimiste : les chances de survie des dialectes étudiés se réduisent rapidement<sup>(1)</sup>. Nous verrons toutefois qu'un pronostic en ce domaine dépend largement de la conception que l'on se fait de la « survie » du dialecte, et, plus fondamentalement, de ce qu'est « le » dialecte wallon.

## 2. Les modalités de l'enquête.

Les chercheurs concernés utilisent pour leur enquête des questionnaires proposés par l'enquêteur à ses informateurs à l'occasion d'interviews. Bien que présentant une base commune, ces questionnaires ont été administrés — et exploités — dans des contextes différents.

**2.1.** Fr. Thomas, qui opérait au départ d'une population totale de 1850 personnes, a retenu parmi celles-ci les habitants

(1) Citons notamment Fr. THOMAS (1982 : 69) : « la lucidité, cependant, ne peut que nous obliger à considérer la mort du wallon comme inéluctable. » Ou encore Y. Nys (1986 : 130) : « Les seules traces du patois survivront probablement dans le français régional parlé à Purnode, à moins que les dialectologues ne trouvent d'autres moyens pour essayer d'arrêter le déclin du dialecte. Toutefois, nous craignons que ce soit déjà trop tard. »

nés à Neerheyilsem ou provenant d'une autre commune wallonne<sup>(2)</sup>, âgés de plus de 18 ans ( $n = 1205$ ). Cet échantillon a été ensuite réparti en quatre catégories, chacune d'entre elles correspondant à un profil linguistique déterminé (voir plus loin). Ce classement a été opéré « avec l'aide de diverses personnes compétentes connaissant bien l'ensemble de la population de cette commune » (THOMAS 1982 : IV).

De ce premier échantillon, Fr. Thomas a extrait 30 personnes, auxquelles un questionnaire sociolinguistique a été soumis. Ce dernier comportait à la fois des questions sur les pratiques linguistiques et des questions visant les attitudes des locuteurs. Ces informateurs appartiennent tous à la population autochtone de Neerheyilsem (les « Wallons ») et leur sélection s'est voulue représentative de cette population.

Enfin, 40 personnes de Neerheyilsem ont été soumises à un « test linguistique » (sur lequel nous reviendrons). Il n'est pas précisé à partir de quels critères cet échantillon a été sélectionné, mais il est évident qu'il s'agissait d'informateurs « wallons » possédant au minimum une connaissance passive du dialecte.

Les deux questionnaires proposés sont décrits comme complémentaires : le questionnaire sociolinguistique « suppose une confiance aveugle de l'enquêteur dans les déclarations des informateurs sur leur compétence en dialecte » (THOMAS 1982 : V). Il convient donc, par le biais du test linguistique, « de vérifier concrètement la réelle compétence en wallon d'informateurs de différents âges » (THOMAS 1982 : 53).

On voit donc s'installer ici une distinction entre les appréciations « subjectives » des informateurs et les renseignements

(\*) Cet échantillon de la population regroupe les « Wallons », originaires de Neerheyilsem ou d'une commune wallonne, par opposition aux « Flamands », venus de l'autre côté de la frontière linguistique pour s'installer à Neerheyilsem.

« objectifs » tirés du test linguistique, distinction également reprise par E. Marckx et Y. Nys. Il est intéressant de souligner dès à présent qu'aucun de ces trois chercheurs n'établit de parallèle précis entre les témoignages des informateurs et leurs performances effectives lors du test linguistique. La distinction qu'ils établissent n'est donc pas vraiment exploitée et sa pertinence n'est nullement justifiée.

**2.2.** Els Marckx et Yves Nys ont suivi d'assez près la démarche de Fr. Thomas, à l'exception du classement de l'ensemble des locuteurs selon leur profil linguistique. Ils ont soumis à un échantillon dit représentatif des populations étudiées deux questionnaires : le premier reprend, en l'amplifiant, le questionnaire sociolinguistique de Fr. Thomas; le second est un test linguistique lui aussi inspiré par celui de Fr. Thomas.

Y. Nys a présenté le questionnaire sociolinguistique à 150 informateurs de Purnode (pour une population totale de 532 habitants), qui, dans leur quasi-totalité, ont un long passé à Purnode même : 94 y sont nés, ce qui représente la moitié de la population née à Purnode et y ayant séjourné sans interruption; 40 autres y habitent depuis plus de 20 ans. Cet échantillonnage, comme c'était déjà le cas chez Fr. Thomas, priviliege manifestement la population « autochtone ». Le test linguistique, quant à lui, a été proposé à 130 personnes âgées de 15 ans et plus<sup>(3)</sup>.

Els Marckx a administré le questionnaire sociolinguistique à 150 personnes de Neuvillers (pour une population totale de 389 habitants), dont une large majorité appartient également à la population autochtone (132 informateurs). Le test linguistique a été soumis à 80 personnes choisies parmi les autochtones âgés de plus de 10 ans.

(3) Ces informateurs font très vraisemblablement partie de l'échantillon soumis au questionnaire sociolinguistique.

2.3. Une différence essentielle sépare les trois enquêtes décrites ci-dessus de celle menée à Lutrebois. Alors que Fr. Thomas, E. Marckx et Y. Nys sont des enquêteurs extérieurs aux communautés étudiées, l'auteur de ces lignes réside à Lutrebois depuis 1979 et y est bien intégré<sup>(4)</sup>.

Le premier volet de l'enquête à Lutrebois, consacré aux pratiques linguistiques, a permis de répartir la population âgée de plus de 10 ans (82 personnes sur un total de 104 habitants) en 4 groupes correspondant à des profils linguistiques précis. Cette classification a été établie à la suite de contacts directs avec l'ensemble des personnes concernées, invitées à préciser leurs « réseaux » de relations linguistiques, en wallon et en français. Les choix fonctionnellement différenciés du français et du wallon ont pu être précisés pour les 82 informateurs, sur base des observations menées depuis plusieurs années par l'enquêteur et sur la foi des réponses fournies par les informateurs<sup>(5)</sup>. La répartition de la population en 4 groupes linguistiques était en quelque sorte une synthèse des aptitudes linguistiques mises en œuvre par les divers informateurs au sein du marché linguistique : locuteurs bilingues wallon-français et français-wallon (selon la langue maternelle); locuteurs unilingues francophones avec ou sans la connaissance passive du wallon.

Le second volet de l'enquête, consacré aux attitudes linguistiques, a concerné un échantillon de 40 informateurs, rencontrés lors d'entretiens menés sur la base d'un questionnaire sociolinguistique proche, par la majorité de ses thèmes,

(4) Il va sans dire qu'un enquêteur intégré dans la communauté où il mène ses enquêtes n'est pas, a priori, un meilleur — ou un plus mauvais — observateur que celui qui est étranger à la communauté étudiée. Il s'agit simplement d'une autre manière de vivre le « paradoxe de l'enquêteur ».

(5) Précisons que, dans tous les cas, il y a eu convergence entre le témoignage des informateurs et nos observations.

de ceux de Nys et de Marckx<sup>(6)</sup>. Ces témoins ont été sélectionnés de manière à respecter une proportion sensiblement égale pour chaque groupe linguistique défini grâce au premier volet de l'enquête. Le questionnaire a été administré de façon relativement informelle, selon la méthode de l'observation participante.

Nous n'avons pas eu recours à la procédure du test linguistique pratiqué dans les études antérieures, ce qui nous prive, en regard de celles-ci, d'une vérification « objective » des affirmations de nos témoins (et de nos propres observations).

### 3. Les résultats.

Il ne nous est pas possible de synthétiser ici les résultats des études sociolinguistiques récentes, lesquelles fournissent une masse impressionnante de données relativement convergentes. Nous nous limiterons à un seul aspect : la vitalité actuelle du wallon.

La comparaison entre les quatre études envisagées est malaisée : les différences d'échantillonnage sont importantes et l'analyse des pratiques linguistiques se fonde sur des prémisses qui diffèrent d'une enquête à l'autre.

Rappelons que Fr. Thomas étudie en priorité les « Wallons » de Neerheylensem, répartis en quatre catégories suivant « leur degré relatif de connaissance du wallon ». Parmi ces catégories (THOMAS 1982 : 5), on ne retiendra ici que les deux premières : « ceux qui ont le wallon comme première langue », soit 48 % de l'échantillon considéré, et « ceux qui savent parler wallon, mais en tant que seconde langue », soit 17 %. Les locuteurs bilingues (wallon et français) représentent donc,

(\*) Ces entretiens ont été intégralement enregistrés. Le corpus recueilli est d'une durée totale utile d'environ 13 heures. Il est accessible au *Musée de la Parole au Pays de Bastogne* (Lutrebois-Bastogne).

à Neerheylissem, 65 % de la population « wallonne » âgée de plus de 18 ans.

Les chiffres visant l'ensemble de la population âgée de plus de 10 ans à Lutrebois font apparaître 10 % de locuteurs bilingues wallon-français et 20 % de locuteurs bilingues français-wallon, soit un total de 30 % pour la population étudiée (FRANCARD 1989).

La comparaison avec les enquêtes d'E. Marckx et d'Y. Nys est plus délicate encore, puisqu'à aucun moment, ceux-ci n'opèrent de répartition chiffrée de l'ensemble de la population en diverses catégories linguistiques. Les seuls renseignements permettant une comparaison peuvent être tirés de certaines réponses au questionnaire sociolinguistique, lequel ne vise qu'une partie de la population. Pour l'échantillon retenu à Neuwillers, il apparaît que 37 % des informateurs ne s'expriment jamais ou très peu en wallon (MARCKX 1987 : 75), ce qui laisse entendre qu'au moins 63 % de l'échantillon considéré parlent encore wallon. Pour Purnode, Y. Nys ne mentionne que des résultats concernant les locuteurs capables de s'exprimer peu ou prou en wallon. Un élément de comparaison toutefois : dans l'échantillon retenu, 49 % des couples mariés parlent uniquement français entre eux (Nys 1986 : 39). A Neuwillers, le chiffre correspondant est de 44 % (MARCKX 1987 : 56), soit une situation moins favorable qu'à Purnode pour le dialecte.

Ces résultats, malgré les difficultés de comparaison, isolent nettement le score peu élevé de locuteurs bilingues enregistré pour Lutrebois : 30 % en regard des 63 % de Neuwillers et des 65 % de Neerheylissem. Dans ce dernier cas, une explication partielle repose sur l'âge minimum des témoins, fixé à 18 ans, et donc plus élevé qu'à Lutrebois et à Neuwillers (10 ans). La prise en compte des plus jeunes informateurs, parmi lesquels on ne trouve aucun locuteur bilingue, influence à la baisse le pourcentage des dialectophones. Mais une diffé-

rence bien plus importante est à souligner. A Lutrebois, aucun groupe linguistique n'a vu sa représentation surévaluée, alors qu'à Purnode, Neerheylissem et Neuville, c'est une population implantée depuis longtemps — et donc plus susceptible de pratiquer le wallon — qui a été privilégiée. Ce choix n'est pas innocent : il s'agissait dans ces trois endroits d'interroger en priorité des informateurs susceptibles d'être des « patoisants authentiques » (7).

Un échantillonnage plus représentatif de l'ensemble de la population donnerait sans doute, pour Neuville et Purnode, des résultats moins éloignés de ceux notés pour Lutrebois. Malheureusement, cette vérification n'est pas possible au départ des données dont nous disposons : E. Marckx et Y. Nys ne donnent pas de précision sur la pratique linguistique des villageois non repris dans leur échantillon. Par contre, elle est permise dans le cas de Neerheylissem, moyennant divers ajustements dans le mode de calcul. En tenant compte de l'ensemble de la population âgée de 18 ans (« Wallons » et « Flamands »), le chiffre des locuteurs bilingues habitant Neerheylissem tombe à 45 %. Et en relevant à 18 ans l'âge minimum des témoins retenus pour Lutrebois (au lieu de 10 ans), le pourcentage des bilingues atteint 37 %.

(7) La justification la plus explicite de cette priorité donnée à la population autochtone nous est fournie par Y. Nys (1986 : 30) : « nous nous sommes principalement adressé au noyau dur du village, c'est-à-dire aux habitants qui vivent depuis toujours à Purnode et qui n'ont jamais abandonné leur village natal (...) Ce sont ceux-là et uniquement ceux-là qui peuvent éventuellement parler le *vrai wallon de Purnode* (c'est nous qui soulignons), qu'on y parle depuis des générations. » Cette logique, que l'on retrouve à l'œuvre chez Fr. Thomas et E. Marckx, sous-tend également la confection des tests linguistiques (voir 4.2). Elle s'inscrit, selon l'expression de Ph. GARDY & R. LAFONT (1981 : 84), dans le cadre d'une « restauration en dignité » du dialecte, qui en effacerait toute trace de diglossie.

Ce qui précède souligne, une fois de plus, la difficulté d'interprétation des résultats bruts. Mais on peut aller plus loin et s'interroger sur la crédibilité même de ces résultats. Si celle-ci dépend, pour une part essentielle, de la qualité de l'enquêteur et de la pertinence de ses choix méthodologiques, elle est aussi liée à la fiabilité des renseignements obtenus. De ce point de vue, les estimations du nombre des locuteurs bilingues auxquelles nous venons de faire référence se fondent sur des appréciations « subjectives » : le témoignage des informateurs eux-mêmes, éventuellement confronté aux observations recueillies par l'enquêteur ou obtenues auprès de certaines personnes réputées bien au fait des usages linguistiques dans leur communauté.

Qu'apporterait un test linguistique « objectif » dans ce contexte ? Nous allons brièvement examiner celui proposé par Fr. Thomas, et dont se sont largement inspirés E. Marckx et Y. Nys.

#### 4. Le test linguistique « objectif ».

4.1. *L'objectif du test.* — Le test linguistique est explicitement conçu, dans les études de Fr. Thomas, Y. Nys et E. Marckx, comme un moyen de contrôle de la connaissance « objective » du wallon chez les sujets interrogés. Connaissance « objective », à confronter avec la connaissance « subjective » telle qu'elle apparaît dans les réponses des informateurs au questionnaire sociolinguistique.

Précisons que cette confrontation ne porte pas vraiment sur des objets similaires : le questionnaire sociolinguistique fait apparaître les *attitudes linguistiques* et les représentations que se forgent les locuteurs à propos de leurs pratiques langagières; le test linguistique s'applique à vérifier des *aptitudes linguistiques*. Comment déterminer à quelle(s) aptitude(s) linguistique(s) précise(s) correspond une représentation telle que « je parle bien le wallon » ?

La vérification « objective » annoncée ne pourra donc être atteinte. Comme nous le signalions plus haut, aucun des auteurs n'a d'ailleurs établi de comparaison terme à terme entre les affirmations d'un locuteur et les résultats obtenus par lui lors du test linguistique.

Dans la réalité, les tests que nous avons analysés vérifient la capacité des témoins ... à réussir le test proposé. Mais ce qui les rend intéressants, au delà du maigre résultat atteint, ce sont les hypothèses qui ont présidé à leur confection, et que nous allons examiner maintenant. Tant il est vrai que les tests nous en apprennent souvent plus sur ceux qui les composent que sur ceux qui les subissent.

**4.2. La confection du test.** — Les tests linguistiques proposés pour Neerheylissem, Purnode et Neuville présentent la même structure fondamentale : une version, où diverses phrases wallonnes sont à traduire en français, et un thème proposant des phrases françaises à traduire en wallon.

Dans chaque cas, les enquêteurs ont bénéficié, pour cette tâche, de la collaboration de spécialistes des dialectes étudiés. Cette intervention dépasse de loin une simple aide technique : la conception du wallon que s'est forgée le spécialiste appelé à la rescousse — variable selon son âge, sa profession, son rapport avec le dialecte, etc.—, est investie dans la composition du test et se manifeste dans la sélection des termes et des structures retenus<sup>(8)</sup>. En outre, le choix des réponses

(8) Les tests proposés mériteraient une analyse conceptuelle. On constaterait notamment que l'univers rural est une référence privilégiée. A Neerheylissem, le vocabulaire proposé désigne parfois des *realia* que les générations nées après la guerre 40-45 n'ont plus connues (et même des archaïsmes lexicaux qu'ignorent les témoins les plus âgés). C'est aussi le test qui introduit le plus de difficultés morpho-syntactiques.

« attendues » n'est guère innocent, dès qu'on opère dans le cadre d'une langue en constante mutation.

Les précisions fournies à ce propos par les enquêteurs méritent une citation intégrale. A Neerheylissem, « le questionnaire a été composé avec l'aide de Robert VANORLÉ, romanciste, poète dialectal, auteur d'un mémoire en dialectologie (...). Les diverses réponses livrées par les témoins ont été comparées aux données consignées dans l'*ALW* pour Neerheylissem (Ni 20) et à l'usage linguistique de deux informateurs âgés de plus de 50 ans, considérés comme utilisant *un dialecte pur et représentatif de notre village* (c'est nous qui soulignons) » (THOMAS 1982 : 53).

Pour Purnode, Y. Nys a bénéficié de la collaboration de J. Germain « dialectologue à l'U.C.L., qui nous a donné l'écriture (9) et la prononciation exacte des phrases wallonnes, qui sortent du namurois, parlé dans la région de Purnode. Nous avons surtout choisi des mots et des structures syntaxiques *qui sont typiquement wallons* (c'est nous qui soulignons), pour contrôler le mieux la connaissance réelle de nos témoins » (Nys 1986 : 104). On trouve une formulation presque similaire pour caractériser le test composé à Neuville par l'abbé R. Mouzon (MARKCX 1987 : 28), ce dernier considérant « que celui qui ne passe pas bien le test ne peut pas être considéré comme *un vrai patoisant* (c'est nous qui soulignons) » (MARKCX 1987 : 45).

Les extraits soulignés sont évidemment à attribuer aux enquêteurs : le « spécialiste » n'aurait peut-être pas approuvé ces formules très fréquemment utilisées par divers publics (et pas seulement pour le wallon), mais qui n'en évoquent pas moins des mythes scientifiquement suspects : la langue « pure », le « vrai » patoisant, les formes linguistiques « typiques » et « authentiques ». On voit ici à l'œuvre une logique

(9) C'est-à-dire les principes de l'orthographe Feller.

de même nature que celle qui avait présidé à l'échantillonnage des informateurs (voir plus haut p. 13).

**4.3. *Les résultats du test.*** — Les réponses attendues (les « bonnes » réponses) correspondent donc à un état de langue momentanément soustrait aux déterminations spacio-temporelles pour être érigé par l'enquêteur au rang de référence ultime. Cette idéalisation, peu compatible avec les thèses sociolinguistiques, s'accompagne du rejet sans appel des « mauvaises » réponses, significativement appelées « fautes ».

Des tests inspirés par un tel manichéisme ne peuvent que donner des résultats limités et prévisibles : répondent correctement celles et ceux dont le wallon est le plus proche de la variété érigée en modèle. Dans les cas analysés, il s'agit des témoins âgés dont l'usage se rapproche le plus de la variété privilégiée.

Quant à la convergence globale entre les témoignages issus de l'enquête sociolinguistique et les résultats du test linguistique, elle est — évidemment — maximale pour les sujets plus âgés, alors que, pour les bilingues plus jeunes, il y a quelques divergences : « ce sont ces générations intermédiaires (entre 30 et 50 ans) qui ont le plus tendance à surestimer leur connaissance du wallon » (Nys 1986 : 116).

**4.4. *Les conclusions du test.*** — Au départ de tels résultats, les conclusions sont bien aléatoires. Et il faut rendre cette justice aux auteurs concernés : conscients de certaines limites du test, ils ne forcent à aucun moment l'interprétation des résultats.

Ce sont donc les conclusions absentes qui nous retiendront ici. Avec un tel test, les enquêteurs ne se donnent pas les moyens d'appréhender un indice réel de vitalité : la variation linguistique qui caractérise le wallon d'aujourd'hui comme toute autre langue vivante. Les réponses attendues, pour tel informateur, représenteront un état de langue archaïsant;

pour tel autre, une variété du wallon « avancé ». Parmi les « fautes », on trouvera pêle-mêle des erreurs dues à la distraction, à la lassitude, à la mécompréhension des questions, ainsi que d'intéressants indices révélateurs de la situation de diglossie vécue par les informateurs.

Une autre conclusion manquée est que la vitalité des dialectes ne peut être évaluée sur la base de performances linguistiques ponctuelles, confrontées, le temps d'un test, à un usage érigé en référence absolue. De ce point de vue, la seule « vérité » est bien celle des locuteurs persuadés, à tort ou à raison, qu'ils parlent bien le wallon, ou qu'ils baragouinent le français. Car, en définitive, cette « vérité » n'est pas une chimère : elle professe la conviction qu'a le locuteur d'être — ou de ne pas être — intégré dans une communauté de wallonophones, conviction vécue au sein des multiples relations sociales qui structurent cette communauté.

Il est possible de très bien connaître le wallon et de ne pas être intégré dans une communauté de wallophones. Inversement, certains locuteurs dont les compétences en dialecte sont limitées sont admis à part entière dans cette même communauté<sup>(10)</sup>. W. Labov (1976 : 228) a souligné, fort justement, qu'une communauté ne repose pas sur les mêmes formes linguistiques, mais sur les mêmes normes. C'est donc celles-ci qu'il faut tenter d'évaluer, et, de ce point de vue, le test linguistique tel qu'il a été pratiqué jusqu'à présent nous paraît peu pertinent.

(10) Nous avons constaté, lors de notre enquête, une profonde sympathie émanant des aînés de la communauté vis-à-vis des plus jeunes « parlant wallon », alors qu'ils reconnaissent que l'idiome parlé par ces derniers est bien différent du wallon « parlé autrefois ». Ces différences — cet abâtardissement, diraient certains — sont acceptées positivement et n'entravent pas l'intégration à la communauté linguistique.

### 5. Pour évaluer la vitalité des dialectes wallons.

Les réflexions qui précèdent permettent de comprendre pourquoi l'auteur de ces lignes a fait l'économie du test linguistique « objectif » dans son étude de la communauté de Luttrebois. Une première conclusion pour nous est que la confiance « naïve » dans le témoignage des informateurs vaut bien celle en la capacité des tests linguistiques à évaluer « objectivement » la vitalité des dialectes.

Ce choix ne signifie pas que nous déniions tout intérêt à l'examen de pratiques linguistiques précises. Mais celui-ci, dans le contexte d'une situation de diglossie, nous paraît subordonné à la résolution d'une question fondamentale, qui affleure à certains endroits de cet exposé : lorsqu'on parle de la vitalité du dialecte wallon, face à la langue de culture qu'est le français, où place-t-on la limite entre ces deux variétés dans les performances linguistiques effectives des locuteurs bilingues ?

Les travaux analysés ont fait l'économie de cette question, à deux reprises au moins. Une première fois dans le questionnaire sociolinguistique, où les témoins sont interrogés sur leur usage alterné du wallon et du français, en présupposant qu'il s'agit de deux idiomes clairement distincts dans la conscience linguistique des locuteurs. Une seconde fois dans le test linguistique, où toute interférence entre français et wallon est condamnée comme faute, ce qui postule, une fois encore, l'existence d'une frontière tranchée dont les témoins seraient conscients.

Les spécialistes des créoles appréhendent la situation de diglossie comme un continuum caractérisé « par la présence d'un 'dia-système' bipolaire allant d'un 'acrolecte' caractérisé par des formes socialement valorisées à un 'basilecte' correspondant à l'état de langue dévalorisé socialement » (CARAYOL et CHAUDENSON dans GUEUNIER *et alii* 1978 : 182). Nous

avons proposé une hypothèse semblable pour le dialecte wallon et le français (régional) (voir FRANCARD 1986). Bien entendu, ce point de vue de linguiste décrivant des usages attestés ne correspond pas nécessairement avec l'analyse opérée par les locuteurs eux-mêmes (11).

Les questions posées dans notre enquête à ce sujet confirment cette non-adéquation entre l'analyse du linguiste et celle du locuteur bilingue, convaincu de parler, tantôt français, tantôt wallon (12). Mais là encore, plutôt que de postuler a priori des frontières, l'enquêteur aura à demander, au départ d'énoncés concrets, où et comment le locuteur fixe les bornes entre le parler wallon et le parler français.

Il y a tout lieu de penser que ces bornes seront mouvantes, certains témoins plus âgés considérant comme énoncés « français » ce que d'autres, plus jeunes, interprètent comme étant du « wallon ». Cette mouvance éclaire d'un jour nouveau le diagnostic porté sur la vitalité du dialecte. Celle-ci n'est pas fonction d'un espace linguistique dont les frontières auraient été, une fois pour toutes, fermées : dans cette hypothèse, le « territoire » des dialectes de Wallonie se réduirait effectivement comme une peau de chagrin. Au contraire, les frontières

(11) Cf. LAFONT (1985 : 304) : « Il faut bien noter que la diglossie est un phénomène ressenti par le sujet, que les *fonctionnements diglossiques* sont des productions d'un conflit évident, que si la frontière des langues est perpétuellement mobile et théoriquement incertaine, la présence de cette frontière à la conscience est constante. »

(12) Précisons toutefois que cette capacité de distinguer le français et le wallon fait référence à des *contextes d'énonciation* plutôt qu'à des énoncés isolés. En d'autres termes, nos informateurs bilingues peuvent préciser si telle conversation se déroule en wallon ou en français, mais éprouvent des difficultés, en dehors du contexte, à distinguer dans certains cas les énoncés « wallons » et les énoncés « français ». Ajoutons que ces mêmes informateurs sont peu sensibles aux alternances de code (code switching) qui caractérisent leur idiome.

se déplacent sans cesse, au point qu'il est difficile de dire ce que le wallon a perdu et ce que le français a gagné dès lors qu'on refuse d'en faire deux domaines mutuellement étanches<sup>(13)</sup>.

Le wallon s'éteindra avec le dernier locuteur qui osait se targuer de parler wallon. Nous est avis que ce n'est pas demain la veille ....

Michel FRANCARD

### Références bibliographiques

- BEMELMANS, Jean, 1975, *La vitalité du dialecte achetois*. Liège : Université de Liège (mémoire de licence non publié).
- BICKERTON, Derek, 1975, *Dynamics of a creole system*. Cambridge : Cambridge University Press.
- DE BURGES, Françoise, 1972, *L'usage et la compréhension du dialecte dans un village wallon : Gozée*. Bruxelles : Université Libre de Bruxelles (mémoire de licence non publié).
- FRANCARD, Michel, 1986, « Français régional et francisation d'un dialecte. De la déviance à la variation ». Communication au XVIII<sup>e</sup> congrès international de linguistique et philologie romanes (Trèves, 19-24 mai). A paraître dans les *Actes* du congrès.
- FRANCARD, Michel, 1989, « La vitalité du français en Ardenne belge. Etude sociolinguistique du village de Lutrebois (Bastogne) ». A paraître dans *Présence francophone*, Sherbrooke.
- GARDY, Philippe & Robert LAFONT, 1981, « La diglossie comme conflit : l'exemple occitan », *Langages* 61, p. 75-91.
- LABOV, William, 1976, *Sociolinguistique*. Paris : éd. de Minuit.

(13) Cette analyse, loin de signifier un refus de tout test visant à évaluer l'évolution des variétés en présence, invite plutôt à utiliser, dans le cadre de la diglossie franco-wallonne, des méthodes d'analyse proches de celles proposées pour les créoles. Nous songeons notamment à l'analyse implicationnelle (voir BICKERTON 1975).

- LAFONT, Robert, 1985, « Les performances effectives en situation de diglossie et l'idéologie du locuteur », *Actes du XVII<sup>e</sup> congrès international de linguistique et philologie romanes* (Aix-en-Provence, 29 août-3 septembre 1983), vol. 7, p. 301-306.
- MARCKX, Els, 1987, *Etude sociolinguistique de la vitalité du dialecte à Neuwillers* (Ne 33). Antwerpen : Universitaire Instelling Antwerpen (mémoire de licence non publié; voir une synthèse dans ce volume, p. 33-43).
- NYS, Yves, 1986, *La vitalité du dialecte wallon à Purnode (D 9). Une approche sociolinguistique*. Antwerpen : Universitaire Instelling Antwerpen (mémoire de licence non publié; voir une synthèse dans ce volume, p. 23-32).
- THOMAS, Françoise, 1982, *La vitalité du dialecte à Neerheylissem (Ni 20)*. Louvain-la-Neuve : Université Catholique de Louvain (mémoire de licence non publié).
- WOLLSEIFEN, J., 1971, *Quelques aspects de la vitalité du wallon à Liège*. Liège : Université de Liège (mémoire de licence non publié).

# La vitalité du dialecte wallon à Purnode [D 9].

Une approche sociolinguistique

## 1. *Le cadre de la recherche.*

Cet article (1) a pour but d'analyser brièvement les résultats d'une enquête sociolinguistique effectuée en 1985 et 1986 dans le cadre d'un mémoire de licence présenté à l'Université d'Anvers (Nys, 1986).

Sur le conseil de M. Jean Germain, notre travail a porté sur l'ancienne commune de Purnode, au centre du domaine namurois. Cette entité de 532 habitants (au 13 octobre 1985) offre un échantillon intéressant et varié. La figure n° 1 présente la répartition de cette population.

Depuis 1976, Purnode fait partie de la commune d'Yvoir. Le Boeq, petit affluent de la Meuse, constitue la limite nord du village. Cette rivière a donné son nom à la Brasserie du Boeq, qui se trouve au centre de la localité et emploie de nombreux villageois. Cette brasserie maintient donc dans le village toute une population de jeunes, permettant de la sorte une bonne transmission de la culture régionale.

Bien qu'il ait considérablement changé sous l'influence des techniques nouvelles, Purnode a conservé certains aspects d'un petit village rural, préservant ses traditions populaires

(1) Texte d'une communication présentée au XLIX<sup>e</sup> Congrès de la Fédération des Cercles d'Archéologie et d'Histoire de Belgique (Namur, 18-21 août 1988), remanié par MM. M. Francard et J.-M. Pierret, de l'U.C.L., que nous remercions vivement.

et son folklore. La situation actuelle du wallon est due, en bonne partie, à ce contexte favorable.

FIGURE N° 1  
*Répartition de la population de Purnode*

	Nombre	Pourcentage
Élèves — Étudiants	127	24
Ouvriers	106	20
Sans profession	67	12
Employés — Fonctionnaires	62	11
Personnés	56	10
Enfants (de 0 à 3 ans)	50	9
Enseignants — Éducateurs	24	5
Indépendants	24	5
Agriculteurs	10	2
Cadres	4	1
Religieux	2	1
TOTAL	532	100

Pour notre travail, nous nous sommes basé sur un questionnaire<sup>(2)</sup> soumis à 150 personnes choisies à partir des listes électorales et d'une liste d'enfants de 0 à 18 ans<sup>(3)</sup>. Nous avons eu la possibilité d'interroger une bonne moitié des habitants de la localité, ce qui nous a fourni une riche documentation sociolinguistique complémentaire.

(2) Notre questionnaire est très proche de celui mis au point par Fr. THOMAS (1982) pour son étude sur la vitalité du wallon à Neerheylissem.

(3) Nous remercions la commune d'Yvoir qui nous a fourni l'ensemble des renseignements démographiques indispensables à notre étude.

## 2. La situation du wallon à Purnode.

Avant la première guerre mondiale, le wallon était la langue véhiculaire par excellence. A partir des années 20, une situation de bilinguisme franco-wallon s'est installée, laquelle a rapidement évolué en diglossie, vu le statut social différent des deux idiomes. Le français était la langue des gens instruits, de ceux qui occupaient une position sociale supérieure ou de ceux ... qui se prenaient trop au sérieux.

Toutefois l'évolution en faveur du français s'est accélérée, surtout à partir de la seconde guerre mondiale. Les moyens de communication se sont considérablement développés, la télévision a fait son apparition dans la plupart des foyers et le français, langue de l'enseignement, est devenu aussi la langue de la vie quotidienne.

La part respective du français et du wallon dans les conversations entre parents et enfants illustre bien cette situation.

FIGURE N° 2

### *Conversations parents - enfants*

En français uniquement	70 %
En wallon uniquement	8 %
En français et en wallon	22 %

Ces résultats sont intéressants à comparer avec ceux de la fig. n° 3.

FIGURE N° 3

### *« Désirez-vous que vos enfants sachent parler wallon ? »*

Oui	55 %
Non	33 %
Sans réponse	12 %

La comparaison de ces deux figures montre qu'il y a une proportion de 25 % de parents qui se déclarent favorables au dialecte, sans toutefois communiquer avec leurs enfants dans ce parler. Comment, dès lors, leurs enfants auraient-ils quelque chance d'apprendre le wallon ? Certains n'avaient pas de réponse, d'autres ont dit souhaiter l'introduction de cours de wallon à l'école, mais ils étaient en minorité.

D'autres réponses paradoxales apparaissent. Ainsi certains parents qui professent une opinion défavorable à l'encontre du wallon continuent de le parler, de temps en temps, en famille. Ils espèrent que l'école se chargera d'apprendre le « bon français » aux enfants.

Les chiffres cités ci-dessus peuvent être comparés avec ceux obtenus par M<sup>me</sup> Els Marckx dans son étude sur la vitalité du dialecte wallon à Neuvillers-Recogne [Ne 33] (MARCKX, 1987), tels qu'ils apparaissent dans les figures n°s 4 et 5.

FIGURE N° 4

*Conversations parents - enfants (à Neuvillers)*

En français uniquement	83 %
En wallon uniquement	8 %
En français et en wallon	9 %

FIGURE N° 5

*\* Désirez-vous que vos enfants sachent parler wallon ? \**

Oui	15 %
Non	63 %
Sans réponse	22 %

Il s'avère que Purnode est plus conservateur que Neuvillers en ce qui concerne l'usage du dialecte. Les explications de ce phénomène sont multiples. Certaines font intervenir le contexte familial, le milieu scolaire et professionnel.

À Purnode, la situation scolaire est la suivante. Au centre du village se trouve une école gardienne et primaire, mais les élèves plus âgés doivent effectuer leur cycle secondaire dans des établissements de Dinant, de Ciney ou d'autres villes proches. Ces écoles secondaires sont fréquentées par des élèves issus de la ville même et des villages voisins. D'après nos informateurs, il y règne une « mentalité de ville » et les villageois y font figure de « paysans » ou d'« étrangers ». Celui qui parle wallon à l'école risque d'être affublé d'une étiquette sociale négative.

L'école n'interdit donc pas de parler wallon — comme c'était le cas il y a quelques dizaines d'années —, mais il y règne un tabou social aux effets sensiblement identiques. Précisons que ce tabou social est plus prégnant pour les filles que pour les garçons.

Dans le même ordre d'idées, nous avons interrogé les Purnodois sur leur sentiment face à l'éventuelle introduction du wallon à l'école.

FIGURE N° 6

\* Que pensez-vous de l'introduction du wallon à l'école ? \*

Contre	53 %
Pour	29 %
Sans réponse	18 %

La fig. n° 6 nous montre que plus de la moitié de nos informateurs sont défavorables à l'introduction du wallon à l'école. Les jeunes adolescents, en particulier, estiment que le wallon n'a plus aucune utilité dans le monde actuel : « le wallon ne mène à rien », « il faut apprendre d'autres langues, comme l'anglais ou le néerlandais, sinon on ne trouve pas d'emploi ». Certains jugements sont même franchement négatifs : « le wallon, c'est la langue de la basse classe ».

Les adultes, par contre, savent généralement apprécier la valeur du wallon, sans aller jusqu'à souhaiter son introduction à l'école, car « le wallon est une langue de famille qu'on ne peut pas enseigner ». Introduit dans l'enseignement, il perdrait son caractère spontané et son authenticité. Enfin, dernier problème et non le moindre : « Il y a trop de sortes de wallons. Lequel faudrait-il enseigner ? ».

Certains informateurs âgés ne veulent pas admettre que le wallon est en train de disparaître. Pour eux, la question de l'introduction du wallon à l'école n'est pas pertinente, car « les enfants apprennent le wallon en famille et dans la rue ». Il nous paraît évident que la réalité d'aujourd'hui est tout autre.

Les informateurs qui se sont exprimés en faveur du wallon dans l'enseignement ont souvent nuancé leurs réponses. Plutôt que des cours de langue wallonne, ils préféreraient « des jeux, des chansons, de la poésie et des pièces de théâtre en wallon » pour sauver cet idiome en tant que véhicule d'une culture et non en tant que langue de communication.

Les enseignants domiciliés à Purnode sont du même avis. Convaincus que le dialecte freine l'apprentissage du français correct chez les enfants, ils ne souhaitent pas son introduction dans l'école. Leurs expériences professionnelles leur ont montré, disent-ils, que les enfants qui entendent régulièrement le wallon en famille ont plus de problèmes dans leurs cours de français que les élèves issus de milieux unilingues francophones.

D'autres résultats de notre enquête permettent de mieux cerner la situation linguistique à Purnode. Ainsi ceux qui concernent le milieu professionnel. Nous avons déjà signalé l'importance de la Brasserie du Bocq : l'emploi s'y transmet de père en fils et beaucoup de jeunes ouvriers y ont appris le dialecte au contact des plus âgés.

Le wallon s'est également bien maintenu dans le milieu agricole, vu le caractère régional de ce métier. Par contre, les employés et les fonctionnaires, qui se rendent presque tous en ville pour travailler, ne parlent plus le dialecte sur le lieu de travail.

Pour ce qui est de la vie religieuse, le wallon refait parfois surface lors de certaines manifestations. Or c'est à la demande des jeunes générations, qui ne parlent plus guère le dialecte, que le wallon est utilisé dans les offices religieux, alors que les plus âgés sont souvent réticents envers l'usage du wallon à l'église. Pour eux, il s'agit d'un manque de politesse et de respect envers Dieu : « gardons le wallon hors des services religieux, car le dialecte sert pour s'amuser »; « l'usage du wallon vulgarise la messe ».

Certaines de ces observations valent sans doute pour l'ensemble de la Wallonie. Ainsi le stéréotype selon lequel « il faut parler français à des gens d'un rang social élevé » existe toujours à Purnode, bien que plusieurs notables aiment s'exprimer en wallon de temps à autre. La barrière sociale entraîne donc souvent une barrière linguistique.

Si l'on veut entendre un wallon riche et savoureux, il faut se diriger vers le café ou le terrain de balle pelote, des endroits où les barrières sociales sont souvent abolies. En septembre, tout Purnode participe à la fête qui dure plusieurs jours et qui connaît son apogée le dernier soir, lorsque tout le monde se réunit au café pour assister à l'*« enterrement de la ker-messe »*. Cette parodie d'enterrement organisée par les chefs de la jeunesse se déroule presque entièrement en wallon, ce qui contribue à rehausser l'ambiance « populaire » de cette réunion.

Examinons maintenant l'usage du wallon à Purnode, grâce à la fig. n° 7.

FIGURE N° 7  
*Choix préférentiel du wallon/français*

Choix Âge des locuteurs	A	B	C	D	E	F
80 et plus	75 %	25 %	—	—	—	—
70 - 79	28 %	36 %	—	9 %	27 %	—
60 - 69	16 %	33 %	16 %	35 %	—	—
50 - 59	36 %	14 %	14 %	7 %	21 %	8 %
40 - 49	6 %	12 %	23 %	18 %	35 %	6 %
30 - 39	—	8 %	16 %	8 %	35 %	33 %
20 - 29	—	—	18 %	9 %	27 %	46 %
0 - 19	—	—	—	—	14 %	86 %

A = usage du wallon nettement dominant

B = usage du wallon dominant

C = usage du wallon égal à celui du français

D = usage du wallon légèrement inférieur à celui du français

E = usage du wallon inférieur à celui du français

F = usage du wallon nettement inférieur à celui du français

La fig. n° 7 montre que la rupture se situe aux environs de 50 ans. Chez les personnes moins âgées, l'usage du wallon est moins fréquent, surtout parce que le dialecte n'est plus parlé dans le cercle familial.

Une partie importante de notre enquête a été consacrée aux attitudes des Purnodois à l'égard de leur dialecte. Bien que nos informateurs se soient majoritairement exprimés en faveur du maintien du wallon, ils avouent souvent se sentir « abaisrés » en le parlant, ce qui fait qu'ils en abandonnent l'usage.

Plusieurs personnes âgées, par contre, estiment que le « wallon bien parlé équivaut au français ». Pour ces informateurs, ne pas savoir ou ne pas vouloir parler wallon est une

« trahison » de ses propres racines culturelles et témoigne d'un « manque de respect envers les personnes âgées » ou encore « d'une attitude hautaine et prétentieuse ».

Sentimentalement, 38 % de la population préfèrent le wallon au français, mais les jugements énoncés sont parfois très subjectifs : « le wallon est plus familial, plus musical, plus savoureux » que le français; ou encore « la langue française est moins belle et moins imagée que le wallon ».

Un autre chiffre, beaucoup plus étonnant, est celui des 66 % de nos informateurs se prononçant pour la survie du wallon. Les arguments sont souvent d'allure militante et extrémiste. Tantôt ils sont dirigés contre « l'impérialisme de la France », tantôt contre « le pouvoir flamand ». Les défenseurs acharnés du wallon estiment que leur dialecte incarne toute la personnalité et l'identité wallonnes. Ils craignent qu'en perdant leur parler, ils ne perdent leur culture entière. Nous croyons que ces pourcentages élevés (38 % et 66 %) expliquent le fait que le wallon a mieux survécu à Purnode qu'à Neuvillers où l'indifférence face à la survie du dialecte est nettement plus grande.

Toutefois, cette indifférence gagne progressivement les Purnodois, surtout dans le chef des jeunes générations qui déclarent sans ambage que le wallon est « un langage grossier et vulgaire ». À cela s'ajoute la crainte, déjà mentionnée plus haut, de violer un tabou social en parlant le dialecte.

Pour terminer notre étude, nous avons procédé à un test de traduction et de thème pour contrôler le niveau de connaissance du dialecte. Il est dangereux d'accorder une trop grande importance à ces tests, mais ils ont tout de même révélé des tendances indéniables : le wallon savoureux, caractérisé par un vocabulaire riche et abondant, ainsi que par une grammaire spécifique, est en voie de disparition. Plusieurs de nos témoins ont tendance à surestimer leur connais-

sance du dialecte : ils ne se rendent pas compte qu'ils parlent un wallon francisé ou un français avec une prononciation dialectale.

Nous voici donc arrivé à une question capitale : quel est l'avenir du wallon dans le village de Purnode ? Bien que la situation ne soit pas aussi dramatique que celle décrite pour Neuville (MARCKX, 1987), le wallon de Purnode se francise et s'appauvrit. Il a perdu une grande partie de sa richesse lexicale et grammaticale ; il semble même que sa prononciation se dégrade, aux dires de certains témoins qui prétendent que « les jeunes parlent plus grossièrement qu'autrefois » et qu'ils ne savent plus distinguer les différents sociolectes.

Par contre, nous avons pu observer un regain d'intérêt pour l'*« esprit wallon »*. La mentalité actuelle est néanmoins indifférente au problème de la survie du dialecte en tant que vernaculaire et cela, à terme, ne peut que conduire à la disparition du wallon comme langue de communication dans le village de Purnode.

Yves Nys

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- MARCKX, Els (1987), *Étude sociolinguistique de la vitalité du dialecte wallon à Neuville* [Ne 33], mémoire de licence, Universitaire Instelling Antwerpen, Antwerpen.
- NYS, Yves (1986), *La vitalité du dialecte wallon à Purnode* [D 9]. Une approche sociolinguistique, mémoire de licence, Universitaire Instelling Antwerpen, Antwerpen.
- THOMAS, Françoise (1982), *La vitalité du dialecte à Neerheylissem* [Ni 20], mémoire de licence, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve.

## La vitalité du dialecte wallon à Neuvillers (Recogne [Ne 33]) (\*)

Neuvillers est un village de 389 habitants (en 1987), situé au centre de la province de Luxembourg. Section de la commune de Recogne jusqu'en 1977, Neuvillers fait à présent partie de la nouvelle entité de Libramont-Chevigny, qui appartient elle-même au canton et à l'arrondissement de Neufchâteau. Le dialecte de l'endroit appartient à l'ensemble appelé « wallo-lorrain ». Le village qui a toujours été essentiellement agricole, a actuellement beaucoup perdu de son caractère rural. La construction de l'autoroute E 411, qui passe à 1 km du village, a sensiblement modifié l'environnement. Les industries implantées à Recogne et à Libramont ont entraîné l'installation de nombreux jeunes ménages parlant uniquement le français. Ne pouvant supporter la concurrence des grandes surfaces, les petits commerçants du village ont dû fermer. A l'heure actuelle, il n'y a plus à Neuvillers aucun magasin ni café. La population active se répartit de la manière suivante : 15 % sont des ouvriers, 12 % des employés et seulement 4,5 % des agriculteurs. Ces chiffres expliquent bien l'évolution de ce village qui, autrefois, ne comptait guère que des cultivateurs (cfr tableau 1).

(\*) Texte, revu par J.-M. PIERRET, de la communication que nous avons présentée au XLIX<sup>e</sup> Congrès de la Fédération des Cercles d'Archéologie et d'Histoire de Belgique (Namur, 18-21 août 1988).

Cet article est extrait d'un mémoire de licence en philologie romane présenté à l'université d'Anvers en 1987, sous la direction du professeur A. M. S. Vanneste : E. MARCKX, *Etude sociolinguistique de la vitalité du dialecte wallon à Neuvillers (Ne 33)*, Universitaire Instelling Antwerpen, 1986-1987.

TABLEAU 1

*Répartition de la population de Neuville*

	Nombre	%
élèves / étudiants	69	18 %
enfants (0-3 ans)	33	8 %
ouvriers	60	15 %
employés	46	12 %
pensionnés	46	12 %
sans profession	90	23,5 %
personnel enseignant	13	3,5 %
indépendants	12	3 %
cultivateurs	17	4,5 %
cadres	3	0,75 %
religieux	1	0,25 %

Pour notre étude sociolinguistique, nous avons sélectionné un groupe représentatif et divergent de 150 personnes de professions et d'âges différents (cfr tableau 2). Nous avons soumis ces témoins à un questionnaire, emprunté à Fr. Thomas et à Y. Nys<sup>(1)</sup>, ayant trait à plusieurs aspects de la vie quotidienne. Par ailleurs, 84 personnes ont dû répondre à un test<sup>(2)</sup> composé d'un thème et d'une version destinés à contrôler leurs connaissances effectives du wallon. Les résultats obtenus nous permettent de répondre à une première question fondamentale : « Qui parle encore le wallon dans

(<sup>1</sup>) Fr. THOMAS, *La vitalité du dialecte à Neerheylissem Ni 20*. Mémoire de licence en phil. romane (inédit), U.C.L., 1982. Yves NYS, *La vitalité du dialecte wallon à Purnode [D9]. Une approche socio-linguistique*, Mémoire de fin d'études, Universitaire Instelling Antwerpen, 1985-1986.

(<sup>2</sup>) Ce test a été composé par M. l'abbé R. Mouzon (que nous remercions).

TABLEAU 2

*Répartition de la population selon les âges*

Groupe d'âge	Nombre			%
	femmes	hommes	total	
0-19	9	8	27	18 %
20-29	11	9	20	13 %
30-39	6	5	11 %	7 %
40-49	5	12	17	11 %
50-59	13	11	24	16 %
60-69	14	11	25	17 %
70-79	10	6	16	11 %
80 +	6	4	10	7 %

cette petite communauté linguistique et comment le parle-t-on ? »

Les résultats du test (cfr tableau 3) — à interpréter avec prudence — confirment l'opinion générale, à savoir que les personnes âgées parlent « mieux » le wallon que les jeunes.

Les témoins au-dessus de 50 ans ne font en moyenne pas plus de 2 « fautes », tant pour le thème que pour la version. Ces personnes, éduquées en wallon et ayant été scolarisées peu longtemps, parlent un français fort marqué par le wallon. Dans le thème, certains témoins alignent le wallon sur le français soit parce qu'ils ont été influencés par l'énoncé français, soit parce qu'ils ne possèdent plus très bien le lexique ni la grammaire du wallon. Nous y voyons la preuve que le dialecte de Neuvillers est progressivement en train de s'appauvrir sous l'influence du français.

Une rupture apparaît entre ces premiers informants et ceux de 40 ans. Chez ces derniers, la moyenne des « fautes »

TABLEAU 3

*Moyenne de « fautes »*

Groupe d'âge	thème	version
	nb moyen de « fautes »	nb moyen de « fautes »
20	10 +	10 +
21-30	7,5	7,7
31-40	8,3	7,5
41-50	5	4
51-60	2,3	2,3
61-70	1,6	1,7
71-80	1,4	1,2

est de 5 pour le thème et de 4 pour la version. Les lacunes relèvent surtout du lexique. À côté des mots typiquement wallons, d'autres plus courants font problème. Inversement se manifeste une meilleure connaissance du français dans la version, car on traduit plus correctement et de manière plus nuancée. Les femmes de cette catégorie sous-évaluent leurs connaissances du wallon, alors que le test a montré qu'elles le maîtrisent assez bien. Ces mêmes témoins avouent ne pas aimer parler le dialecte.

Une deuxième rupture se situe à 30 ans. Le fait qu'un certain nombre de femmes monoglosses français figurent dans cette catégorie a sensiblement influencé les résultats. Or, leurs maris, parlant régulièrement — selon leurs propres dires — le wallon au travail et avec les camarades, font également preuve de sérieuses lacunes lexicales et d'une ignorance totale de la grammaire wallonne. La tendance à franciser le patois s'accroît; en revanche; des traductions plus précises tendraient à témoigner d'une meilleure maîtrise du français.

Une troisième et dernière rupture apparaît pour les témoins de la tranche d'âge des moins de 20 ans. 92 % de ces jeunes commettent plus de 10 « fautes » dans les deux exercices. Pour eux, le wallon est une langue presque étrangère pour laquelle ils ne manifestent que peu d'intérêt. Ils comprennent quelque peu le parler de leur village et ils laissent parfois échapper quelques mots wallons par plaisanterie ou pour se faire remarquer.

Après avoir défini les différentes catégories de patoisants, nous avons étudié l'usage du wallon dans différents domaines socio-linguistiques, car il existe un rapport étroit entre tel type de langage et tel domaine spécifique.

Le cercle familial a toujours été un lieu privilégié pour parler patois. Or, c'est depuis le début de ce siècle, que le wallon y est en recul. De plus en plus conscients de l'importance du français, les parents ont préféré éduquer leurs enfants en français « pour ne pas les retarder à l'école » (cfr tableau 4). Actuellement la situation a tellement évolué

TABLEAU 4

*En quelle langue se font les conversations  
entre parents et enfants ?*

en français	en wallon	F/W
83 %	8 %	9 %

que les jeunes parents ne savent même plus parler le wallon entre eux (cfr tableau 5). Que dire dès lors de la connaissance du dialecte chez leurs enfants ? La scolarité obligatoire et prolongée et surtout l'attitude négative à l'égard du wallon, considéré comme « plat » et « grossier », ont largement contribué au recul du patois dans le domaine familial.

TABLEAU 5

*En quelle langue se font les conversations entre époux?*

Groupe d'âge	en français	en wallon	F/W
20-29	100 %	—	—
30-39	86 %	—	14 %
40-49	66 %	17 %	17 %
50-59	33 %	50 %	17 %
60-69	12,5 %	87 %	—
70 %	17 %	83 %	—
Total	44 %	46 %	10 %

À l'école, le français a toujours été l'unique langue enseignée; le wallon était méprisé pour sa grossièreté. Avant la deuxième guerre mondiale, les jeunes éduqués en wallon continuaient à parler le patois dans la cour de récréation, en cachette et risquant la punition. Aujourd'hui, par contre, il existe dans la région un mouvement qui tente d'introduire le wallon à l'école pour lui faire jouer le rôle d'auxiliaire du français et pour souligner sa valeur culturelle propre. Les promoteurs du « Wallon à l'École » n'ont aucunement l'intention de réduire les heures du cours de français, qui reste primordial pour les jeunes. Pourtant, la question concernant l'introduction du wallon à l'école a provoqué des réactions négatives de 40 % des témoins qui pensent que ce langage est grossier et qui estiment que l'introduire dans les classes nuirait à l'apprentissage du français. Même parmi les défenseurs du « Wallon à l'École », la grande majorité s'oppose à un cours de wallon obligatoire (cfr tableau 6).

TABLEAU 6

« Faut-il introduire le wallon à l'école ? »

âge	oui	non	indifférent
10-19	29 %	71 %	—
20-29	—	41 %	59 %
30-39	64 %	27 %	9 %
49-50	37 %	63 %	—
59-60	61 %	30 %	9 %
69-70	40 %	60 %	—
70-79	56 %	44 %	—
80 +	40 %	60 %	—
Total	50 %	40 %	10 %

L'observation des différents milieux de travail nous apprend que seuls les travailleurs manuels et surtout les agriculteurs s'expriment encore régulièrement en wallon. Dans d'autres milieux, tels que les bureaux, les usines, etc. la langue véhiculaire est incontestablement le français et exceptionnellement le wallon.

Dans la vie religieuse du village, le latin était la langue de la liturgie et le français celle de l'enseignement. Que le clergé ait contribué au recul du patois et à la diffusion du français en tant que langue commune, personne n'en doute. Ainsi, s'adressant à leur curé, les paroissiens sans exception s'expriment en français par « habitude » et par « respect ». De même, personne ne prie en wallon « pour ne pas insulter le Christ ».

Le seul domaine où le wallon a préservé une certaine vitalité est celui des sentiments. Comme l'écrit P. Miron dans ce contexte :

« Pour restreint qu'il soit devenu, l'emploi du dialecte répond à un type d'acte communicatif qui relève de l'expression plus que de l'information (...). C'est un fait qu'on plaisante, qu'on fraternise et qu'on rit volontiers en wallon, qu'on jure et qu'on se fâche en wallon (...). »

59 % de nos informateurs avouent qu'ils recourent au wallon pour manifester leur colère parce que c'est plus « grossier » et que « cela semble avoir plus d'effet » (cfr tableau 7). 27 % préfèrent, pour plaisanter, le wallon qui semble plus « savoureux » et plus « rigolo »; 50 % le font tantôt en wallon, tantôt en français, car selon eux, l'humour n'est pas lié à une langue particulière (cfr tableau 8).

TABLEAU 7

« En quelle langue vous fâchez-vous ? »

	en français	en wallon	F/W
femmes	40 %	48 %	12 %
hommes	16 %	70 %	14 %
Total	28 %	59 %	13 %

Avec qui parle-t-on le wallon ? Voilà une autre question qu'on s'est posée. Il semble effectivement que la classe sociale dont fait partie l'interlocuteur influence sensiblement le comportement linguistique des locuteurs. Une règle d'or valable pour toutes les catégories d'âge semble être qu'il ne faut jamais parler le wallon avec un inconnu, car ce serait lui manquer de respect. De même, on n'aime pas parler le wallon avec les enfants, car ils doivent encore apprendre à parler convenablement le français. On use donc du dialecte

TABLEAU 8

« En quelle langue plaisantez-vous ? »

	en français	en wallon	F/W
femmes	39 %	26 %	35 %
hommes	7 %	28 %	65 %
Total	23 %	27 %	50 %

uniquement avec les personnes avec qui on est intimement lié : lorsque on a plus de 60 ans, c'est avec les gens du village qu'on connaît bien : pour ceux qui ont 40 et 50 ans, c'est avec les anciens du village et avec des connaissances appartenant au même niveau social. Dans les générations plus jeunes, ce sont surtout les hommes qui s'expriment parfois en wallon avec les personnes âgées pour leur faire plaisir ou avec les camarades de travail. La question ne se pose pas pour les adolescents, puisqu'ils sont incapables de converser en patois.

Au cours de l'enquête, beaucoup de témoins ont exprimé leur étonnement : pourquoi étudier la vitalité des dialectes qui sont menacés d'extinction ? Pareille attitude illustre clairement l'opinion des informateurs concernant l'avenir du wallon. 79 % estiment que le wallon est en train de disparaître. Il suffit de regarder le comportement linguistique des jeunes pour le constater. Les causes qu'on mentionne sont :

- la scolarisation prolongée qui permet aux enfants de perfectionner leur apprentissage du français ;
- la télévision et les mass media ont contribué largement à la diffusion du français au détriment du dialecte ;
- le village a cessé de vivre en communauté fermée ; les

échanges avec les villes et les localités voisines se sont multipliés et cela a entraîné un profond changement de mentalité.

Les attitudes des habitants de Neuville sont assez ambiguës devant le recul de leur dialecte. Bien que 40 % d'entre eux (cfr tableaux 9 et 10), se montrent soucieux de sauvegarder la culture wallonne pour des raisons nostalgiques — soulignons à cet égard le succès considérable des messes (3), en wallon et du théâtre wallon —, ils se montrent tous sceptiques quant à un renouveau linguistique du wallon. Mais

TABLEAU 9

« *Le wallon va-t-il disparaître ?* »

oui	79 %
non	17 %
sans avis	4 %

TABLEAU 10

« *Faut-il sauver le wallon ?* »

oui	40 %
non	28 %
sans avis	32 %

(3) C'est depuis 1975 et à l'initiative de M. l'abbé R. Mouzon que se célèbre une messe en wallon, à Libramont, à l'occasion des fêtes de Wallonie à la fin du mois de septembre.

comment peut-on maintenir en vie un patrimoine culturel alors que la langue qui le véhicule est en train de disparaître ?

Nous n'osons personnellement nous exprimer sur l'avenir des dialectes. Réflexion faite, nous croyons que le wallon aura beaucoup de difficultés à survivre après la disparition des générations qui ont actuellement la cinquantaine. Cependant, nous sommes convaincu qu'il subsistera toujours en Wallonie des traces de ce qui aura été pendant des siècles la langue de la grande majorité. C'est la raison pour laquelle nous tenons à souligner l'importance des actions entreprises dans le but de sauver les dialectes.

Els MARCKX

## Textes dialectaux

*Louis Pollen, tireur de terre  
au bois de Châtelet*

*Dji seu né li 19 jwin 1906 ; dj'é stî a scole ô Faubourg, ô Trî, à Chichi Potal, l'instituteûr qui sès parints c'estit lès Grégoire ; alors, dj'é stî pwârteû d' dépêches, mins né lontins ; dj'é travayi mon Colson, dè mon Colson, dj'é stî al brëssène Masureel, dèl brëssène Masureel, dj'é stî ô Carabinier ; dji travayeû ô caré pou satchî lès tchôrs wors dèl cage qu'on mèteut s' mwin pa côps didins ... vos savèz bé ! Alôrs dj'é stî travayî ô Phénix, à l'aminwér' du Phénix, à Tchèslinia ; di d'la, dj'é pârlè avou èn-ome qui travayeût ô bos d' Tchèslèt ; èyèt i m'a dit : « C'è-st-in parèy à t-min.me qu'i m' fôreut ». Èt come mi, dj'inmeu bé li campagne èt l'er', dj'é stî travayî ô bos d' Tchèslèt ; à l'âdje di sèze ans dj'é cominci à travayî ô bos d' Tchèslèt ; dj'esteu ô*

Je suis né le 16 juin 1906; j'ai été à l'école au Faubourg, au Trieu, chez Chichi Potal, l'instituteur qui était parent avec les Grégoire; alors, j'ai été porteur de dévêches, mais pas longtemps; j'ai travaillé chez Colson, de chez Colson, j'ai été à la brasserie Masureel, de la brasserie Masureel, j'ai été au Carabinier; je travaillais au carré pour retirer les berlines hors de la cage (et il arrivait) qu'on mettait sa main parfois dans ... vous savez bien ! Alors, j'ai été travailler au Phénix, au laminoir du Phénix, à Châtelineau; là, j'ai parlé à un homme qui travaillait au Bois de Châtelet; et il m'a dit : « C'est un pareil à toi qu'il me faudrait ». Et comme j'aimais bien la campagne et l'air, j'ai été travailler au Bois de Châtelet; j'étais au treuil, à la main; je remontais de la terre d'une profondeur de quinze mètres dans un seau de zinc qui pouvait peser cinquante à soixante kilos; alors, quand la brouette était pleine, il fallait que je l'amène à la pile, au chemin; parfois, cela dépend de l'endroit où la fosse était faite,

*bouriquèt, al mwin; dji r'monteu dès téres di quéze mètes bas dins-in saya an zinc qui pouleut pèsor céquante à swèssante kilos; alors, quand l' bérwète èsteut plin.ne, i faleut qu' dji l' mwin.ne al pile, ô tch'mwin; pa còps, ça dépant èwou ç' qui l' fosse èsteut fété, on aveut peût-être quéze mètes, mins on 'nn' aveut pa còps quarante èt i faleut co monter al pouliye, on satcheut li minme; après, on-a cominci à m' fé diskinde dins l' fosse, pace qu'on-èsteut à trwès; gn-aveut yin qui v'neut tous lès djous mins qui n'a jamés travayi d' sa viye : Martino. I v'neut li lindi; li mardi i n' vèneut né pace qu'il aleut r'wéti ôzès tchèrètes ô marché; li mèrcrèdi, li djèdi èt l' vèrdi èt l' sèm'di, il ariveut pou travayi avou nos-ôtes.*

*Mins an-atindant, mi dji diskindeu dins l' fosse à li scôle pace qu'on aveut fé ène sicôle èyèt on diskindeut, l'ouvrî èt mi, èyèt c'est come ça qui dj'é stî ouvrî dins l' fosse.*

*Dj'èsteu avou l' Tchan'tî; il aleut « aux oiseaux » èyèt dj'é co yeû èn-ap'lè Pirsoul avou mi di Binche; li Tchan'tî èsteut d' Binche, Pirsoul èsteut d' Binche ètou èyèt dj'é yeû Clément du Bèzo ôtreumint dit Clément Hocq; ça c'esteut l' patron mins*

on avait peut-être quinze mètres (à faire) mais on en avait parfois quarante et il fallait encore monter à la poulie; on tirait soi-même (à cette poulie); après, on a commencé à me faire descendre dans la fosse parce qu'on était trois; il y en avait un qui venait tous les jours mais qui n'a jamais travaillé de sa vie : Martino. Il venait le lundi; le mardi, il ne venait pas parce qu'il allait surveiller les charettes au marché; le mercredi, le jeudi et le vendredi et le samedi, il arrivait pour travailler avec nous.

Mais, en attendant, moi je descendais dans la fosse à l'échelle parce qu'on avait fabriqué une échelle et on descendait (grâce à celle-ci) l'ouvrier et moi et c'est comme ça que j'ai été ouvrier dans la fosse.

J'étais avec le *Tchan'tî*; il allait (à la tenderie) aux oiseaux et j'ai encore eu un appelé Pirsoul avec moi; le *Tchan'tî* était des Binches, Pirsoul était des Binches aussi et j'ai eu (comme compagnon) Clément du Bèzon, autrement dit Clément Hocq; celui-là c'était le patron



... dj'èsteu au bouriquèt ... (p. 44-45)  
(A. 51185, Vyle et Thasoul, sans date).



... dji r'monteu dès téres di quéze mètes bas dins-in  
saya an zinc ... (p. 45)  
(A. 35431 a, Naninne, 1942).

*i v'neut quand il aveut l' tins; pace qui c'esteut in pidjonisse,  
c'esteut in « à coqs » ...*

*Pou nos-ôtes awè in boukèt d' tére di trwès kilos, i faleut  
taper vint-céq còps avou l'ostì; l'ostì s'apèle li avia; c'est come  
à mòde d'ène pioche mins seûr'mint c'est plat èt nos r'passis  
ça tous lès djous.*

*Et dj' vos priye di crwêre qui quand-on-z-aveut fini s' djour-  
néye, qu'on p'leut bé raler.*

*I faleut rinour'ler l'er' toutes lès deûs-eûres; c'esteut come  
in vantilateûr qu' nos-avîs montè nous-minmes ...; c'esteut ène  
rouwe d' vélo èt c'esteut ène courwè qu'aleut à ène késse avou  
dès planchêtes, quate planchêtes, èt nos fyîs tourner ça li pus  
râde possible pour poussî li mwéche er' qu'i-gn-aveut dins l'  
fosse ...*

*Èyèt par gnût, à trwès-eûres èt d'mîye, on r'tireut lès bos  
pou l' lèd'mwin pou-z-awè èn-ouvrî di gnût qu' nos d'jis; tout  
ç' qu'esteut tcheû, on l' discopeut, ça aleut pus râde; c'esteut  
l'ouvrî d' gnût qu'aveut travayi ...*

mais il venait quand il avait le temps, parce que c'était un pigeoniste, c'était (un amateur de) coqs ...

Pour que nous puissions avoir un morceau de terre de trois kilos, il fallait frapper vingt-cinq fois avec l'outil; l'outil s'appelle l' *avia*; c'est semblable à une pioche mais seulement c'est plat et nous aiguisions cela tous les jours.

Et je vous prie de croire que lorsqu'on avait fini sa journée (de travail), on pouvait bien retourner chez soi.

Il fallait renouveler l'air toutes les deux heures; c'était comme un ventilateur que nous avions fabriqué nous-mêmes; c'était une roue de vélo et c'était une courroie qui allait à une caisse avec des planchettes, quatre planchettes, et nous faisions tourner cela le plus vite possible pour chasser le mauvais air qu'il y avait dans la fosse.

Et le soir, à trois heures et demi, on retirait les bois (de soutènement) pour le lendemain, pour avoir un ouvrier de nuit comme nous disions; tout ce qui était tombé (durant la nuit), nous le découpons, cela allait plus vite; c'était l'ouvrier de nuit qui avait travaillé ...

*Nos travayis dispû sèt-eûres ô matin; nos r'montîs à neuf-eûres, à neuf-eûres èt d'mîye, nos r'diskindîs djusqu'à douze eûres èt à douze eûres èt d'mîye, nos r'diskindîs djusqu'à quatre eûres; quand i n' vèneut né dès camions; pace qui quand i v'neut in camion, on monteut tèrtous li pus râde possible pou kèrdjî l' tchôr pou qu'i nn-alîche èyèt, nos-ôtes, pou nos r'companser di què d' ç' qui nos-avis kèrdji, nos r'kèrdjîs quate bérwètes èt nos lès r'foutîs dins l'ôte pile pace qu'on feyeut dès piles di douze mètres carès; on feyeut dès meurs di quate mètres dissu quate ...*

*Pa côps li potî lèyeut conrer li tête su place mins nos-ôtes, nos-ôris mia quand i v'neut kèrdjî quand èle vèneut d'yèsse ritiréye; c'esteut pus facile pou l' kèrdjî pace qui, conréye, faleut awè dès loucets pou l' còper; c'esteut deûs côps l' travay.*

*À quatre eûres, on r'veneut; on rintreut à s' môjon, on s' laveut.*

*V'là m' djournéye èyèt quand c'esteut l' sèm'di, dj'esteu contint.*

Nous travaillions depuis sept heures du matin; nous remontions à neuf heures; à neuf heures et demie, nous redescendions jusqu'à midi et à midi et demi, nous redescendions jusqu'à quatre heures quand des camions n'arrivaient pas; parce que quand un camion arrivait, on montait tous, le plus rapidement possible, pour le charger le « char » pour qu'il s'en aille et nous, pour nous récompenser de ce que nous avions chargé, nous rechargions quatre brouettes et nous les remettions dans l'autre pile, parce qu'on faisait des piles de douze mètres carrés; on faisait des murs de quatre mètres sur quatre.

Parfois le potier laissait la terre « pourrir » sur place mais nous préférions quand il venait (la) charger quand elle venait d'être retirée; c'était plus facile pour la charger parce qu'(une fois) « pourrie », (il) fallait des bêches pour la couper; c'était deux fois le travail.

À quatre heures, on revenait; on rentrait à sa maison, on se lavait. Voilà ma journée et quand c'était le samedi, j'étais content.

*Et l' dimègne ô matin nos 'nn-alîs, à deûs, in dimègne dissus deûs, vudi l' bougnoû; on-acrocheut èn-ôte saya, li cuv'lot come on d'jeut, èt on l' lèyeut 'nn-aler bon-z-èt rwèd dins l' fond pace qui avant di r'ssatchî l'euwe dola, i-gn-aveut yin qui diskindeut dins l' fond didins èy' il aleut r'tirer l' plantchî pace qu'i-gn-aveut deûs mètes bas; c'esteut l' bougnoû. On satcheut; pa côps on 'nn-aveut pou quate eûres, pa côps, on 'nn-aveut qu' pou deûs-eûres mins faleut i aler quand' minme.*

*Q. : Gn-aveut combé d' sôtes di tére ?*

*Gn-aveut l' pétrâle, chamarèye nwâr, vêrt èt blanc; li roudje, li fine tére pou fé lès vâses. On mèlanjeut li pétrâle avou l' fine pou ... zèls fé gangnî du bennèfice; pace qui l' pétrâle c'esteut l' mitan dèl fine.*

*Alôrs nos-avîs li roussète, qu'on d'jeut; li roussète c'esteut li tére pou fé lès bûses ça; on l' mèlanjeut avou l' pétrâle pou qu' ça fuche gras pace qui l' roussète c'esteut dèl sètche; èl*

Et le dimanche matin, nous nous en allions, à deux, un dimanche sur deux, pour vider le *bougnoû*; on accrochait un autre seau, le *cuv'lot* comme on disait et on le laissait aller « bon et raide » dans le fond parce qu'avant de retirer l'eau là-bas, il y en avait un qui descendait dans le fond et il allait retirer le plancher parce qu'il y avait deux mètres de profondeur; c'était le *bougnoû*. On tirait; parfois, on en avait pour quatre heures, parfois, on en n'avait que pour deux heures mais il fallait y aller quand même.

*Q. : Combien y avait-il d'espèces de terre ?*

Il y avait la « betterave », chamarrée noir, vert et blanc; la rouge, la terre fine pour faire les vases. On mélangeait la « betterave » avec la fine pour gagner du bénéfice; parce que la « betterave » c'était la moitié (du prix) de la fine.

Alors nous avions la roussette comme nous disions; la roussette, c'était la terre pour faire les bûses ça; on la mélangeait avec la « betterave » pour que ce soit gras parce que la roussette, c'était de la (terre)

*blanche avou dèl couleûr come du chin.ne; èle ni s' tèneut né à gros boukèts ...*

Q. : Èwou ç' qui vos-aliz dins l' bos d' Tchèsłèt?

*Dins l' Tâye dès bèguènes; c'est là qu' dj'é travayi l' pus. Pace qu' i-gn-a co ène place rola qui dj' conè qu'i-gn-a co quéze mètes di spès èt qu'on n' sét né aler l' qué à cause qu'i-gn-a dèl cwérèle; pace qui pou nos-ôtes fé no fosse, nos-avons li tére di culture, nos-avons l'ârzîye, li sâbe vêrt, li sâbe arou dès tièsses di tché, c'est dès gros cayôs d'dins, alôrs nos-arivons su 'ne pîre; alôrs, in trô dins l' mitan, mète ène charje èyèt l' fé sôter; mins pa côps, on fyeut sôt'ler l' fosse ...*

*S'i-gn-aveut jamés ène miète d'eûwe, c'esteut l'eûwe qui nos fouteut d'dins; li sâbe pousseût di d'ssus l' cayô èy' alôrs, ça v'neut, ça v'neut ...*

*À Blaréfosse, asto d' l'agoulwè, gn-a in trô dins l' Bos d' Tchèsłèt qui pèrsône n'a jamés seu diskinde dins l' fond; toute l'eûwe du Bos d' Tchèsłèt coûrt didins ... di ç' costè-là, on n'a*

sèche; la blanche avec de la couleur comme du chêne; elle ne se tenait pas en gros morceaux ...

Q. : Où alliez-vous dans le bois de Châtelet?

Dans la Taille des Bèguines; c'est là que j'ai travaillé le plus. Parce qu'il y a encore un endroit là-bas que je connais où il y a encore quinze mètres (de terre) d'épaisseur et qu'on ne peut aller chercher parce qu'il y a de la cwérèle dedans; parce que pour faire notre fosse, nous avions la terre de culture, nous avions l'argile, le sable vert, le sable avec des têtes de chien; ce sont de gros cailloux (qui sont) dedans, alors nous arrivons sur une pierre; alors, (nous devions faire) un trou dans le milieu, mettre une charge et la faire sauter mais parfois, on faisait sauter la fosse.

S'il y avait un peu d'eau, c'était l'eau qui nous foutait dedans; le sable poussait sur le caillou et alors, ça venait, ça venait ...

À Blaréfosse, à côté de l'avaloire, il y a un trou dans le Bois de Châtelet où personne n'a jamais pu descendre; toute l'eau du Bois

jamés seu aler à fond. À Blaréfosse ... dji va vos dire, c'est rola qu'on-a gangni l' pus di liârds pace qu'on n' tireut né à fosse, à carrière ; i-gn-aveut quate mètes à disgadji ... On n' disgadjeut né, on feyeut in tunèl an diskindant ; dolà c'esteut pus ôjîye, on-aleut dins l' tunèl avou l' bérwète ; mins li cé qui mwin.neut l' bérwète, li bérwèti, dji vos priye di crwère qui quand-i raleut ô gnût, i p'leut bé raler. Ça r'monteut pou-z-aler ô tch'mwin.

Q. : Èyèt l' eé qui travayeut dins l' fond, il aveut in no ?

Non, on dijeut al win.ne come al mine ; dins lès tchèbonâdjés, gn-a lès cés qui travay'nut al win.ne, lès cés qui r'tir'nut lès cayôs èt lès cés qui mèl'nut lès bos ; gn-a lès boute-feu ; mins roci dins l' bos, pou r'tirer dèl tére, gn-a nè dandji d' tout ça ; on garnisseut l' fosse avou dés-érs ; c'esteut dès nwèjes ; on sayeut d'awè lès pus longuès couches possible èyèt on lès-arin-djeut à « fuseau » pace qu'i faleut qui li d'bout d'vene ossi mince qui l' mitan dèl couche pou sawè l' travayi pace qui quand

de Châtelet coule dedans ... de ce côté là, on n'a jamais pu aller au fond. À Blaréfosse ... je vais vous dire, c'est là qu'on a gagné le plus d'argent parce qu'on n'extrayait pas (la terre) dans une fosse mais dans une carrière ; il y avait quatre mètres à dégager ... on ne (les) dégageait pas, on faisait un tunnel en descendant ; là, c'était plus facile ; on allait dans le tunnel avec la brouette ; mais celui qui conduisait la brouette, le bérwèti, je vous prie de croire que quand il retournait (chez lui) le soir, il pouvait bien retourner. Ça remontait pour aller au chemin.

Q. : Celui qui travaillait au fond, avait-il un nom ?

Non, on disait (qu'il travaillait) à la veine comme à la mine ; dans les charbonnages, il y a ceux qui travaillent à la veine, ceux qui retirent les cailloux et ceux qui mettent les bois ; il y a les boute-feu ; mais ici dans le bois, pour tirer de la terre, il n'y a pas besoin de tout ça ; on garnissait la fosse avec des arcs ; c'était du (bois de) noisetier ; on essayait d'avoir les plus longues branches possible et on les arrangeait en fuseau parce qu'il fallait que le bout devienne aussi mince que la moitié de (l'épaisseur) de la branche pour pouvoir la

*on-aveut sès dwèts padri, on lès sinteut èy' on tourneut à ça d' l'une l'ôte, èyèt padri, on mèteut dèl paye pou l' sâbe, mins quand c'esteут dins l' tére on n' mèteut qu' dès fustus, dès baguètes ...*

Q. : Qwè ç' qui vos mindjiz tins qu' vos travayiz ?

*Ô matin dji buveu deûs jates di lacia, dji mindjeu lès deûs crousses èt dji 'nn-aleu avou l' pwin. À neuf-eûres, ô matin, dji mindjeu chij (tayes), à douze eûres, dj'è mindjeu co chij èyèt quand dji rarireu ô niût, dji mindjeu m' soupe avou trwès tayes di pwin èyèt ô swâr, quand dji rintreu à dij-eûres, dji mindjeu seûl mint m' salade èyèt m' viande, quand dji saveu co mindjî ...*

*An-iviér', ô matin, quand i-gn-aveut dèl nîve, i m' faleut twès-eûres pou mi ariver à m' bësogne ... Dji monteu l' Djustice, al Djustice, ... c'esteут plin d' nîve; dj'aveu in pwint « de repère » mins pa côps, dji m'égareu in tout p'tit côp èt dji michieu djudqu'à-r-la dins l' nîve; gn-a pus noulu qu'a v'lû fé ça.*

travailler parce que quand on avait ses doigts derrière, on les sentait et on tournait à ça l'un de l'autre, et derrière, on mettait de la paille pour (retenir) le sable mais quand c'était dans la terre, on ne mettait que des fétus, des baguettes.

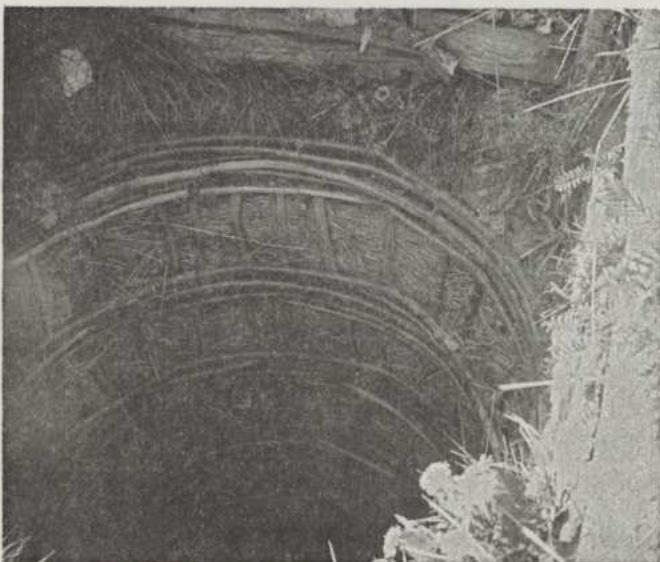
Q. : Que mangiez-vous pendant que vous travailliez ?

Le matin, je buvais deux tasses de lait, je mangeais les deux croûtes (du pain) et je m'en allais avec le pain. À neuf heures, au matin, je mangeais six tranches, à midi, j'en mangeais encore six et quand je rentrais le soir, je mangeais ma soupe avec trois tranches de pain et au soir, quand je rentrais à dix heures, je mangeais seulement ma salade et ma viande, quand je pouvais encore manger ...

L'hiver, le matin, quand il y avait de la neige, il me fallait trois heures pour arriver sur mon travail ... Je montais la Justice, à la Justice, ... c'était plein de neige; j'avais un point de repère mais parfois, je m'égaraïs un tout petit peu et j'entrais jusque là dans la neige; il n'y a plus personne qui a voulu faire ça.



... on aleut dins l' tunèl avou l' bérwète ... (p. 51)  
(A. 35435, Naninne, 1942).



... on garnisseut l' fosse avou dès-èrs ... (p. 51)  
(A. 35429 b, Naninne, 1942).

Dj'é d'mèrè in momint sins-i aler quand dj'é intrè à Solvay pace qu'à Solvay, dj'esteu ô « déchargeament » dès batias d' sé; dj'é rëstè chis muès rola èy' alôrs on-a augmintè l' producsion à l'usine èy on-a d'mandè qui c' qui v'leut aler al fabricacion; dji seû-st-èvoye al fabricacion; dji r'tireu l' sé du clorûre dissu ène tûrbine; èl tûrbine tourneut à twès cint mile tours; quand dj'esteu padri l' tûrbine, on n' mi veyeut né èt dj'aveu in volant pou fé ça, achî; dji tourneu l' volant, né pus râde èyèt quand dj'ariveu ô bout, èle si rimplicheut; dji mèteu d' l'eûwe, dji mèteu ène miète d'amoniac èt dji mèlanjeu èt dji l' laveu co èyèt dji l'an'l'veu; dji fèyeu ène afère di cinquante, cinquante deûs tûrbines par djoù, alôrs dj'é travayi ô montâje après l' tére; trante deûs-ans à l'usine Solvay ...

De 16 ans à 24 ans, dj'é travayi al tére èyèt quand dj'esteu d' deûs-eûres, dj'aleu d' sét-eûres djusqu'à midi, quate djous pa samwène.

Q. : Vos travayiz pou qués pot'rîyes ?

Piret, Grégoire, Chapeau, al gare di Bouffioulx, Goret; Goret,

Je suis resté un moment sans y aller quand je suis entré à Solvay parce qu'à Solvay, j'étais au déchargement des bateaux de sel; je suis resté là six mois et alors on a augmenté la production à l'usine et on a demandé qui voulait aller à la fabrication; je suis allé à la fabrication; je retirais le sel du chlorure à l'aide d'une turbine; la turbine tournait à trois cent mille tours; quand j'étais derrière la turbine, on ne me voyait pas et j'avais un volant pour faire ça, assis; je tournais le volant, pas plus vite et quand j'arrivais au bout, elle se remplissait; je mettais de l'eau, je mettais un peu d'ammoniac et je mélangeais et je lavais encore et je l'enlevais; je faisais une affaire de cinquante, cinquante-deux turbines par jour; alors j'ai travaillé au montage après la terre; trente-deux ans à l'usine Solvay ...

De 16 ans à 24 ans, j'ai travaillé à la terre et quand j'étais de deux heures, j'allais jusqu'à midi, quatre jours par semaine.

Q. : Pour quelles poteries travailliez-vous ?

Piret, Grégoire, Chapeau, à la gare de Bouffioulx, Goret, il

il a pris dèl tére pace qui dji lyî aveu sôvè « la » viye. Goret v'neut s' pourmwin.ner tous lès djous à tch'vô èy' i monteut al Djustice li sèm'di èy' i m' ratrapeut toudis ô « Château d'eau » èy' ô « Château d'Eau », gn-aveut l' Poudriyère, come on d'jeut, èt lès tchés qui sortît toudis èt li tch'vô a yeû peû, i s'a câbrè ... èyèt mi, dji' sôtlè al tièsse du tch'vô èt Gorèt esteut à l'étrièr, come ça, qu'esteut trin.nè à tére èy' i m'a d'mandè : « Qui èstôz? — Dji seu Pollen. — Ti pous mi d'mander n'impôrtè qvè, ti s'ras toudis acôrdè. — Ah! mins m' tème di sôdâr èst fini, di-dje. — Ah! Tu n' vous né yèsse ajant d' police? — Vos n' mi vèyouz né avou in kèpi su m' tièsse? — Ah! mins gn-a dès pus bièsses qui tuè, di-st-i ! F. a fét trente-chîs fôtes, M. ènn'-aveut trente-deûs ! L. ènn-aveut quatre-vint-deûs di fôtes èy' is sont-st-ajants d' police, di-st-i ! — Choutèz là, Mossieu Goret, vos n' mi vèyouz né avou in kèpi su m' tièsse! — Bé non, tu s'reus champète èt tu véreus ô bos! — Non, di-dje, dji n' vou né ça, di-dje ! Savouz bé ç' qui vos-alouz fé, Mossieu Goret? Dj'è truès piles di tére dissu l' plateû qui dji

a pris de la terre parce que je lui ai sauvé la vie. Goret venait se promener tous les jours à cheval et il montait à la Justice le samedi et il me rattrappait toujours au Château d'Eau et au Château d'Eau, il y avait la Poudrière, comme on disait, et les chiens qui sortaient toujours et le cheval a eu peur, il s'est cabré ... et moi j'ai sauté à la tête du cheval et Goret était à l'étrier, comme ça, qui était traîné par terre et il m'a demandé : « Qui êtes-vous? — Je suis Pollen. — Tu peux me demander n'importe quoi, tu seras toujours agréé. — Ah! mais mon terme de soldat est fini, dis-je. — Ah! Tu ne veux pas être agent de police? — Vous ne me voyez pas avec un képi sur la tête? — Ah! mais il y en a de plus bêtes que toi (qui le sont devenus), dit-il ! F. a fait trente-six fautes (d'orthographe), M. en avait trente-deux ! L. en avait quatre vingt deux de fautes et ils sont agents de police, dit-il ! — Écoutez là, Monsieur Goret, vous ne me voyez pas avec un képi sur ma tête! — Bien non, tu serais (garde-) champêtre et tu viendrais au bois! — Non, dis-je, je ne veux pas ça, dis-je ! Savez-vous bien ce que vous allez faire, Monsieur Goret? J'ai trois piles de terre sur le plateû que je ne réussis pas à vendre,

*n' sé vinde, di-dje ! — Dimwin l' camion vét, di-st-i. » I n'  
m'a né d'mandé l' pris, ré du tout.*

*Q. : Combé ç' qui c'esteut pou 'ne pile ?*

*Pou lès tuyôs, céquante céq; pou lès pots, pou lès vâses,  
c'esteut sèptante céq; li roussète, c'esteut quarante; li rèche  
qu'on m'teut dans l' fond dès foûrs à ç' tins-là, ça s' pèyeut  
dis-wit' francs du mète ! Contèz combé d' côps qui faleut taper  
pou 'nn' awè in mète ! Faleut douze bérwètes pou mi awè  
« mon » mète ! Èt dji fyeu ça après m' djournéye ! Dji tireu  
dèl rèche après m' djournéye !*

*Q. : Quand èst ç' qu'on vos payeut ?*

*Dj'esteu payi tous lès wit' djoûs, tous lès sèm'dis; mins  
seûlmint i-gn-aveut dès côps qu'on ratindeut l' lindi ou l'  
mârdi; li sèm'di, l' patron, il aleut dins lès pot'rîyes qué  
l'arjant ...*

*dis-je ! — Demain le camion vient, dit-il. » Il n'a pas demandé le  
prix, rien du tout.*

*Q. : Combien était-ce pour une pile ?*

*Pour les tuyaux, cinquante-cinq (francs); pour les pots, pour les  
vases, c'était septante-cinq; la roussette, c'était quarante; la rèche  
qu'on mettait dans le fond des fours à ce temps-là, ça se payait  
dix-huit francs le mètre ! Comptez combien de fois il fallait frapper  
pour en avoir un mètre ! Il fallait douze brouettes pour que j'aie  
un mètre ! Et je faisais ça après ma journée ! Je tirais de la rèche  
après ma journée !*

*Q. : Quand est-ce qu'on vous payait ?*

*J'étais payé tous les huit jours, tous les samedis; mais seulement  
il arrivait parfois qu'on attende le lundi ou le mardi; le samedi, le  
patron, il allait dans les poteries chercher de l'argent ...*

Q. : Vos-aliz co al tére tins qu' vos travayiz mon Solvay ?

*Li lindi, dji n'aleu né; li mârdi, dj'i aleu; li mèrcrèdi, dji n'aleu né co èyèt l' djèdi, dj'aleu vèy lès fîyes; li vèrdi, dji n'i aleu né pace qu'on doneut l' passète à ç' momint-là pou conter lès trôs ou on doneut dès tchôssètes à r'fè èt l' sèm'di, on-aleut ô cinéma èt l' dimègne ! C'esteut la bèle viye !*

*Li tch'min dès Lorins, vous con'chèz, è bé ! dj'abiteu lès deûs mójos qui sont d'vent l'atelier ... Gustave Tayène èsteut èn-ouvrî du bos d' Tchèslet; i-gn-aveut Augustin Delvaux, i-gn-aveut Sandron, i-gn-aveut l' Tchan'tî; on-èsteut à quate à costè yin d' l'ôte èyèt on s'édeut yin l'ôte ! Èt lès p'tites quétes qu'on-a djouwè !*

*In còp, gn-a èn-ome qui vét dé mi; èm patron c'è-st-in tchès-seù èy' il aveut mîs s' fusik asto èy' il èsteut diskindu dins l' fosse; mi, dji fé l' signal dissu l' plancher : « Què ç' qu'i-gn-a, Louwis? — Bé, i-gn-a èn-ome doci qui voureut bé vos vèy. — Ah ! bé, dji va r'monter, di-st-i ». Èt dj' l'èrmonte èt an-arivant*

Q. : *Vous alliez encore à la terre tant que vous travailliez chez Solvay ?*

Le lundi, je n'allais pas; le mardi, j'y allais; le mercredi, je n'allais pas encore et le jeudi j'allais voir les filles; le vendredi, je n'y allais pas parce qu'on donnait la passoire à ce moment-là pour compter les trous et on donnait des chaussettes à refaire et le samedi, on allait au cinéma et le dimanche ! C'était la belle vie ! ...

Le Chemin des Lorrains, vous connaissez, eh bien ! j'habitais les deux maisons qui sont devant l'atelier ... Gustave Tayenne était un ouvrier du Bois de Châtelet; il y avait Augustin Delvaux, il y avait Sandron, il y avait le *Tchan'tî*; on était à quatre les uns à côté des autres et on s'aïdait les uns les autres ! Et les petites blagues que nous avons joués !

Une fois, il y a un homme qui vient près de moi; mon patron c'est un chasseur et il avait appuyé son fusil (à un arbre ?) et il était descendu dans la fosse; moi j'ai fait le signal sur le plancher : « Qu'y-a-t-il, Louis ? — Bien, il y a un homme ici qui aimerait vous voir. — Ah ! bien, je vais remonter dit-il ». Et je le remonte et en arrivant au-

ô d'zeû : « Ah, c'est vous qu'est là ! — Oyi ; choute là, Clément, dji voureu bé djouwer ène quête, di-st-i, à ène feume. — Ah ... — Dj'é « rendez-vous » avou ène feume à Blaréfosse. — Ah, aviés ou ? — Ô Stôve dès tch'vôs. — Mins dins qué Stôve dès tch'vôs vos-alèz ? Ça, i fôt mè l' dire. — Bé, dins l' grote, di-st-i. — Ah bé ça va ... ». Et l'ome s'e va. « C'est t'-minme, Louwis, qui va aler, né mi. — Non, dji-dje, mi, dji n'i va né; dji n'é ré à vèy avou coula. — Si fêt, ti vas prinde mi fusik èt m' carnassièr èt ti vas t'aler catchi èt quand ti lès vîras ariver, ti lès vîras chipoter in tout p'tit còp, ène miète après, tu tir'ras in còp, di-st-i ». Dj'é tirè in còp mins li, il èsteut prév'nu ... èvoye èt quand l' feume m'a vèyu, dj'é dit : « N' vos-è fèyèz né avou coula, dji conè l'apotikêre, di-dje. — Oyi, mossieû, di-st-èle. — N' vos-è fèyèz né, di-dje, seûr'mint vos-alèz m' doner vo carte « d'identité », an cas qui dj'oreu dès rûjes. — Eh, Mossieû, di-st-èle, dji véré vos r'trouver in djou. — Né d' tout ça Madame, dji n'é né dandji d' ça, di-dje. — Anfin, choutèz, dji voureu bé qui vos n' dichèz né ré ! ». Mins èle mi done si carte quand'

dessus : « Ah, c'est vous qui êtes là ! Oui ; écoute là, Clément, je voudrais bien jouer une blague à une femme. — Ah ... — J'ai rendez-vous avec une femme à Blaréfosse. — Ah, en quel endroit ? — À l'Écurie des Chevaux. — Mai dans quelle Écurie des Chevaux allez-vous ? Ça, il faut me le dire. — Bien, dans la grotte, dit-il. — Ah, bien ça va ... ». Et l'homme s'en va. « C'est toi-même, Louis, qui va aller, pas moi. — Non, dis-je, moi, je n'y vais pas ; je n'ai rien à voir avec cela. — Si fait, tu vas prendre mon fusil et ma carnassièr et tu vas aller te cacher et quand tu les verras arriver, tu les verras chipoter un tout petit coup, un peu après, tu tireras un coup, dit-il. J'ai tiré un coup mais lui, il était prévenu, ... en fuite et quand la femme m'a vu, j'ai dit : « Ne vous en faites pas avec cela, je connais l'apotiquaire, dis-je. — Oui, monsieur, dit-elle. — Ne vous en faites pas, dis-je, seulement vous allez me donner votre carte d'identité, au cas où j'aurais des difficultés. — Oh, Monsieur, je viendrai vous retrouver un jour. — Pas de tout cela, Madame, je n'ai pas besoin de ça, dis-je. — Enfin, écoutez, je voudrais bien que vous ne disiez rien ! ». Mais elle me donne sa carte quand même et je la regarde et

*minme èt dji l' riwéte èt dji prind dins l' cárnassiére in boukèt d' papí et dji mârque li no. Bon, wit' à quéze djous après, dji va à Bouffioulx èt an-arrivant ô passâdjé « à niveau » di Bouffioulx, né à né avou l' feume; dji passe asto, mi, sins ré dire mins lèy, èle m'a dit : « Bondjoû, mossieû. — Ah ! bondjoû Madame, oh ! c'est vous qu'est là, di-dje. — Vos n'aliz né quéqu'fiye al comune, èn'do, di-st-èle? — Pouqué ç' qui dj'ireu al comune, Madame? — Bé pou l'affére, di-st-èle. — Oh, n' vous-è fèyèz né avou coula, c'est rouryi ! ».*

*Dins l' bos, dj'é gangni dès liârds; dji louweu m' baraque pou céq francs pou ène eûre !*

*Q. : Vos fyiz qué sint ?*

*C'esteut Sinte Bârbe seûl'mint lès pot'rîyes qui v'neut qué dèl tére, al Sint-Étiène, quand is v'nît kerdjî l' tére, is nos-apuârtit in lite di goute.*

*Q. : Èt pou trouver l' tére, faleut sonder? Comint?*

*Bé, c'esteut ène grande bâre avou ène mètche, mins ène mètche*

je prends dans la carnassière un morceau de papier et j'inscris le nom. Bon, huit à quinze jours après, je vais à Bouffioulx, nez à nez avec la femme; je passe à côté (d'elle), moi, sans rien dire, mais elle, elle m'a dit : « Bonjour, Monsieur. — Ah ! bonjour Madame, ah ! c'est vous qui êtes là, dis-je. — Vous n'allez pas par hasard à la commune, n'est-ce pas, dit-elle? — Pourquoi est-ce que j'irais à la commune, Madame? — Bien pour l'affaire, dit-elle. — Oh, ne vous en faites pas avec cela, c'est oublié ».

Dans le bois, je gagnais ma vie; je louais ma baraque pour cinq francs pour une heure !

*Q. : Quel saint fêtiez-vous?*

C'était Sainte Barbe seulement les poteries qui venaient chercher de la terre, à la Saint-Étienne, quand ils venaient charger de la terre, ils nous apportaient un litre de goutte.

*Q. : Et pour trouver la terre, il fallait sonder? Comment?*

Bien, c'était une grande barre avec une mèche, mais une mèche

*an rond èy' on fonceut ça èy' on-ariveut su l' tére; on-aveut li poutéye, qu'on d'jeut; après l' poutéye, c'esteut l' roussète, c'esteut quéqu'fiye dèl pétréale èyèt li roudje esteut dins l' fond. Èt pou l' roudje ... al Taye dès Bèguènes, su l' plateû dès sapés, c'est li tch'min qui diskint pou 'nn'aler al Sôte, arrivé dins l' mitan du bos, gn-a in tch'min qui fét come ça èt là, c'est les sapés èt di ç' costè-là, c'est l' Taye dès Bèguènes et su l' cwin dès sapés rola, on-a forè, on-a forè; nos-èstis quate brigâdes pace qu'i ç' n'est né ré, r'mète dès tiges tout l' tins, pace qu'i n' faleut jamés r'venu «en arrière», faleut toudis avanci èt quand c'esteut pou r'tirer «la sonde», faleut qu'on mète dès cwades èt on satcheut an tournant, on monteut in mète, deûs mètes dissus deûs-eûres di tins; èyèt rola on-a carculè l' longueû dès tchandèles ..., i-gn-aveut trwès cint quatré vint ... Èy' on-a yeu ôjîye quand l'euve v'neut mins èle n'aleut né pus wôt qui l' tére ...*

Q. : Pouqwè ç' qui vos-avèz arêtè d'aler al fosse ?

*À cause qu'i-gn-aveut pus noulu pou travayi ô bos; « l'extrac-*

en rond et on enfonçait cela et on arrivait sur la terre; on avait la *poutéye*, qu'on disait; après la *poutéye*, c'était la *roussette*, c'était parfois de la « betterave » et la rouge était dans le fond. Et pour la rouge ... à la Taille des Béguines, sur le *plateû* des sapins, c'est le chemin qui descend pour s'en aller à la Sarte, arrivé au milieu du Bois, il y a un chemin qui fait comme ça et là, c'est les sapins et de ce côté-là, c'est la Taille des Béguines et sur le coin des sapins, là; on a foré, on a foré; nous étions quatre brigades parce que ce n'est pas rien, remettre des tiges tout le temps, parce qu'il ne fallait jamais revenir en arrière, il fallait toujours avancer et quand c'était (le moment) pour retirer la sonde, il fallait qu'on mette des cordes et on tirait en tournant, on montait un mètre, deux mètres sur deux heures de temps; et là on a calculé la longueur des chandelles ..., il y en avait trois cent quatre-vingts ... Et on a eu (tâche) facile quand l'eau venait mais elle n'allait pas plus haut que la terre ...

Q. : Pourquoi avez-vous arrêté d'aller au Bois?

Parce qu'il n'y avait plus personne pour travailler au bois; l'extrac-

*tion des terres » si fyeut ô l'ver du solia èy' i faleut arèter ô couthî mins tout al mwin ! Alôrs quand is-ont vèyu qu'i-gn-aveut dès brigâdes qui si r'ssatchît, on-a m'tu in p'tit moteûr; non, in bôdèt, èn-ané; i-gn-aveut l' cwade ô bouriquèt; i-gn-aveut quate touîrs; quand l' saya èsteut dins l' fond, toute li cwade èsteut rouléye ô bouriquèt èyèt l' bôdèt èsteut à costè d' nous èy' on d'jeut : « Alèz, Batisse, avance ! » èy' il aleut l' longueû dèl cwade, gn-aveut ène aye èt quand il ariveut à l'aye, i r'veneut su sès pas tout douç'mint èt nous, on t'neut l' cwade pou dis-kinde li saya.*

*Après on-a yeû in moteûr èt dolà avou l' moteûr, li Tchan'tî a yeû lès deûs djambes casséyes. Il a m'tu s' pîd su l' crochète qui l' moulinet èsteut déclanchè; pârti come ène bale èy' il a cassé ène planche di ça di spès; èt eâreûs'mint qu'i n'a né acrochète lès bos qui t'nît dins l' fond dèl fosse; pace qui dins l' fond dèl fosse, on m'teut dès-aféres come ça pou né qu' ça si r'férme ...*

tion des terres se faisait au lever du soleil et il fallait arrêter au coucher mais tout (se faisait) à la main ! Alors, quand ils ont vu qu'il y avait des brigades qui se retiraient, on a mis un petit moteur; non, un baudet, un âne; il y avait la corde au treuil; il y avait quatre tours (de corde); quand le seau était dans le fond, toute la corde était enroulée au treuil et le baudet était à côté de nous et on disait : « Allez, Baptiste, avance ! » et il allait la longueur de la corde; il y avait une haye et quand il arrivait à la haye, il revenait sur ses pas tout doucement et nous, on tenait la corde pour descendre le seau.

Après, on a eu un moteur et là avec le moteur, le *Tchan'tî* a eu les deux jambes cassées. Il a mis son pied sur le crochet alors que le moulinet était déclenché; (il est) parti comme une balle et il a cassé une planche de ça d'épaisseur; et heureusement qu'il n'a pas accroché les bois qui tenaient dans le fond de la fosse; parce que dans le fond de la fosse, on mettait des affaires comme ça pour que ça ne se referme pas !

Q. : Vos-è con'chèz co dès cés qui travayit ô bos ?

*Is sont tous mwârts ; dès cés qu'ont travayi ô bos d' Tchès'lèt, dji n'è conè pupont : li Tchan'tî èst mwârt, lès Dohet sont mwârts, Djusté Delvaux èst mwârt, Sandron èst mwârt, Clément du Bèzo èst mwârt, li Coucou èst mwârt, lès Pîrsoul sont mwârts, lès Pîrsoul is-èstît à quate frères mins is n'ont né travayi lontins tous lès quate ...*

Q. : Vos r'grètèz ç' tins-là ?

*Oyi ; c'esteut deur mins çoula m' pléjeut bé.*

Juillet 1988

Jean-Luc et Marianne FAUCONNIER

Q. : *Vous en connaissez encore des gens qui travaillaient au bois ?*

Ils sont tous morts; des gens qui ont travaillé au bois de Châtelet, je n'en connais plus aucun; le *Tchan'tî* est mort, les Dohet sont morts, Justin Delvaux est mort, Sandron est mort, Clément du Bèzo est mort, le Coucou est mort, les Pîrsoul sont morts, les Pîrsoul, ils étaient quatre frères mais ils n'ont pas travaillé longtemps tous les quatre (ensemble) ...

Q. : *Vous regrettez ce temps-là ?*

Oui; c'était dur, mais cela me plaisait bien.

*agoulwè* m., avaloire, endroit où un cours d'eau disparaît dans le sol.  
*apotikère*, m., apothicaire; (t. de mépris) bougre, individu peu recommandable.

*ärziye*, f., argile.

*awia*, m., hoyau, houe à manche court et à fer large dont se servaient les « tireurs » de terre pour creuser.

*Binches*, quartier situé à la limite de Châtelet et de Presles; le toponyme est au pluriel en français.

*blanche*, blanche, terre peu plastique de couleur beige.

*Blaréfosse*, lieu-dit du Bois de Châtelet.

*bougnouù*, m., fond du puits où on recueille les eaux qui sont ensuite pompées à la surface.

*bouriquèt*, m., treuil horizontal.

*Carabinier*, charbonnage du carabinier français, dont le puits principal était situé à Châtelet.

*carè*, m., cour de charbonnage.

*Chapeau*, potier buffalonien.

*Château d'eau*, lieu-dit proche du Bois de Châtelet.

*Chichi Potal*, sobriquet d'une des branches de la famille Grégoire, dont l'un des membres fut instituteur à l'école communale de Châtelet.

*Clément du Bèzon*, pseudonyme de Clément Hocq.

*Colson*, atelier châtelettain de fabrication métallique.

*comune*, f., commune; maison communale; administration communale.  
*conrer*, pourrir, macérer; la terre *conréye* en séjournant en piles près de la fosse durant plusieurs semaines.

*cuv'lot*, m., baquet, cuveau.

*cuvérelle*, f., grès houiller.

*deùs-eùres* (*yèsse di ~*), être de deux heures, travailler durant la pause de 14 h à 22 h.

*Djustice*, lieu-dit à l'entrée du Bois de Châtelet, où l'on exécutait les sentences de mort.

*Faubourg*, faubourg châtelettain; on dit *Faubourg, F. du Tri ou Tri*, ce dernier terme étant rendu par *Trieu* dans les appellations officielles.

*Goret*, potier châtelettain.

*Grégoire*, famille de potiers châtelettains.

*Mártino*, Alphonse Martino était un personnage pittoresque originaire du centre de la France.

*Masureel*, brasserie châtelettaine.

*passète*, f., passoire, tamis.

*pétrale*, f., betterave; au fig., terre plastique de plusieurs couleurs.

*Phénix*, usine sidérurgique de Châtelineau.

*pile*, f., tas de terre d'environ 12 m<sup>2</sup>.

*Piret*, potier châtelettain.

*plateù*, m., plancher sur lequel on plaçait les piles de terre que l'on venait d'extraire.

*Poudriyère*, lieu-dit châtelettain où fut construite une poudrière toujours en activité.

*poutéye*, f., engobe; terre plastique très liquide et sablonneuse.

*rèche*, terre maigre, peu plastique.

*roudje*, rouge; argile zoographique; terre d'excellente qualité.

*roussète*, roussette; terre très peu plastique de couleur rousse.

*Solvay*, usine chimique de Couillet.

*Sôte*, lieu-dit désignant un hameau à l'orée du Bois de Châtelet; il s'agit d'un lieu essarté, d'un essart.

*Stôve bs tch'vôs*, lieu-dit du Bois de Châtelet où l'on rencontrait des excavations dans lesquelles, selon la légende, on cacha des chevaux lors des réquisitions napoléoniennes.

*Tâye dès Bèguênes*, lieu-dit du Bois de Châtelet dont les revenus étaient accordés aux religieuses dominicaines de Huy.

*tchan'tî*, m., cultivateur de chanvre (*tchane*); tendeur.

*Tch'min dès Lorins*, topon., chemin des Lorrains; il menait au camp établi par les troupes du Duc de Lorraine au 17<sup>e</sup> siècle.

*tème di sôdâr*, terme de soldat; service militaire.

Louis Pollen ne possède aucune photographie du temps où il travaillait au Bois de Châtelet; les photos qui illustrent cet article proviennent des archives du Musée de la Vie wallonne.

## L'origine du wallon *bigâ* «purin»

Dans la notice 140 «purin» de l'ALW 9, p. 303-305 (carte 40), El. Legros classe les dénominations recueillies sous les lettres A-S, cæd. sous 19 chefs. Un des types les plus remarquables de la série est *bigâ* (*bè-*, *bri-*, ...), qui couvre une grande partie de la zone proprement wallonne (Ni est, Na, Ph est, D, H sud, Ma, B, Ne nord).

L'ALW 9 reproduit note 6 l'étymologie que Haust avait présentée dans les *Etymologies*, p. 21-22, et reprise dans le DL, et que Wartburg a admise dans le FEW 15/1, 105a.

Grandgagnage donnait le lg. *bègâ* 'fange, bourbe' (t. 1, 51), et le nm. *bigau* 'vase, limon ; jus de fumier' (ib., 54), «prob. identique, ajoutait-il, avec le L. *bègâ*», ce qui n'était pas une étymologie.

«Dans les villes, telles que Liège et Verviers, écrit Haust, *Etym.* 22, on lui attribue [au mot] le sens général de 'fange, bourbe, margouillis' ; une flaue d'eau répandue par mégarde s'appelle *on bigâ d'êwe* [note 2 : «Syn. *mâssi potê*.»]. A la campagne, le mot a l'acception technique de 'purin, eau de fumier', — ce qui est, pour moi, le sens étymologique». Grandg. mettait le sens 'jus de fumier' en second lieu ; Haust le considère donc comme primitif.

Haust voit dans *bègâ*, *bigâ* un dérivé en *-â*, fr. *-ard* du m. h. all. *bige* (all. mod. *beige* : amas, tas, monceau). «Le tas dont il s'agit, écrit Haust, c'est pour les campagnards le tas par excellence, le fumier». Quant au suff. *-â*, il est d'ordinaire augmentatif, mais il peut aussi, plus rarement, «marquer un simple rapport de proximité, de dépendance». «Dans ce

dernier cas, l'explication de *bigå* est aisée : c'est la fosse adjacente au tas de fumier. Dans le premier cas, on admettra que *bigå* a signifié d'abord 'gros tas [de fumier]' — sens disparu sans laisser de trace — ; d'où, par extension : 'le liquide qui sort de ce tas et qui est recueilli dans une fosse adjacente' (comp. *fossoit de bigaut* : Jean d'Outremeuse) ; puis, en général : 'eau sale et bourbeuse, bourbier' ».

Dans l'article *bîge* du FEW (m.h.all., geschichteter haufe, càd. tas formé par empilement, par couches), on trouve, outre le w. mod. *bigå* (et var.) et son dér. *bigårder* (Jupille) 'arroser de purin', l'anc. w. *begart*, m., 'purin, eau de fumier' (hap.), et le m. fr. *embigaré*, adj., 'souillé de purin' (Froissart).

Les deux derniers mots viennent de l'article « anc. fr. *embegaré, begart* » des *Etymologies* de Haust, p. 91. Il s'agit du *begart* 2 que Godefroy ne traduisait pas : Tel coup li a doné desor son touenart [bouclier] Ke gambes reversees le trebuce el *begart* (*Les Chetifs*; il ne s'agit pas d'un texte wallon), et de l'*embegaré* de Froissart : -- un porcel ort et *embegaré* -- (God.; le mot rimant avec *regardé*, Haust proposait de lire \**embegardé*; God. traduisait 'souillé'). Les traductions 'purin' et 'souillé de purin' sont de Haust (¹).

Noël Dupire, qui considérait l'acception 'purin' comme

(¹) Dans Godefroy 1, 612a, il y a trois articles *begart* : 1. « nom donné à des hérétiques du 13<sup>e</sup> s. ... »; adj., stupide. Autre forme : *begard*. — 2. sans traduction; exemple cité ci-dessus. — 3. sans traduction : « ... pommes ou *begars* d'Arcques » (1580, S.-Omer).

Dans Tobler-Lommatsch 1, 900b, un seul article *begart*, sans traduction, avec deux exemples : d'abord, celui du *begart* 2 de God., avec des variantes (*toenart, renversees, trebuche*) et d'autres références (*Chanson d'Antioche* II 246; œuvre du début du 12<sup>e</sup> s.); — puis un extrait d'un fabliau : « Begin se viennent de begon, Et de begin revient begars, Et ce voit bien nes unz soz garz Qui (l. Que) de *begart* vient brais et boe Qui tot conchie et tout emboe »; d'après le contexte, *begart* paraît bien avoir ici un sens analogue à celui qu'il a dans le premier exemple (voir ci-après), mais avec un jeu de mot.

« secondaire et locale » (Neuphilol. Mitteilungen 52, 1951, 65-66), proposait de rattacher *bèga* 'purin' au moy. néerl. *bagger(t)* 'boue'. Mais Haust, BTD 26, 431, a rejeté avec raison cette proposition en observant simplement que Dupire « n'explique pas qu'on n'ait nulle part *ba-* à l'initiale en roman ».

La position d'EL. Legros à l'égard des sens de *bigå*, *brigå*..., dans l'ALW 9, est la même que celle de Haust. Le mot a comme sens premier 'purin' et il tend à reculer, surtout devant le fr. *purin* en Ardenne luxembourgeoise. « -- le vieux mot, écrit Legros, est ravalé dans des acceptations péjoratives : mauvais purin à la mode de naguère, p. mêlé d'eau, voire eau sale en général, etc. ; dans les villes, connu surtout pour désigner des flaques d'eau sale ou usité dans des comparaisons (du café qui est comme du ...)). Exemples : à L 1, où l'on connaît *bigå* et *pissène* pour 'purin', *bigå* signifie aussi « au fig. 'fange, bourbier, margouillis' » ; à Ve 1, *bigå* 'purin', mais « surtout au fig. ('un *b.* d'eau)' 'flaque d'eau répandue par mégarde') » ; à Ve 47, *bigå* 'purin très épais', « et aussi en gén. 'boue liquide' » ; — à Ve 6, 「purin」 = *dō*, et 「un *b.*」 = seulement 'liquide répandu sur nappe et plancher' ; à B 17, où *brigå* est concurrencé par *purin*, on dit aussi « 「vous faites du *br.*」, syn. : 「des *potès* 'flaques d'eau [surtout sale, probablement]'」 » ; etc. (2).

L'explication de *bigå* par le germ. *bîge* a soulevé une objection grave. Tout en l'admettant dans le FEW, Wartburg trouve surprenant que le mot simple *bîge* 'tas' n'ait pas été lui-même emprunté par le wallon. On voit mal, en effet, comment un suffixe roman peut s'ajouter à un terme germanique si celui-ci n'a pas été d'abord romanisé. Mais les

(\*) A la question 1233 de l'ALW, on a, pour « bourbier », à Ve 26 *dè bigå* et à L 43 *bigå*, fé *on bigå*, répandre de l'eau sale (Commun. J. Lechanteur).



étymologistes, et Haust en particulier, ne se préoccupent généralement guère de cette difficulté.

Sans doute aurait-il fallu aussi se demander si, dans les dialectes néerlandais et allemands, notamment aux abords de la Wallonie, *bige* ou ses descendants s'appliquent ou se sont appliqués (au lieu de *hoop* ou de *haufe*) au fumier, tas par excellence. Dans ce domaine, mes recherches n'ont pu être poussées très loin. Du côté néerlandais, il me paraît suggestif de constater que, dans son ouvrage sur les *Eléments néerlandais du wallon liégeois*, L. Geschiere ne consacre aucun article à *bigā* : c'est qu'il n'a pas trouvé, dans les dialectes néerlandais, de termes à rapprocher du m. h. all. *bige*. Pour l'allemand, j'ai découvert dans Grimm, *Deutsches Wörterbuch* 1, 1371, un article *beige*, f., tas (m. h. all. *bige*) : le mot subsiste aujourd'hui seulement en Suisse, en Souabe, en Bavière et en Autriche, et il a aussi la forme *beuge* ; il pourrait, semble-t-il, se rendre en français par 'tas (de bois)' ou 'bûcher'. Ces données n'appuient ni géographiquement, ni sémantiquement, l'explication de notre *bigā* 'purin' par le germ. *bige* 'tas' ; mais elles sont trop fragmentaires pour être significatives.

Lorsqu'un concept est dénommé par des types nombreux et variés, il est utile d'examiner la sémantique des termes clairs avant de s'attaquer à l'explication des termes obscurs : c'est la méthode que j'ai suivie dans mon étude sur les noms du porte-seaux pour élucider l'origine du liég. *hárkē*. Que donne donc, dans le cas de « purin », l'étude des dénominations belgo-romanes dont l'évolution sémantique est assurée ? Sur les 18 types autres que *bigā*, je n'en vois aucun qui ait originellement signifié 'tas'.

Autre chose : les réponses à la qu. 805 « le tas de fumier (près de la maison) » (ALW 9, notice 37, carte 17) donnent, pour la zone proprement wallonne, un type *'ansénî'*, dérivé d'*ansène* 'fumier' (suff. *-ariu*), qui évoque bien la masse du

fumier déversé sur le morceau de cour (*pêr, pâdje*) qui lui est réservé, mais qui, dans mon esprit du moins, n'implique pas une idée nette de tas. Dans le Luxembourg, on répond souvent *pâ(r)dje*, qui est proprement le nom de la « cour à fumier ». Les réponses ‘tas (*hopê*, mont, monceau, tas) d'*ansène*’ sont nombreuses, mais beaucoup d'entre elles doivent transposer littéralement le libellé de la question. On a relevé ‘monceau d'*an*.<sup>7</sup> dans 7 points de Na, et ‘*ho(u)pê* d'*an*.<sup>7</sup> dans 18 points de L et 12 de Ve, alors que, dans ces trois arrondissements, *ansènî* est le mot usuel. En fait, pour les fermiers, ‘tas’ s’applique aux petits tas de fumier qu'on aligne sur le champ et qu'on épand ensuite. Cette situation remonte probablement au moyen âge, car, d'après le FEW 11, 55a, v° *sagīna*, l'anc. liég. *ansinier* ‘tas de fumier’ est attesté depuis 1380 environ.

L'emploi du fumier comme engrais remonte assurément très haut, et on peut le suivre au cours du temps depuis le moyen âge. Mais le purin n'est largement utilisé pour fumer les prairies que depuis une époque récente. Au début de la notice ‘purin’ de l'ALW 9, 303, El. Legros écrit : ‘on le recueille aujourd’hui dans une citerne, alors que naguère on se contentait d'une mare à côté du fumier et que souvent on en laissait une bonne partie s'en aller à la rigole’. L'enquêteur de L'ALW a noté, pour B 23 (Longvilly), que *brigâ* se dit ‘quand le purin s’écoule sur la route, comme c’était toujours le cas naguère’.

En parcourant le grand ouvrage de G. Hoyois, *L'Ardenne et l'Ardennais* (1949-1953), on peut retenir certaines indications utiles à notre étude. On accordait beaucoup d'importance au fumier : il servait à engraisser les terrains de culture. Mais on dirait qu'on ne se préoccupait guère du purin. Sans doute le pissat du bétail était-il absorbé en grande partie par la couche de litière (surtout du genêt) qu'on répandait dans les étables, que le bétail piétinait et qui, mêlé aux matières fécales, donnait le fumier ; on laissait le fumier s'en-

tasser dans les étables et il y séjournait parfois longtemps avant qu'on le transporte à la fosse (p. 105). A La Gleize, autrefois, on ne nettoyait les étables que tous les huit jours (*Parler La Gl.*, p. 108).

C'est seulement quand il parle de l'époque moderne (fin du 19<sup>e</sup> s. ?) que Hoyois écrit : « depuis quelque temps, on pratique l'épandage plus ou moins journalier des bouses (les *flates*), on recueille le purin (*lu digâ*) en citerne pour l'employer en arrosages - - » (p. 312) (3).

(3) On trouve des données analogues à celles de Hoyois chez P. LINDEMANS, *Geschiedenis van de landbouw in België* (2 vol.; Anvers, 1952), t. I, p. 60-65. « Les fumiers, écrivait Em. DE LAVELEYE, *Essai sur l'économie rurale de la Belg.*, 2<sup>e</sup> éd., 1875, p. 34, sont généralement mal soignés et l'usage de citernes pour recueillir les engrains liquides est peu répandu encore, quoique beaucoup de propriétaires commencent à en faire construire. » Noter la date. Après avoir cité ce texte, LINDEMANS continue : « Dans les grosses fermes du Hainaut, du Namurois, du Condroz, on ne trouve, avant la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> s., que de rares citernes (beerputten) » (p. 65). Certaines parties du pays étaient en avance; ainsi la région d'Enghien : « Il existe presque dans toutes les fermes, écrivait J. PARMENTIER au début du 19<sup>e</sup> s., des citernes qui contiennent depuis 2 à 400 Hl, près des étables et reçoivent toutes les urines conservées closes » (*Produits du règne végétal et animal du canton d'Enghien*, Bruxelles, 1819; cité par LINDEMANS, p. 90, n. 121).

J. LECHANTEUR m'a aimablement communiqué un extrait d'un acte d'un notaire liégeois, qui date du milieu du 18<sup>e</sup> s. et où il est question d'une *fosse* à purin, mais il ne s'agit probablement pas d'une véritable citerne :

... de laisser decouler aussi les urines de ses vaches qui se rendent en partie dans le fond de cette derniere et une partie dans ses batiments et qui se rendent ensuite dans sa cave à son grand domage et interet ... comme la fosse où les urines des vaches de la seconde comparante se dechargeoient se trouve aujourd'huy remplie, elle y restera à toujours et ne pourra cette derniere faire decouler les dittes urines de ses vaches devant les maisons de la ditte premiere comparante (notaire D. D. FILOT, 6.11.1750).

Les citerne, les pompes et les tonneaux à purin ne doivent guère dater que d'un siècle (4). Auparavant, le jus du fumier, allongé par l'eau de pluie, s'égouttait dans une fosse située à côté du tas, mais le trop-plein s'écoulait dans les rigoles. Sans doute était-ce en partie à cause de cela qu'on recueillait les *fossés* dans les rigoles le long des chemins pour les utiliser comme engrais ; les prairies étaient soigneusement irriguées, mais les *fossés* constituaient, avec le compost, leur seule fumure (*Parler* ..., p. 109 ; Bastin, *Plantes*, p. 132). De la fosse, on portait le purin par seaux sur le pré attenant à la ferme, à moins qu'une rigole ne l'y conduisît directement (*Parler* ..., p. 108). Il ne pouvait être question de le porter très loin ...

De ces considérations historiques il résulte que la notion moderne de 'purin' n'est probablement pas très ancienne. On constate, d'autre part, que, parmi les noms du purin autres que *bigâ* (*brigâ* ...), il en est plusieurs pour lesquels le sens 'purin' est secondaire : si *pissène* (*B*) désigne le purin, c'est que le contenant a été pris pour le contenu (ALW 9, 306a, n. 3) ; *basse* (*J*) et *poté* (*K*) signifiaient d'abord 'mare, flaqué, - -' (ib., 307a, n. 13) ; *pardjire* et *pôrdje* (*N*, a et b) sont des noms de la mare à purin ou du tas de fumier (ib., 307b, n. 15). Dans ces conditions, on ne se hasarde guère en concluant que, pour *bigâ* ... aussi, le sens 'purin' est secondaire.

(4) Peut-être est-il significatif de noter que, d'après BLOCH-WARTBURG, *purin* n'est français que depuis 1842 (Acad.) : c'est un mot dialectal, dér. du vb. *purer* 's'écouler, dégoutter', « avec d'autres suffixes déjà anciennement, cf. *puriel* à Lille (1360), *pureau* à Tournai (1457), encore en picard, en outre ang. *purot*. Le latin ne paraît pas avoir transmis de terme spécial pour cette notion rurale, de là la grande variété des mots en gallo-roman ... ». Le *Grand Larousse de la l. fr.* donne aussi *purot* 'fosse à purin' (Acad. 1842). God. traduit *puriel* et *pureau* par 'purin' ; mais, à la lecture des exemples, on peut douter de l'exactitude de cette interprétation; v. notamment le texte de Tournai (27.9.1457) : « les *puriaux* yssans des maisons de pluiseurs en ladite rue »; ne s'agit-il pas d'eaux sales ?

A mon avis, Haust s'est beaucoup avancé, et il a commis une sorte d'anachronisme, lorsqu'il a traduit le *begart* 2 de Godefroy par 'purin' et l'*embegaré* de Froissart par 'souillé de p.' : il aurait suffi, je crois, de dire 'boue, bourbier' et 'souillé de boue'. De même, dans la phrase de Jean d'Outremuse, Geste II, 1185, « dedens un grand fosseit de *brigaut* les buttoit », il ne s'agit probablement pas d'un fossé de purin, mais d'un fossé de boue.

Le mot se rencontre en toponymie. Dans « Les noms de lieux de la commune de Vielsalm » (GSa 2, p. 7), G. Remacle relève un ld. *ozès bigás* (1694 « sur les *biga* ») ; il intitule l'article « *bigá*, purin, eau sale y ressemblant », et il justifie comme suit la dénomination : « L'endroit, un peu fangeux, comportait autrefois des ornières remplies d'eau boueuse ». Mais, au 17<sup>e</sup> siècle, pouvait-on déjà avoir à l'esprit le nom du purin pour désigner un endroit fangeux? (5).

Pour ma part, je classerais les sens de *bigá* ... comme Grandgagnage classait ceux du nm. *bigau* 'vase, limon ; jus de fumier'. Je dirais : 1. bourbier, margouillis, etc. ; 2. purin. Le mot ne me paraît pas avoir subi une « dépréciation » en s'appliquant à une 'flaque d'eau sale', mais une spécialisation (méliorative) en passant d'un sens général 'bourbier ...,' au sens particulier 'purin'. En conséquence, l'explication de *bigá* ... par le germ. *bige* 'tas' devrait être abandonnée, et l'article *bige* du FEW 15/1, 105a, supprimé.

(5) On a aussi un ld. è *bigá* à Paifve L 12. — Le mot ne se trouve pas dans les « Textes d'archives liégeoises » d'E. RENARD, qui, d'ailleurs, ne concernent généralement pas l'aire *bigá* actuelle. Mais J. LECHANTEUR en a recueilli des exemples chez les notaires liégeois : « au chemin de massi *bigaaz* » (Saint-Nicolas; not. Gouverneur 7.4.1670; 59); « que le *bigau* du fumier de la première partie pourat se conduire deriere l'etable de la deuxième » (not. N. CRAHAY 7.12.1731); dans le deuxième texte, le mot doit signifier 'jus de fumier', mais dans le premier, il s'agit prob. de bourbier.

Que faire alors de *bigā* ... 'purin', du *begart* 2 de Godefroy, du *bigaut* de Jean d'Outremeuse et de l'*embegaré* de Froissart ?

Wartburg a classé sous a. b. fq. *gard* 'enclos, clôture', dans FEW 16, 20b (II.1), l'anc. pic. *begars* 'verger' (St.-Omer, 1580) et Jersey *bigard* 'petit morceau de terre en triangle', avec ses dérivés *bigachon*, *pigachon*, et, à propos de *begars*, il remarque, au début de la note 10 : « Probablement (wohl) à séparer de *begart* 2 de God., que Haust, Etym. 21, range sous m. h. all. *bīge* ». L'adverbe « probablement » indique, me semble-t-il, que Wartburg n'est pas certain qu'il faut séparer *begars* 'verger' de *begart* 'purin' ...

Dans la notice historique de l'article *gard*, Wartburg explique l'origine des mots de la section II : *begars*, *bigard* procèdent d'un composé *bī* 'bei' + *gard*, qui est attesté déjà dans le Glossaire d'Endlicher (5<sup>e</sup> s.) sous la forme *bigardium* 'enclos, clôture' et qui subsiste dans la toponymie de la plus grande partie de la Gaule. Il renvoie, pour *bī-gard*, à la *Romania Germanica* de Gamillscheg.

Dans la deuxième édition de cet ouvrage (1970), p. 105-6, n° 39a, on trouve des indications précieuses : le composé de l'a. h. all. *gart* 'clôture' est déjà attesté au 5<sup>e</sup> s. dans le midi de la France, chez Polemius Sylvius (*bigardium*) ; « ce serait vraisemblablement, selon l'auteur, la plus ancienne dénomination de la cour qui est entourée par l'habitation » (p. 105) ; de là frioul. *bearz* 'prairie attenant à la maison (Grasboden, der mit dem Haus abgeschlossen ist)', Görz 'cour intérieure', fr. de l'ouest *biarrage* 'terrain non bâti, marécageux ou pierreux, -' (ib.) (6).

(6) A. VINCENT, *Top. de la France* (1937), p. 155a, consacrait aussi un article au m.nl. *bigard* 'jardin clos près de la maison', mais il ne citait que des toponymes sans -g- (*Biarre*, etc.). V. aussi J. LINDEMANS, BTD 19, 238, et l'article *Biogaarden* (*Groot-*), fr. *Grand-Bigard* (arr. Bruxelles), dans CARNOY, *Orig.* 72, et GYSSELING, *Top. Wdb.* 143a.

Wartburg n'a pas réuni sous le même étymon *bîge* l'anc. pic. *begars* 'verger' et *begart* 2 'purin [?]' de Godefroy, mais ne pourrait-on porter sous *gard* II (= *bî-gard*) la matière de l'article *bîge*, c.à.d. *bigâ* ... (?) ? Est-il impossible de rassembler sous le même étymon des mots signifiant 'enclos' et des mots signifiant 'purin' (8) ?

Les termes classés sous *parricus* 'enclos' dans le FEW 7, 663 sv., offrent une succession de sens comparable à celle qu'on aurait pour *bî-gard* : Gondecourt *p a a r k* 'parc à moutons', Awirs *pâtche* 'enclos attenant au toit à pores' (663b); Lescun *park* 'cour devant la grange' (664a); NO. *paurge* 'amas de fumier devant une ferme', Stavelot *pêre* 'cour à fumier', Malmedy *pér* 'tas de fumier', Cleurie *pare* 'tas de fumier', Dombras *pôršyèr* et gaum. *pordjière* 'trou à purin' (665b). On peut ajouter ici les *pardjîre* et *pôrdje* (N) de la notice « purin » de l'ALW 9.

Partant du sens 'enclos', *bî-gard* a pu, comme *parricus*, aboutir au sens 'purin'. Les sens intermédiaires peuvent naturellement n'être pas les mêmes dans les deux cas : sous *parricus*, je n'ai pas trouvé de mot signifiant 'bourbier'. Mais ce

(7) Il faudrait probablement ajouter, après *bigâ*, etc., le terme de La Gleize *brigadin* (*brigôdin*, *brigôdê*), m., bourbier, margouillis (Spa fé *on brigadin*, faire un mélange pour boire, manger, ou peindre les murailles), qui est inséré FEW 21, 36b, et que j'ai rapproché de *brigô* 'purin' (*Gloss. La Gl.* 36 b).

(8) Les formes romanes les plus anciennes issues de *bî-gart* ont un *e* à la première syllabe (a.pic. *begars*, ...), alors que *bigâ* (*brigâ*, ...) a génér. un *i*. On a une alternance analogue dans les noms du faux plancher au-dessus de l'aire, type 'be-hourd-i-er' : génér. *bêrôdi*, mais *birôdi* Ve 37, 40, 44; My; etc. (ALW 9, notice 22, 1<sup>o</sup>; FEW 15/1, 107b). On a aussi un *i* à La Gl. dans *bihôurdé*, f. 'grosse charretée' (*Gloss. La Gl.* 31b). — Wartburg explique le maintien du *-g-* dans les toponymes par l'infl. du simple *gart*.

fait ne paraît pas assez grave pour qu'on renonce à rattacher *bigâ* ... à *bî-gard* (9).

Louis REMACLE

(9) Dans l'ALW 9, notice 140 « purin », après le type *bigâ* ..., on a *digâ*, -â, qui couvre une partie de Ve et tout My. On l'explique comme « un dér. de *digue* au sens de 'fosse remplie d'eau, mare' » (ib., 306b, n. 8). Villers (1793) donne *dighe* avec ce sens pour Malmedy (p. 38b); mais il donne aussi « *diga* : s.m., bourbier » (ib.). De même Scius (1893), *digâ* 'vase, bourbe au fond de l'eau'.

Le mot *digâ* est attesté comme toponyme à Jalhay depuis le 14<sup>e</sup> s. : 1374 « à digal » (Registre 207 de Jehanster, p. 26); 1561 « une terre dite le diga en Hélivier » (TIHON, Fiefs, p. 407); etc. (Top. Jalhay, p. 39). FELLER donne simplement cette explication : « *Digâ* [lire -â] signifie purin à La Gleize. » Mais, comme toponyme, et au 14<sup>e</sup> s., le mot devait avoir le sens 'bourbier' de Villers.

J'ai recueilli divers exemples de *digâ* dans les archives des cours de justice et les protocoles des notaires : 1556 « Grigore ... atourne l'eawe dedens le *diga* de son ansieniers [*ansèni*, tas de fumier] » Cour de just. Roanne 27.828 (Doc. Roanne 183b); — 1648 « conduire ses graisses ou *diguaux* » Cour de justice Francorchamps 2.133; 1713 « led. acquerant serat tenu ... de laisser couller le *diga* de son fumier sur led. preit » id. 4.2; 3.3.1768 « la moitié de l'eau qui écoulera dans le *digua* » Franc., not. Dechamps, acte 85 (Doc. Stoumont ... 78b); — 24.6.1677 « un bief ... pour pouvoir faire ... decouler son *diga* sur sa partie dud. cortil » Malmedy, notaire Maier; 28.10.1704 « ils conduiront leurs *diga* outre les parties du cortil aux herbes » ib. (Notaires 106a).

Dans les trois ouvrages, j'ai traduit *digâ* par 'purin'. Ce sens paraît convenir à un exemple comme celui de 1648, « ses graisses ou *diguaux* »; mais, dans des contextes comme « dedens le *diga* de son ansieniers » ou « l'eau qui écoulera dans le *digua* », il pourrait s'agir de la fosse à purin (*trô d' digâ* à La Gleize).

Étant donné que *digâ* n'occupe qu'une petite zone entre *dâ* (Ve) et *bigâ* (B nord) et qu'il ne diffère de *bigâ* que par sa consonne initiale, on serait tenté de supposer qu'il est altéré de celui-ci. Mais l'ancienneté du toponyme de Jalhay et la coexistence de *digue* et de *digâ* en malmédien plaident pour l'explication de *digâ* comme un dérivé de *digue*.

## liégeois ancien \*lwèrgnâ

Dans son *Glossaire technologique du métier des drapiers* (BSW 9, 1867, p. 294), St. BORMANS a consigné un des derniers avatars d'un terme technique que les archives attestent abondamment sous l'Ancien régime :

« **wérgnon**, s. m. Instrument servant à tordre la laine imprégnée de colle. Flamand *vrengen* [= *wringen* tordre] par métathèse ».

Quelques années plus tard, on trouve dans le *Dictionn. liég.-fr.* (II, 1874, p. 616) de FORIR l'article suivant :

**rwergnâ**, s. Espèce d'autel.

La forme du mot est différente de celle de Bormans, mais elle correspond à des graphies plus anciennes et elle doit noter une variante réellement entendue. Mais la glose de Forir est si différente de celle de Bormans qu'on peut se demander à juste titre s'il s'agit bien du même mot.

En fait, cette glose n'est qu'une cacographie, non de l'imprimeur ni même de Forir, mais de sa source, le *Dictionn. wall.-fr.* de DUVIVIER (ms. composé ca 1850, conservé à la Bibliothèque des Dialectes de Wallonie, à Liège), qui contient exactement le même article :

**rwergnâ**, m., espèce d'autel.

Dans la marge, un lecteur anonyme a souligné au crayon, d'un point d'exclamation, sa perplexité. S'il s'était reporté au *Dictionn. de rimes* du même Duvivier, il aurait corrigé une erreur et évité, ainsi, à Forir de la répéter; on y lit, en effet :

**rwergnâ**, outil de ...

Bel exemple pour une anthologie des coquilles : l'autel n'est autre qu'un outil ! L'imprécision de la traduction (« espèce de »; absence de déterminant à *outil*) prouvent que, si le terme est vaguement connu (et on ne sait si c'est de source orale ou écrite), il n'est plus compris. Pas étonnant que les dictionnaires plus récents ne le recensent plus.

Les témoignages anciens publiés à ce jour sont rares également et peu précis. A ma connaissance, seul L. REMACLE, dans ses *Documents lexicaux. Notaires*, p. 268, a signalé deux mentions verbiétoises du 18<sup>e</sup> siècle :

12-12-1716 un *werniau* et un coreux pour apereter les etoffes;  
7-7-1764 une machine de bois appellée *warnio*.

Des dépouillements de notaires liégeois (de la ville de Liège) me permettent de porter au dossier une bonne trentaine de mentions. Peu sont explicites quant au sens, mais celles qui le sont répondent à la traduction de Bormans; quant à la forme, plusieurs n'ont d'autre utilité que de contribuer à dessiner la tradition graphique, dont l'examen est un des éléments essentiels pour la recherche de l'étymologie.

Voici cette liste dans l'ordre chronologique :

- 1637 [chez un tisserand] ung *loergnaz* et des planches (N. Rolloux; dans le registre de 1636, 419);  
15-5-1642 [chez un drapier] ung *loirgna* (J. Sauveur);  
1642 ung *loirgnar* (Lien);  
1653 un *loirgnaux* ou instrument à laver la laine (L. Fabry);  
1655 un *loirgna* de tindeux [w. *tindeū* teinturier] (Lien);  
16-10-1655 un *loirgnaz* servant à laver les estains [w. *stins* fils de chaîne] (M. Louvrix 236);  
1657 un *loirgna* servant à laver les stains (L. Fabry);  
6-5-1658 -- soy servir -- de l'escaillie [w. *hayèye* cour pavée] de la maison dudit Babou [c'est un drapier] pour laver ses estains et soy servir quand à quand [tout de suite, cf. FEW 2, 1416a] d'un *loirnea* y extant (A. Delle Hessale 31);  
1661 [drapier] deux vieux spouleurs [w. *spoûleū* bobinoir] et un *loirgna* (H. Colette);

- 16-6-1670 un *loirgna* - - un mollin de spouleu [épouleur, bobineur] (P. Derome 100);  
15-4-1671 un *loirnaz* (G. Dufresne);  
20-7-1675 un *wergnaz* (P. Derome 356);  
27-9-1675 un *loirgnaux* (H. Léonard 3);  
20-6-1676 deux fers de *lorgnaz* (V. Donneea 111v<sup>o</sup>);  
15-12-1676 un *loirgneau* (H. Léonard 3);  
25-2-1677 un *loirgnaz* (Id.);  
26-10-1678 un *loirgneau* de drappier (H. Bouxhée 89);  
3-7-1679 une *loirneau* de drappier (L. Cornélis);  
14-3-1681 un *roirenâ*, un cramaz, une latte et une ourdiheu [ourdissoir] (V. Donneea 52); 15-3-1681 un ourdiheu, un moulin, un *wargna* et une latte (Id. 53v<sup>o</sup>);  
3-9-1681 un *loirneau* (L. Cornélis);  
6-2-1682 un *loirgnat* (P. Derome 72);  
12-2-1682 un *loirgnea* de drappier (H. Bouxhée 224v<sup>o</sup>);  
1684 un *loirgna* (N. Amore);  
22-5-1685 [dans une draperie] deux tinne et un *loirnea* et sa monture (P. J. Gilman);  
1-8-1685 un *loirgneau* (H. Léonard); 18-8-1685 un *loirgnau* (Id.);  
8-10-1688 trois fer pour un *loirgneau* (H. Léonard);  
27-6-1690 un *loirneau* à laver la laine (P. Derome 36v<sup>o</sup>);  
6-12-1691 Item *loirneau* [l'oir- ?] et une tinne (M. Ghiot 45/8);  
28-9-1705 un *loirgneau* avec cincque tinnes petites et grandes (H. Léonard);  
19-8-1716 un *loirnagz* (J. R. de Caverenne); 25-8-1716 un *loirnaz* (Id.);  
23-1-1717 un *wirnaux* servant à tourner et laver les laisnes (J. E. Demicheroux);  
30-4-1724 trois staux [w. stâ établi] de drappiers avec leurs utensilles. Item l'ourdisseur et le *weignart* [p.-ê. wèr-] avec quel on lave la laine (J. E. Demicheroux);  
21-7-1728 une tinne et un *oyrnau* (M. Destroisfontaines);  
24-8-1747 un *revernaux* [lire en élidant le premier e ?] à laver les laines (J. F. Vandegar);  
28-10-1750 un *roignard* propre à etreindre la laine et un ourdissoir avec sa lattre (P. Georis);

18-9-1754 [vente publique] 1 *hoirniau*, sçavoir le crocq et la manivelle - - 3 bois de *hoirniaux* avec le crocq et manivelle (J. F. Vandegar); [dans l'inventaire] un tournant fer à laver les laines (Id. 13-9-1754); un *wergnaz* (Id. 16-9-1754);

13-2-1757 un *loirgna* (M. Carlier).

Au 18<sup>e</sup> siècle, le terme a été noté aussi chez les notaires de Verviers (v. ci-dessus, p. 78) et de Herve [Ve 10] :

26-9-1771 un *wuiernau* ou lavoir à laine (J. J. Rensonnet);

15-12-1775 un *werneau* (Id.);

1-10-1778 un *voirgneau* (G. J. Masson).

L'objet figure dans des inventaires de drapiers, de tisse-rands, plus rarement, de teinturiers (1655); c'est un instrument à laver la laine (1653, 1655, 1657, 1658, 1690, 1717, 1724, 1747; Herve 1771), « à etreindre [w. strinde serrer, presser] la laine » (1750). On mentionne (1676, 1688) des fers qui le constituent et qui forment peut-être la monture (1685), et — un seul notaire le spécifie — deux pièces plus précises, un croc et une manivelle (1754); en outre, les *tines* cuves dans lesquelles la laine est déposée (1691, 1705).

C'est le même instrument ou, du moins, un instrument de même fonction que désigne le terme *râteau* (employé en fr. ou en wall. : *ristē*, *rus-*) :

Verviers 25-4-1742 un *ristay* pour laver la laine; 9-7-1785 un *rateau* à laver laine (L. Remacle, *Not.* 217 *ristē* 3) (<sup>1</sup>); Liège 23-12-1746 six *radeaux* à laver les laines (Not. G. Debleret); comp. (Id. 74v<sup>o</sup>) 31-5-1747 cinq *fers* à laver la laine.

Malgré des différences secondaires, relatives à la matière (bois et non fer) et au lieu (au canal et non dans une cuve), on en rapprochera aussi le « *ristai du spaumeu* » que LOBET

(<sup>1</sup>) V. encore un autre exemple sous *tinâ* (ibid., 248b) : 10-7-1775 une mante [: manne] ou bot à laver laine, un *rateau* et un *tinaux*. — Les *bots* (hottes) sont les récipients dans lesquels, comme dans les *tênes*, on lave la laine au moyen du *râteau* ou du *lwèrgnâ*.

traduit « espèce de râteau en peigne de bois emmanché; sert pour ébruier la laine au canal ».

D'autres termes, qui, comme râteau, peuvent désigner une grille, pourraient avoir été sous l'Ancien régime des synonymes de *lwèrgnâ* :

« treille » : 27-6-1718 une *treille* pour battre la laine avec deux bancs (J. H. Bidart);

« cliae », w. *cleú(se)* : 11-2-1700 une *creuse* à battre la laine (J. R. de Caverenne); Herve 27-2-1725 Item *cleuse* à mettre del linne (C. D. Dehalleux); Herve 22-3-1730 une *cleue* à battre la lesne (Id.) (\*).

La tradition graphique établit clairement que la forme primitive comportait un *l*- à l'initiale (mentions de 1637 à 1757). Par confusion avec l'article défini (*lwèrgnâ > l'wèrgnâ*) ou par simplification d'un groupe phonétique complexe (par ex. *so l' lwèrgnâ > so l' wèrgnâ*), cette consonne initiale se détache parfois à partir du dernier quart du 17<sup>e</sup> s. (Liège 1675 *wergnaz*, 1681 *wargna*, 1691 *l'oirneau*, 1728 *oyrnau*, 1754 *hoirniau*) et cette forme est la seule attestée au 18<sup>e</sup> s. à Herve et à Verviers; elle est aussi la seule que connaissait Bormans et sur laquelle il fondait son étymologie.

Enfin, une forme en *r*-, qui s'explique probablement par l'assimilation du second *r*, apparaît vers la même époque (1681 *roirenâ*, 1747 *revernaux*, 1750 *roignard*); c'est la forme de Duvivier, reprise par Forir.

Dans les formes du 19<sup>e</sup> s. (*wèrgnon*, *rwèrgnâ*), la consonne nasale est mouillée. La mouillure est notée dans la plupart des graphies anciennes, et, en particulier, dans les premières, par le diagramme *gn* le plus souvent; par *-ni-* parfois (Verviers; Liège 1754); peut-être — mais, en ce cas, maladroite-

(\*) J'ai noté aussi *tournoir*, mais je ne remets pas la main sur la fiche. — Certains se contentent du terme banal *instrument* : 20-3-1723 dans l'escallie [w. *hayèye* cour] deux tennes [w. *tènes* cuves] et un instrument à laver la laine (N. Crahay).

ment — par *-ne-* dans *loirnea* (1658, 1685), *loirneau* (1679, 1681, 1690, 1691), *werneau* (Herve 1775). Mais ces dernières graphies sont, de façon aussi probable, à classer avec quelques autres où la mouillure est absente : *loirnaz* (1671, 1716), *roirenâ* (1681), *oyrnau* (1728), *revernaux* (1747), *wuiernau* (Herve 1771). Plus rares et plus tardives, ces graphies sans mouillure, qui peuvent noter une prononciation *n*, sont sans aucun doute secondaires. La confusion de *n* et de *gn* n'est pas rare dans les documents liégeois anciens : 1687 il *crain-noit* fort que (N. Henri 237); 1712 *temoinage* (Ch. Frérart)...; à l'inverse : 1658 pour le *traigner* hors (R. Gangelt 247); 13-7-1703 sans le *chagrigner* (N. Ph. Malpais)...

Quant à la voyelle finale, la variété des graphies<sup>(3)</sup> est telle qu'on peut être tenté de lui assigner diverses valeurs, surtout que les suffixes formateurs de noms d'instruments sont multiples : <sup>o</sup>*-a(z)* peut faire penser à *wall*. *-a* (fr. *-ail*, lat. *-aculu*); <sup>o</sup>*-at*, au diminutif *-at*, doublet de *-èt*; <sup>o</sup>*-ea(u)*, au *wall*. *-ê* (fr. *-eau*, lat. *-ellu*); <sup>o</sup>*-â*, <sup>o</sup>*-au(x)*, au *wall*. *-â*, *-å* (fr. *-al* ou *-ard*); <sup>o</sup>*-ar(d)*, au fr. *-ard*... Quant à la notation de Bormans, elle peut évoquer le suffixe *-on*.

Il semble invraisemblable que tant de suffixes aient été appliqués, en peu de temps et dans une zone très limitée, à un terme technique assez peu courant. On remarquera, d'ailleurs, que le même notaire écrit le mot tantôt d'une façon, tantôt d'une autre (par ex. H. Léonard : *-aux* 1675, *-eau* 1676, *-az* 1677, *-au* 1685; Lien : *-ar* 1642, *-a* 1655). Il y a tout lieu de penser que toutes les graphies recouvrent un même suffixe, noté soit sous sa forme wallonne, soit sous sa

(3) <sup>o</sup>*-a* 1642, 1655, 1657, 1661, 1670, 1681, 1684, 1757; <sup>o</sup>*-az* 1637, 1655, 1671, 1675, 1676, 1677, 1716, 1754; <sup>o</sup>*-at* 1682; <sup>o</sup>*-ea* 1682, 1685; <sup>o</sup>*-eau* 1676, 1678, 1679, 1681, 1685, 1688, 1690, 1691, 1705; Herve 1775, 1778; <sup>o</sup>*-â* 1681; <sup>o</sup>*-au* 1685, 1728, 1754; Herve 1771; Verviers 1716; <sup>o</sup>*-aux* 1653, 1675, 1717, 1747, 1754; <sup>o</sup>*-ar* 1642; <sup>o</sup>*-ard* 1750; <sup>o</sup>*-art* 1724.

forme française, soit encore, parfois, à cause d'une mauvaise interprétation, sous une forme incorrectement francisée, mais qui a pu avoir cours dans le français local.

En wallon, cette voyelle finale était longue et c'était un *-â* : c'est ce que la notation la plus précise, celle de Duvivier, indique; et toutes les graphies anciennes peuvent convenir pour la notation d'une voy. longue, mais non d'une brève. On rejettéra donc les suffixes wall. *-a*, *-at*; ainsi que, à cause du timbre, *-é*. Il reste à trancher entre les deux *-â* : *-al* ou *-ard*? Pour un nom d'instrument, le dernier est le plus vraisemblable (comp. Huy *hatchâ* hachoir à viande; Liège *hoûlâ* sirène d'usine ...); en outre, deux graphies *-ar(d)* notent ce suff. à la française, alors que des graphies <sup>o</sup>*-al* sont inexistantes<sup>(4)</sup>.

Pour représenter un *â* long, les graphies <sup>o</sup>*-a(z)*, <sup>o</sup>*-au(x)* sont normales et habituelles. Les graphies <sup>o</sup>*-eau*, <sup>o</sup>*-ea*, qui sont ambiguës puisqu'elles sont d'ordinaire réservées au w. (liég.) *-é*, fr. *-eau*, se rencontrent pourtant, quelquefois, pour un wall. *-â* : Liège 15-2-1717 <sup>o</sup>*hacheau* = w. *hatchâ* hachard 'hachoir'; Liège 31-12-1743 <sup>o</sup>*chapeau* = w. *tchapâ* gerbier ...

La vélarisation du *-â* en wallon n'est pas datée avec précision; mais il est difficile d'admettre que *-eau* vise à noter un *-â* vélaire ou le *-ò* ouvert long du liég. actuel. C'est, me semble-t-il, plutôt l'analogie avec <sup>o</sup>*-au* (graphie traditionnelle dans laquelle *u* note la longueur du *a*) qui a incité à écrire <sup>o</sup>*-eau*. Il n'est pas exclu, pourtant, que, à un certain moment, sur base de cette interprétation et de cette graphie, une prononciation *-ô* se soit introduite dans le français régional de Liège<sup>(5)</sup>.

(4) Il existe des cas, cependant, où *-â* venant de *-ale* a été réinterprété '*-ard*' : v., à propos de *djivâr* 'tablette de cheminée', L. Remacle, DBR 11, 96-97.

(5) Le wall. *-â* (*-â*) correspond au fr. *-al* mais aussi à *-aux* : *mâ*

Dans le 2<sup>e</sup> quart du 17<sup>e</sup> s., apparaissent donc, à Liège, les premières mentions d'un terme wallon *lwèrgnâ*, qui est parfois transposé en français *loirgnar* [*lwè-* ou *lwa-*] ou, exceptionnellement (1676), *lorgna*, sans diphongue, et qui a pu être prononcé dans le français du *eru loirgnau* [*lwarñō* ou *lwèr-*]. De la chute du *l* et de la variante assimilée *rwèr-*, on a déjà parlé. Il reste à dire un mot de la curieuse graphie « *wergnon* » de Bormans. On pourrait voir dans « -on » une notation maladroite pour -ô (<-â<-ã) : comp., dans *Mes amusettes* du Verviétois Michel Pire (1881) « *s'pongni l'ovrège* » [liég. *spagnî l'ovrèdje*] épargner l'ouvrage (6).

\* \* \*

Fondée sur une forme complètement altérée, à la fois à la finale et à l'initiale, la proposition étymologique de Bormans est, bien entendu, sans valeur.

Le subst. *lwèrgnâ* est, selon moi, un dérivé en *-ard* d'un radical verbal *lwèrgn-*, résultat de la diphongaison d'un ancien *lorgn-* (cf. *bwègne* borgne, *bwèrgnî* bornoyer ... , DL), soit : *lorgn-ard*.

Dans le tome 16 du FEW, à l'article *\*lurni* (491b), Wartburg a classé le mfr. *lorgner* 'frapper rudement', *lorgne* 'coup rude'. Sémantiquement, le rattachement de w. *lwèrgnâ* à ce verbe serait tout à fait satisfaisant, puisque l'appareil en question servait à laver la laine en la pressant. Mais il fau-

mal, maux, *vâ* val, vaux ... Le fr. *bocal* a été emprunté en liég. sous la forme *bocô* (DL).

(6) Pourtant, chez le même et chez d'autres auteurs verviétois de l'époque, l'ancien ô est souvent noté « ô », « au ». Si la prononciation ô était assurée, on pourrait être un hypercorrectisme : *\*wèrgnô* > *wèrgnon*, sur le modèle *bb* bon, *pôt* pont ...

drait éclaircir, comme le dit Wartburg, dans la note 4, le rapport entre ce sens et les autres sens de *lorgner*.

Jean LECHANTEUR

**Note tardive.** — L'article achevé, nous avons découvert une nouvelle attestation, fort explicite; on l'ajoutera à la fin du tableau de la p. 80 :

7-3-1757 un ferre tournant à exprimer l'eau et graisses des laines appellez vulgairement *rowergnaz* contre deux tinnes cerclées de fer (P. J. Hardy)

## MÉLANGES

### Un poème de circonstance de 1759 en wallon namurois

Au hasard d'un catalogue de livres d'antiquariat (GASON, *Belgica typographica et Belgicana n° 4*, 125), vient de remonter à la surface un des premiers textes en wallon namurois. Il s'agit d'un placart imprimé sur feuille volante (30,5 × 37 cm), portant comme titre *Épître à Mr. De Godenne, au jour de ses licences en droit, dans la célèbre Université de Louvain. Le 30. Juin 1759.* Acquis par la bibliothèque générale de l'Université catholique de Louvain, en raison du sujet évoqué, le placart est conservé au Centre général de documentation de l'U.C.L., dans la « Collection académique », sous la cote CA.A Y 1/11. Bien que n'étant pas dédié à un *primus*, il vient s'ajouter aux nombreux poèmes de circonstance composés en wallon en l'honneur des nouveaux promus de l'Université de Louvain, genre qui tient une place honorable dans la production dialectale de l'époque (cf. M. PIRON, *Inventaire de la littérature wallonne ...*, Liège, 1962, nos 145, 149, 157, 163-166, 180, 191).

Comme l'a justement noté l'auteur du catalogue, « le couplet wallon qui le termine a échappé aux recherches de Maurice Piron ». Ajoutons tout de suite que ce « rarissime poème érotico-humoristique » (comme il y est qualifié) présente un intérêt particulier, non pas tant en fonction de sa date ou de sa qualité, mais surtout en raison de sa région d'origine, Namur. Comme on le sait, la littérature dialectale namuroise est nettement postérieure à celle qui s'est développée à Liège et dans d'autres villes principales (cf. Suzanne SIMON, *La littérature dialectale à Namur au dix-huitième*

# E P I T R E A M R. DE GODENNE, AU JOUR DE SES LICENCES EN DROIT, DANS LA CÉLÉBRE UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

L E 30. J U I N 1759.



E voilà donc enfin ,  
Le bonet à la main ,  
Les bragues sur l'espaulle  
Parlant par parbole ,  
Et par des mots latins  
Effroiant les Humains.

Ce n'eſt plus la faſon  
Qu'en habit de dragon  
Tu courrois à Bruxelles .  
Y trouver ces Donzelles ,  
Et par un trait Brillant  
Te parer fur le champ  
De certaines moutfaches  
Que tu conſerve encore  
Dant une de tes tachas  
Plus chérement que l'Or.

Adieu ces Sérénades ,  
Adieu tendres Ballades ,  
Où les pieds du danfeur  
Manifestoient l'Auteur :

Adieu Cabriolets  
Si mignons ſi diſcrets ;  
Diſcrets , non , je m'abufe .  
Tu le fais Titlemont ,  
Par malheur , ou par rufe  
Du haut d'un petit mont  
La voiture tomba ,  
Et la Belle étais ,  
Du ſommet jusqu'en bas  
Aux yeux de tout le monde ,  
Ce qu'à Paris montra ,  
Ce que Vulcain trouva ,  
Dans la Fille de l'Onde  
Pean fine , & coetera .



Quand tu degringola  
Du toit de ton Hôtel ,  
Infortuné mortel !  
Tu ne vit point cela .

Mais bien plus malheureux  
Lorsque de nos ramparts  
Affrontant les hazards  
Tu vis au bas d'iceux  
Au lieu de ta mimiie  
Une xielle accroupie .

Amour , enfant cruei  
Ce font là de tes jeux  
Sera-tu toujours tel  
Vers qui cheri tes fœux .

Encore de la Braguette  
Si tu brile les gonds  
Le remede eſt tout prompt ,  
Soit lingé , ſoit serviette  
Soit un Tablier honnête  
Et répate l'affront .

Riven GODEN diven t' Pays  
Chergi di tos tes blaſ Laewris ;  
Mais pren waut , ka divan Semdi  
I faut quit ligé ben dot zécris  
D'enſ lif , donn bauchel ſenſoci ,  
Do Regimen d'Alterai .

*Qui vos fait ses complimens.*

siècle, mém. de licence U.C.L., 1967). Cette petite strophe est, après l'*Élégie de la Tour d'Houyoux* (1730) et la chanson *Les Houzards* attribuée au Sergent Benoit (vers 1750), l'un des premiers témoins de l'essor timide de la littérature en wallon dans la cité mosane. C'est à ce titre, et à ce titre seulement, qu'elle mérite d'être évoquée ici.

L'*Épître à Mr. De Godenne* se présente en deux colonnes séparées par un bandeau d'ornement. Elle se compose de neuf strophes, de longueur inégale, distribuées de chaque côté du bandeau et typographiquement décalées. Les huit premières strophes, composées de vers de six syllabes, sont en français; elles comportent un nombre variable de vers (6 / 10 / 4 / 14 / 4 / 6 / 4 / 6), ce qui ne paraît correspondre à aucune structure poétique établie. La neuvième et dernière strophe, en wallon namurois, comporte six octosyllabes, suivis d'un dernier vers qui ne compte que sept syllabes.

L'auteur — anonyme — de l'*Épître* paraît donc être un « poète » amateur, peu au courant des pratiques du genre. Dans ses rimes, généralement pauvres, il alterne toutefois rimes plates, rimes croisées et rimes embrassées. Pour la dernière strophe, la seule en wallon, les rimes (uniquement en -i) sont pauvres.

Qui pourrait être cet auteur? En raison du nombre d'anecdotes, de « faits d'arme » qui sont relatés dans le poème, on peut supposer qu'il s'agit d'un compagnon d'étude, et sans doute de virée plus que d'étude, de celui à qui est dédiée l'*Épître*.

Mais qui se cache surtout sous ce Mr De Godenne? La *Matricule de l'Université de Louvain* (t. VII, p. 342) ne mentionne l'inscription que d'un seul Godenne : Jacobus Josephus de GODENNE, inscrit seulement en 1763-1764. On trouve par contre trois fois le patronyme sous sa forme non wallonne GODINNE, et parmi eux Joannes Jacobus Ignatius GODINNE, inscrit en 1753 à la Pédagogie du Lys (*id.*, p. 212).

Ledit Jean-Jacques DEGODENNE, reçu licencié en droit et avocat en 1759, aura une carrière fort en vue dans sa ville natale. Il relève la bourgeoisie le 28 novembre 1764 à Namur (cf. M. VAN DAMME-MAIRESSE et B. DELVIGNE, *Répertoire des bourgeois de Namur 1700-1796*, 1986, p. 70). Il devient échevin de la ville la même année et le reste jusqu'en 1789. L'impératrice Marie-Thérèse le nomme conseiller pensionnaire du Magistrat en 1771 « pour meilleure administration de la ville ». Membre de l'Intendance, son impopularité sera très grande. Enfin il est nommé Commissaire civil de Namur le 1<sup>er</sup> novembre 1792 et, en 1794, vice-président de la Jointe de Valenciennes pour les pays conquis. Ensuite, il émigre en Allemagne et est créé baron (cf. H. DE RADIGUÈS, *Les échevins de Namur*, ASAN 25, 1905, pp. 417-418; *Journal du Baron ... de Stassart*, Namur, 1976, p. 10, note 1).

Ce n'est du reste pas un inconnu des lettres dialectales namuroises. En raison de son impopularité, il sera une des cibles privilégiées des satires socio-politiques en wallon. Son nom est évoqué à trois reprises dans des satires composées en 1788-1789 suite à la suppression de l'Intendance dont il était membre (cf. S. SIMON, *op. cit.*, pp. 99, 100, 102). Dans ses *Lettres sur la Révolution brabançonne* (Bruxelles, 1834, T. 1<sup>er</sup>, pp. 69-72), Ad. Borgnet rapporte également l'épisode nocturne au cours duquel Degodenne fut noyé dans la gadoue, car tenu pour responsable de l'Ordonnance du Magistrat du 7 juillet 1786 qui établissait un unique concessionnaire du « gadouage » (vidangeage) de la ville de Namur. Voilà pour l'homme, sa grande et sa petite histoire.

Comment s'articule formellement cette *Épître à Mr De Godenne*? Dans la première strophe de six vers, l'auteur s'adresse au nouveau promu, de manière assez pompeuse. C'est du reste la seule strophe qui le célèbre pour l'obtention de son diplôme et elle tranche nettement avec la suite. Bien que n'étant pas *primus*, De Godenne est décrit comme chargé

d'honneurs, rempli d'une science nouvelle qui, nourrie de « paraboles » et de « mots latins », est considérée comme « effroiant les humains ». Mais ce n'est là qu'un prétexte.

Le ton change radicalement dès la seconde strophe, révélant le vrai dessein de l'auteur de l'épître, qui n'est pas tant de célébrer le nouveau licencié en droit, mais plutôt de raconter des épisodes marquants de sa vie dissolue d'étudiant, dans un style parfois allusif, le plus souvent complaisamment explicite. On observera la similitude avec le poème verbiétois de 1754 adressé à I. G. Lassaux (cf. M. PIROU, *op. cit.*, n° 157), qui suit le même argument. On peut s'étonner du reste que l'auteur n'ait pas opté, dès cette seconde strophe, pour le wallon qui, à cette époque, servait de véhicule privilégié pour les gauloiseries et les allusions scabreuses ou scatologiques. Peut-être doit-on voir là un certain manque de maîtrise de l'auteur, incapable de tout composer en wallon, ou du moins une certaine réticence à recourir au wallon dans un poème de circonstance. On se souviendra qu'à Namur on en est encore, en 1759, aux tout débuts de l'expression écrite dialectale.

On ne s'attardera pas davantage sur ces sept strophes en français qui n'ont de commun avec la poésie que le moule des vers. Elles ont sans nul doute plus de valeur anecdotique que littéraire; elles confirment, si besoin en est, que la vie des étudiants aisés était loin de se cantonner à l'étude et à la prière, que les fredaines pouvaient même les conduire à plusieurs lieues de Louvain, que ce soit à Bruxelles ou à Tirlemont.

Ce n'est donc qu'à la dernière strophe, qui est en fait un envoi, que l'auteur se décide à faire appel au wallon. Il n'y a pourtant rien de bien polisson dans cette dernière strophe, sinon une allusion à peine déguisée à la rencontre prochaine avec une *bauchèle*, une jeune fille, dont l'auteur se fait le complice en adressant « ses compliments ». S'agissait-il de la

fille d'un officier? C'est en tout cas ce que pourrait laisser croire l'avant-dernier vers qui fait allusion au « Regimen d'Alterazi ». Dans ce nom propre aux consonances étrangères, on croit pouvoir reconnaître les fameux « hussards Esterhazy » (cf. *Journal du Baron ... de Stassart*, pp. 49-51) qui étaient des grenadiers hongrois. Durant la guerre de Succession d'Autriche, Marie-Thérèse avait reçu en effet l'appui d'un fort contingent de soldats hongrois et le Traité d'Aix-la-Chapelle, le 18 octobre 1748, avait rétabli une garnison à Namur.

\* \* \*

On trouvera ci-dessous cette dernière strophe, retranscrite en orthographe Feller :

Rivins, GODÈNE, divins t' payis,  
Tchèrdji di tos tès bias lâw'ris;  
Mais prins wôde, ca divant sêm'di,  
I fôt qui t' lijes bin d'ôtes-écrits  
Dins l' live d'une bôchèle sins socis,  
Do rédjimint d'Altérazi,

QUI VOS FAIT SÈS COMPLIMINTS.

On ne peut guère tirer de conclusions sur la langue utilisée dans cette seule très courte strophe. Sinon qu'il s'agit bien de wallon namurois comme en témoignent les mots ou les formes *bias*, *bôchèle*, *lijes* ...

On note trois archaïsmes : *divins* 'dedans' et *wôde* 'garde', qui se trouvent encore dans des compositions de cette époque (cf. S. SIMON, *op. cit.*, XIII/39 et XV/49 *d'vins*; XIII/91 et XIV/18 [awè] *wôde*), mais n'existent plus en wallon contemporain, excepté dans l'expression *A l' waude di Diu!* (*Lex. nam.*, p. 762). Le cas de *lâw'ris* ou *law'ris* (le graphème « ae »

laisse supposer que le son *ā* était long) 'lauriers', est plus difficile; correspondant au w. liégi. *lawri*, -*i* (DL 363; DFL 282), il semble absent des divers glossaires namurois. Seul le FEW 5, 208b (v. aussi 209b, note 1 d'É. Legros) mentionne *lawri* comme liégeois et namurois.

On relève aussi deux gallicismes : (*sins socis* '(sans) soucis' et *écrits*).

On ne peut certainement pas dire que la littérature dialectale namuroise sorte particulièrement enrichie de ce nouvel apport. Il y aurait certainement eu mieux à tirer de cette sorte de « pasquelle », même sur le mode gaulois qui est adopté par l'auteur.

Tout au plus peut-on en conclure que l'usage du wallon à Namur dans certaines formes d'expressions littéraires comme la littérature dite de circonstance était bien dans l'air vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> s. Cette petite strophe en est un des témoins, l'un des plus anciens datés. On remarquera à cette occasion que l'Université de Louvain a probablement joué — involontairement bien entendu — le rôle de diffuseur de cette forme de littérature dialectale; il n'est pas impossible en tout cas que le poème verviétois de 1754 évoqué plus haut ait servi de modèle ou du moins d'exemple à suivre à celui-ci.

Jean GERMAIN

## *afrin*, terme de défrichement à La Roche-en-Ardenne

Le dépouillement des archives de La Roche-en-Ardenne [Ma 42] nous a permis de rassembler un certain nombre de notations relatives à *afrin*, terme de défrichement déjà attesté en différentes localités d'Ardenne (¹), et qui, d'après les textes, se rapporte ici à des prés irrigués.

Il faut noter que tous les *afrins* sont localisés, soit dans la vallée de l'Ourthe, soit, et principalement, le long des différents affluents de cette rivière : le Bronze avec son affluent,

### *Abréviations*

R.P. = Roger PETIT. *Aux origines de l'enregistrement. Les plus anciennes œuvres de loi de La Roche-en-Ardenne (1317-1371)* dans Bull. de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de Belgique, t. XXVII, 1978.

B.I.A.L. = L. MARQUET, *Extraits d'un registre de la Cour de Justice de La Roche-en-Ardenne (1561-1599)* détruit en 1944, dans Bull. de l'Institut archéol. du Luxembourg, 1979, n° 3-4.

C.C. = Archives générales du Royaume. Chambre des Comptes. Comptes des receveurs du Comté de La Roche.

C.F. = Archives de l'État à Saint-Hubert. La Roche-en-Ardenne. Cens dus à la Féauté (1414).

C.R. = Registre de cens et rentes (La Roche, archives paroissiales).

L.V. = Arch. Ét. Saint-Hubert, La Roche. Livre de ville (1425-1629).

O.L. = Arch. Ét. Saint-Hubert. La Roche, Œuvres de loi.

R.C. = Arch. Ét. Saint-Hubert. La Roche, Rôle aux causes.

(¹) J. HERBILLON et Fern. PIROTTÉ, *Toponymes de la terre de Durbuy*, D.B.R., 23, 1966, p. 84-86.

le ruisseau de Hermeux, le ruisseau de Royen, le ruisseau de Pierreux, et enfin le petit ruisseau passant entre le château et l'église.

Nous avons établi un relevé chronologique du terme *afrin* pour l'Ourthe et pour chacun des ruisseaux en question.

Dans la seconde partie de cet article, nous nous intéresserons aux termes désignant un défrichement apparentés à *afrin*, notamment *afreu*, *rafroyèdje*, etc.

### I. *Afrin*

1) *Ourthe*. — Pour l'Ourthe, on trouve en 1654 « un pré et affren situé en la cour de Villers [Villez, en amont de La Roche] » (O.L. 1626-1668, f. 107).

Comme nous le verrons plus loin, un texte de 1452 relatif à des îles en aval de La Roche fournit le verbe « affraindir ».

2) *Pierreux*. — Ce ruisseau se jetant dans l'Ourthe à mi-chemin entre La Roche et Villez formait la limite ouest de la franchise de La Roche (R.P., p. 112). Un pré « en perois » est cité en 1318 (R.P., p. 70, n° 7) et le « rieu de Peroy » en 1332 (R.P., p. 74, n° 23).

1414 : Gerard Weroton sur ses affrain de pierreux 8 torn. It(em) por l'ewe qui court s. ses affrain 2 p. (C.F., f. 3).

1432 : Henrion Brisy engage à Gerar Weroton « la moitié de ses affrains de pireuss pour emporteir par led. Gerar cascun an ladite gagiere durant le moitié dez foins dez d. preiss » (L.V., f. 26).

1435 : Henrion Brisy engage à Pirot le Scobier « la moitié de ses affrains en Pierieu » (L.V., f. 32).

1562 : un fond de preit estant en Pierieu jondant ... du costé des affrains à Fery de Clerue, maieur de la Roche (B.I.A.L., p. 79).

1562 : ung preis extant en Pierieu jondant az affrains de Fery Brisbois et au Ry de Pyereu et prendant à la pissente qui vat à Mabouge [Maboge] (B.I.A.L., p. 74).

1622 : l'affren des heritiers Henry Groullart audit Pierreux (L.V., f. 189).

3) *Ruisseau de Royen*. — Ce ruisseau, se jetant dans l'Ourthe en aval de La Roche, formait la séparation de la franchise et du ban de Jupille (R.P., p. 77).

1333 : le preit de Roien (R. PETIT, p. 77).

1414 : Johan de Longne sur son affrain en royen (C.F., f. 3).

4) *Le Bronze.* — Ce ruisseau assez important se jette dans l'Ourthe un peu en aval du pont reliant le faubourg au centre de la ville.

1348 : un poins [pont] séant sour Bronche (R. PETIT, p. 107).

1414 : le preit qui fut des follons en bronche (C.F., f. 2 v<sup>o</sup>).

1449 : l'affrain qui fut Johan Larchoux venant de Strumin (<sup>2</sup>) jusques al falize et unc ponck a desous avec ses aisencez comme il estoit du temp passeit (L.V., f. 51 v<sup>o</sup>).

1652 : l'affrain gisant entre les deux mollins de Strument (O.L., 1626-1668, f. 191 v<sup>o</sup>).

5) *Hermeux*, ruisseau qui se jette dans le Bronze au « Pont des Gades ». — Dans cette vallée très étroite, on pouvait voir il y a une quarantaine d'années de nombreuses prairies irriguées. Il faut noter que les prairies de chaque côté du ruisseau présentent des pentes accentuées.

1606 : certain affrain gisant à l'entrée de Hermeu sous la cour de Hive (O.L. 1595-1625, f. 46 v<sup>o</sup>).

1638 : un petit pré ou affrain ... en hermeu (R.C. 1637-1639, f. 65 v<sup>o</sup>).

6) *Ruisseau de Gohette.* — Ce ruisseau, venant du bois de La Roche, coule entre le chemin passant devant l'église et montant au cimetière, et le vieux chemin de Samrée et Liège passant derrière le château et devant la Chapelle Sainte-Marguerite.

Ce ruisseau est aussi appelé Ru de Chamont du nom de la butte au pied de laquelle est bâtie l'église : 1569 : Jehan Lallemant ... a pris en accense l'eau du Ryd de Chamont

(<sup>2</sup>) Strument : nom donné à deux moulins, la Grande-Strument et la Petite-Strument. Le « molin de Strumins ki siet ens elle Cour de Beassens » [Beausaint] est cité dans un acte de 1352 (R. PETIT, p. 105).

pour p. busse servir à sa taincture oultre et par dessoub la chassie (L.V., f. 161).

1444 : fut fait accense à pirot le scohier p. Fery de Wilre maieur de l'yawe por passeir et faire venir sur l'affrain que Henrion brisy accensat exstant deseur le preit vairez en chamont parmy VII tornois payans à segneurss p. an à jour des Roiss ass. VI torn. p. ledit affrain et i torn. por l'eawe passans parmy le voie (L.V., f. 43).

1437 : le preit vairez est cité dans le texte suivant qui parle de « busez » : « le 6 novembre 1437 prist à accense al main de maieur henrion brisy ung journal de terre gisant à deseur de preit vairez comme les bondez [bornes] donnent de costeit vers les busez parmi la s. de VI torn. de cens » (L.V., f. 36).

Le texte suivant est particulièrement intéressant :

1449 : le darian de marche l'an 1449 prist à accense heritable Joh. Martin unc journal de terre gisant à desouss de l'affrain Joh. Chaloneauss en Chamon deseur le preit Jamar le Chero ensi comme les bondennezz [bornes] donent et enseignent et avec environ de unc quarteron de terre à devant de preit et affrain que led. Joh. Chaloneaus ensi comme les bondennezz enseignent et parmy II torn. de cens payans à seigneurs d'an en an à jour des Roiss a cens del ville et 1 tor. pour l'eawe passant parmy le chemin en la voie de Sameré, prendant eawe avec ledit Johan Chaloneaus qui avoit ladite eawe premier accensem ent ou fouss des voiez, à leurs melheur poins sens malengien (sans fraude), et faisans le biez et yceli detenant communement à communs frais jusques à l'affrain de dit Jehan Chaloneaus et dela en avant cascun d'eaus doit detenir le bies sur son heritage et ce telment faisans que led. Jehan Chaloneaus aiet eawe sur son affrain alant la premiere sepmaine et led. Johan Martin l'aut(re) sepmaine apress siwant et ensi parsiwant de l'unc à l'autre sepmaine por sepmaine de cely bies venans senss malengien et ce fut mis en warde (L.V., f. 50).

1573 : une piece de preit gisant derriere le chasteau appellée le preit Jan Martin ... allant icelle piece jusques à l'environ de l'affren dud. preit Jan Martin et jusques à la piesente montant vers Sameré que led. prevost le pouldra raffrayer et mectre en prayerye d'embas jusques en hault au pied dudit affren (B.I.A.L., p. 95).

1651 : Jean du Mesnil a cédé et transporté au prouffit de l'église et curé de La Roche un cens annuelle de 3 fl. bbt. hipotecquant

pour assurance de payement ... certaine prairie qu'est l'affrain le premier au delà de la chapelle Ste Margueritte allant du loing du chemin de Samré jusques à un prunier sauvage qui est joindant audit chemin de Samré sur le deseur de lad. prairie et descendans en bas du loing du hound jusques à la muraille qui est allendroit de la pierre le Comte en la mesme prairie ... at esté condicioné que le preels deseur icelluy transporté cy dessus ne poldra retenir l'eau que trois jours par sepmaiene, la laissant les quatre jours au Sr curé (O.L. 1626-1668, f. 180 v<sup>o</sup>).

1701 : l'affrain derriere le chasteau au dessus du prez de la chapelle [Sainte-Marguerite] (C.R., f. 6).

Ainsi qu'on peut le constater à la lecture des textes, à La Roche, *affrain* est parfois employé comme synonyme de *pré* :

1449 (Ruisseau de Gohette) : preit et affrain;

1638 : un petit pré ou affrain en hermeu;

1651 (Ruisseau de Gohette) : prairie qu'est l'affrain au delà de la chapelle Sainte-Margueritte;

1654 (Ourthe) : un pré et affren.

Un texte de 1432 (Pierreux) prévoit dans l'engagère d'un affrain que le bénéficiaire pourra « emporter la moitié des foins des dits prés ». D'autre part, plusieurs textes parlent de l'eau qui court sur les affrains (Pierreux 1414 et Gohette 1444). En ce qui concerne le mode d'irrigation, un texte de 1437 parle de « buses », et un texte de 1449 mentionne le bief commun à deux propriétaires précisant que chacun de ceux-ci jouira de l'eau pendant une semaine et la laissera la semaine suivante à l'autre bénéficiaire.

En 1651, le mayeur de La Roche peut retenir l'eau du ruisseau de Gohette trois jours par semaine, les quatre autres jours étant réservés au curé de La Roche.

En 1573, on peut lire à propos d'un pré que le prévôt de La Roche pourra le *raffrayer et mettre en prairie* (Gohette).

Ce verbe est à rapprocher du terme *afru* dont nous parlerons plus loin. Le verbe *affraindir* figure dans un texte de 1452 :

fut fait accense heritable unne ylhon estant a coron del deseurtrain venne desob harci et du costeis vers la heid de harci teis ylhon q. troveit y seroit contre lad. venne et le falize à deseur du riex de lette qu'il en podrat affraindir (L.V., f. 57).

Cette île, aujourd'hui disparue, se trouvait en face de l'endroit où le ruisseau de Royen, appelé ici *riex de lette* (= de l'îslète) (3) se jette dans l'Ourthe en aval de Harzé. Les vennes ou pêcheries de Harzé sont déjà citées en 1315 (4).

## II. *Termes de défrichement apparentés*

Dans un des Comptes du receveur du Comte de La Roche, celui de Jehan de Baillonville (C.C. 6244, f. 2 v°), établi pour l'année 1547, on trouve l'annotation suivante :

Pour l'accense faite par mayeur et eschevins d'Engreux à Guillaume Gerard de certain affraye extant ens ses bloucke tenant sept journaulx et bondé de sept bonnes ...

Le compte de 1555, f. 4 cite « certain affrez estant en ses blocques ».

Dans leur article intitulé *Toponymes de la Terre de Durbuy*, J. Herbillon et F. Pirotte ne traitent pas seulement du terme *afrin*, mais aussi d'*afru* et *afreu*, dont on trouve des attestations à Fisenne, Fanzel (Mormont), Estiné (Érezée) et Amonines [Ma 25]. On trouve aussi dans cet article, avec leurs références, les attestations d'*afru* relevées à Fronville, Baillonville, Jemelle, Bure, Rochefort, Gedinne, Chevron, Rahier, Aywaille, Stavelot, Ferrières et Lorcé.

(3) « Les heurs palhar pour lilhet dess. harcey », C.F. (1414), f. 9.

(4) L. MARQUET, « La pêche dans l'Ourthe et spécialement à La Roche-en-Ardenne », dans *Histoire et folklore de La Roche-en-Ardenne*, Verviers, 1985, p. 168.

Signalons à propos de Fronville que tous les lieux-dits appelés *à l'affru* sont des prés :

- 1611 : preit app. l'affreu;  
1612 : preit app. laffrux joindant de trois costéz à la rivière d'Ourte.  
1713 : prairie située en l.d. laffrut entre Fronville et Monville (Phina GAVRAY-BATY, *Le Vocabulaire toponymique du Ban de Fronville*, p. 125).

L'auteur, se demandant si ce terme est apparenté au w. *afroyî* (cfr. *afroisse*, Top. d'Esneux) et *rafroyèdje*, défrichement, composé de *froy*, lat. *fricare*, écrit que le fait que le lieu-dit est situé au bord de l'eau rend cette hypothèse peu vraisemblable.

Nous avons vu cependant que, sans conteste, les « affrains » de La Roche sont des prés (irrigués). Peut-être conviendrait-il de vérifier si certains *afrus* signalés ailleurs qu'à Fronville pourraient avoir été des prés parce que situés à proximité immédiate d'une rivière ou d'un ruisseau.

### III. *Étymologie.*

En ce qui concerne l'étymologie, J. Herbillon écrit qu'*afrin* vient du latin *\*affringere (ad-frangere)*, terme de défrichement, tandis qu'*aftru*, *afreu* dérive du latin *ad-frictum*, participe passé employé substantivement de *\*ad-fricare*, w. *afroyî* « frayer un chemin » FEW, 3, p. 782a, comme terme de défrichement.

Dans le *Dictionnaire malmédien* de Villers (1793) *rafroi* (= *rafroyî*) a le sens « d'émonder, épierrer un champ » et *rafroëge* (= *rafroyèdje*) celui d' « épierrement d'une terre ». Idem dans le *Dictionnaire malmédien* de SCIUS (1893).

Dans les *Lieux-dits de la commune de Fosse* de Charles GASPAR (1955), on trouve *rafroyèdje* et *rafroyin*. Pour ce dernier terme, notons qu'il s'agit d'un pré : 1588 : « certain preit appellé le Rafroÿ » (p. 57 et 58).

Dans les *Documents lexicaux extraits des archives scabinales de Roanne-La Gleize* de L. REMACLE (1967), on trouve en 1574 « un certain raffroiage là qu'il y at preit et terre » et également en 1628 « une pièce de sartaiges [essart] dit le raffroyage « et en 1669 » une piece de sartage ou fornelage [essart] en lieu dit les Raffroyage » (p. 328) (5).

Notons qu'à Lorcé, on trouve *raftru* et à Fosse *rafreux boux* dont le déterminant paraît être *rafreue* (*re-adfrictum*) comme l'écrit Ch. Gaspar.

Léon MARQUET

(5) L. REMACLE, *Toponymie et documents lexicaux de Lorcé*, BTD 56, 1982, p. 113.

## Morphologie et syntaxe verbales dans le borain *Ça n'li rgâr gné*

On dit en borain *Ça n' li rgâr gné* « Ça ne le regarde pas » — *Ça n'ergâr gné à nouruî* « Ça ne regarde personne » — *À qui ç' que ça rgâr?* « Qui ça regarde-t-il ? ».

On peut aisément constater deux choses :

1. Le verbe borain est transitif indirect, avec un complément indirect *li*, (*à*) *nouruî*, (*à*) *qui*, alors que le verbe français correspondant est transitif direct, avec un complément direct *le*, *personne*, *qui*.

2. La finale du verbe borain, s'il s'agit du correspondant du verbe français *regarder*, est anormale. En effet, un verbe analogue de la première conjugaison a normalement une finale en *-rde* (prononcée *-[rt]*) : *I warde* « Il garde » — *I skarde* (de *skarder* « ébrécher ») — *I hourde* (de *hourder* « construire un échafaudage ») — *I barde* (de *barder* « repousser l'avant d'un véhicule vers la gauche ou vers la droite »), même verbe que dans le français *cela barde* « cela devient pénible ») — *I carte* (de *carter* « battre les cartes avant de les distribuer ») — *I porte* « Il porte ».

J'ai retrouvé des faits analogues à ceux du borain jusqu'à une cinquantaine de kilomètres au nord et à l'est du Borinage :

Jamioulx : *Coula n' li rgâr nin* (note W. Bal).

Courcelles : *Ça n' lyi rgôre nén* (note A. Deltenre).

Mons : *Ça n' li rgâr gné* (note P. Coubeaux).

Ogy (6 km au nord de Lessines) : *Ça n' li rgâr nî* (note C. Monvoisin).

La Louvière : *Ça n' [li] r'gard nîn* (Deprêtre-Nopère).

Peut-être les mêmes faits se retrouvent-ils plus à l'est, mais je n'en ai pas trouvé trace dans les dictionnaires de Namur, Ciney, Liège, Malmedy.

Nous avons émis l'hypothèse que le verbe dont nous nous occupons correspond au verbe français *regarder*. Cette hypothèse est corroborée par les exemples suivants :

Borain : *I m'a dit qu' ça n' li rgardot gné.*

Jamioulx : *I m'a dit qu' coula n' li rgârdeut nin.*

Courcelles : *I m'a dit qu' ça n' lyi rgôrdoût nén.*

Mons : *I m'a dit qu' ça n'li rgardwat gné.*

Ogy : *I m'a dit qu' cha n' li rgardout nî.*

La Louvière : *C'est dès-affaires qui n' li r'gard'tè ni<sup>n</sup>.*

Observons encore que, dans tous les lieux cités, le verbe ne s'emploie jamais qu'à la troisième personne du singulier ou, plus rarement, du pluriel.

À l'ouest et au sud du Borinage, les faits se présentent tout autrement :

Tournai et Hollain : *Cha n' l' erwète pos. — I m'a dit qu' cha n' l' erwétieot pos* (note P. Mahieu). Mêmes formes à Rummillies, Antoing, Péronnes, Calonne (note W. Masquelier).

Fontenoy : *Châ né l' (ou li) ravise né. — I m'a dit qu' châ né l' ravisôt né* (note W. Masquelier).

Valenciennes : *Cha n'i (ou n' li) argarde pas. — I m'a dit qu' cha n' i argardot pas* (note J. Dauby).

Feignies : *Ça n' yi rgarde nin. — I m'a dit qu' ça n' yi rgardot nin* (homme, ± 70 ans).

Maubeuge : *Cha n'yi rgarde nin. — I m'a dit qu' cha n'yi rgardot nin* (homme, ± 60 ans).

On observe que, dans ces localités occidentales et méridionales, la forme *ergâr* est remplacée soit par *erwète*, pr. 3

de *erwètier*, d'origine germanique, soit par *ravise*, pr. 3 de *raviser*, dér. de *visare*, tiré de *visum*, soit par *argarde* — *rgarde*, pr. 3 régulier de *argarder* — *rgarder* « regarder ». Le complément indirect, lui, se retrouve presque partout, sous les formes *li*, *i*, *yi*. Même à Tournai-Hollain, où il semble que l'on n'ait que le complément direct *l'* (= *le*), le français populaire emploie la tournure *Ça ne lui regarde pas*, *C'est à lui que ça regarde* (note P. Mahieu). Il en est, du reste, de même à Mons et dans le Borinage, ce qui n'a rien d'étonnant. Ceci montre, me semble-t-il, qu'à Tournai, Hollain et Fontenoy, les verbes indigènes *erwètier* et *raviser* ont succédé au verbe *regarder*, éliminé parce que senti comme étranger au dialecte.

Occupons-nous maintenant du premier point qui a retenu notre attention, le fait que notre verbe soit un transitif indirect et non un transitif direct.

L'ancien français connaît l'emploi de *regarder a* « faire attention à, prendre en considération »<sup>(1)</sup>. Ce sens s'est, comme on sait, conservé en français moderne<sup>(2)</sup> : *Si l'on regarde trop aux principes. Regarder à la dépense.*

Le sens « concerner » n'apparaît qu'au XIV<sup>e</sup> siècle, dans une charte de Rethel (1384). Malheureusement, le *F.E.W.*<sup>(3)</sup>, qui relève les témoignages de *regarder*, v. a., « concerner », a négligé de distinguer *regarder* de *regarder a*. Or, au moins deux de ces témoignages concernent « regarder à », celui de La Louvière et un autre, montois, signalé par Delmotte, qui est bien intéressant parce qu'il est de 1410 et que le complément d'objet indirect est non pas un nom de personne mais une abstraction : *En tant qu'il puet toucher et rewarder a la generale loy et coutume d'icelluy nostre dit pays.*

(1) *T.L.*, VIII, 601; *God.*, X, 521 a; *F.E.W.*, XVII, 510 b.

(2) Robert, VI, 30 b.

(3) XVII, 510 b.

Dans les dialectes modernes, le *F.E.W.* (4) mentionne des exemples de *regarder* ou *regarder à* « concerner » peu nombreux mais disséminés dans tout le domaine gallo-roman. À leur propos, le *F.E.W.* (5) a la note que voici : « Cette forme et les suivantes, empruntées au français avec cette signification particulière, tandis que le mot indigène est resté avec la signification 'regarder' ».

Cette note ne tient pas compte de la forme hennuyère de 1410 *rewarder*, qui est picarde, mais elle peut s'appliquer aux formes que nous avons examinées en commençant, dont le *g* au lieu de *w* indique bien qu'il s'agit d'un emprunt au français et qui ne s'emploient qu'avec le sens de « concerner », le sens « regarder » étant rendu par des formes « indigènes » *ravaitié* (bor.) — *rwaiti* (wall. de l'ouest), d'origine germanique (6), ou *raviser* (pic. et wall. de l'ouest), dér. de *visare*, tiré de *visum*, p. pa. de *videre* (7), ou *raguider* (Nivelles et Centre) (8), d'origine germanique.

Tout semble donc, jusqu'ici, nous ramener au verbe *regarder*. Mais d'autres éléments sont à considérer.

Le *F.E.W.* (9) classe sous l'étymon germanique \**wardon* « observer », à côté de *garder*, *regarder*, *warder*, *rewarder*, etc., des formes remarquables : *gar* « gare ! » (10), *awar*, *agar*, *aga* « regarde ! » (11) que l'on rencontre depuis l'ancien français jusqu'en français moderne et dans les dialectes actuels d'oïl, ainsi que les formes du moyen français *agarez*, impér. 5, et

(4) *Ibid.*

(5) XVII, 524 a.

(6) Francique \**wahtōn* (*F.E.W.*, XVII, 456 a, v° *wahta*).

(7) *F.E.W.*, XIV, 522 a.

(8) *F.E.W.*, XVII, 601 b.

(9) XVII, 513 b.

(10) *Ibid.*, 510 a.

(11) *Ibid.*, 513 b.

*agaré*, part. pa., « regardé ». Joignons-y cette forme du montois moderne : *argâr* ! « regarde ! ». Le F.E.W. (12) considère toutes ces formes non comme des formes du verbe *garer* et d'un verbe \**agarer* inexistant mais d'un verbe *garder* ou *agarder* qui aurait perdu sa finale à cause d'un emploi fréquent comme interjection. Les formes du XVI<sup>e</sup> siècle *agarez* et *agaré* seraient refaites sur l'impératif *agar*.

Il y a lieu maintenant d'examiner des formes verbales dérivées du germanique \**warón* « faire attention » et « garder » (13). On trouve d'abord l'anc. franç. *varer a* « se défendre contre ». C'est malheureusement un hapax. Viennent ensuite, en moyen français, *warer* « garnir », puis, en moyen français et en français moderne, *guerrer, garrer, garer* « mettre à l'abri ». L'interjection *gare*, qui est en fait un impératif, n'apparaît qu'au XVI<sup>e</sup> siècle. Elle peut être, jusqu'en français moderne, suivie d'un objet direct : *Gare la chute !* Ce n'est qu'au XIX<sup>e</sup> siècle qu'apparaît l'expression *gare à* : *Gare au premier qui rira !* (14).

Il existe en ancien français un verbe dérivé de \**warón*, *esguarer - esgarer*, intrans., « se perdre », ou trans., « détourner du bon chemin ». Les dialectes d'oïl modernes connaissent, avec des significations « égarer, étonner, agiter », d'autres dérivés qui ont un autre préfixe : *a-* ou *en-*. On ne connaît sur *garer* aucune formation avec le préfixe *re-* (15).

Maintenant que nous avons fait le tour des éléments du double problème, le moment est venu de proposer des solutions.

Pour la syntaxe, l'existence d'un objet indirect *li*, (*à*) *nouruî*, (*à*) *qui*, au lieu d'un objet direct *le*, *personne*, *qui*,

(12) 524, n. 17.

(13) F.E.W., XVII, 533 b et suiv.

(14) Robert, III, 250.

(15) F.E.W., XVII, 533 b.

résulte d'une hésitation dont nos dialectes et même le français offrent d'autres exemples.

Borain : *Gare à l' culbute*. Français : *Gare à la culbute ou Gare la culbute*.

Borain : *Ça li a pris tout d'en cōp*. Français : *Ça l'a pris brusquement*. Mais aussi : *Qu'est-ce qui lui prend, à ce cochon-là* (16).

Borain : *Là co qu' ça li rprind*. Français : *Voilà que ça le reprend* (17).

Cette indécision est due, sans nul doute, au fait que le pronom objet direct et le pronom objet indirect sont identiques à la 1<sup>re</sup> et à la 2<sup>e</sup> personne du sing. et du plur. et au fait que la 3<sup>e</sup> personne du plur. est rarement usitée. On notera encore qu'en français les exemples de *prendre* avec un objet indirect relèvent de la langue populaire. Enfin, l'usage d'un objet indirect au lieu d'un objet direct a pu être influencé, en français populaire, par la tournure *regarder à « faire attention à »* et, dans nos dialectes, par les tournures *ravétier à* et *raviser à*, de même sens.

Puisqu'il s'agit d'un même phénomène, on ne peut séparer l'explication de la forme dialectale *rgâr*, au lieu de *regarde*, de celle des formes françaises et dialectales *gar*, *awar*, *agar*, *aga*, *argâr*. Nous avons vu que le *F.E.W.* explique celles-ci par l'apocope survenue dans un impératif, dérivé de *garder*, employé comme interjection. Une telle explication n'est pas recevable parce qu'elle ne peut convenir à notre *rgâr*, au présent de l'indicatif. Je crois donc qu'il faut en revenir, au moins partiellement, à l'ancienne explication par *garer* et

(16) Zola, cité par Robert, V, 559 a.

(17) Robert, VI, 117 a.

non par *garder*. C'est celle que proposaient Dauzat (18), Nyrop (19), Hatzfeld, Darmesteter et Thomas (20). Gamillscheg (21) hésitait entre les deux explications. Tous ces auteurs pensaient à un verbe *garer* ou *agarer*, mais, du fait de formes comme *rgardot*, *rgôrdoût*, *rgardeût*, *r'gard'tè*, il est impossible d'expliquer notre *rgâr* uniquement par un verbe \**rgarer* « \**regarer* ». Il est, au contraire, légitime de penser que *rgâr* est une forme hybride, résultant de *regarde*, prés. 3 de *regarder*, influencé par *gare*, prés. 3 de *garer*.

Pierre RUELLE

(18) *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, Larousse, 1938, p. 16 b.

(19) *Grammaire historique de la langue française*, Copenhague, 1924, t. II, § 154, 1<sup>o</sup>.

(20) *Dictionnaire général de la langue française*, I, Paris, Delagrave, s. d., v<sup>o</sup> *aga*.

(21) *Etymologisches Wörterbuch der französischen Sprache*, Heidelberg, Carl Winter, 1926, v<sup>o</sup> *aga*.

## Gloses

### Littérature ancienne (\*)

**6. bote.** — La 4<sup>e</sup> des *Dix pièces de vers sur les femmes et le mariage* (éd. J. Haust, coll. Nos Dialectes; Inv. M. Piron, n° 286) contient nombre de détails intéressants pour la connaissance du costume féminin de la 1<sup>re</sup> moitié du 17<sup>e</sup> siècle. Certains réclament encore des éclaircissements. Déjà nous avons consacré notre 4<sup>e</sup> glose (DW 11, 124-127) à un mot de cette pièce, *r(i)tape*. C'est un autre passage du même document, la 14<sup>e</sup> strophe (v. 53-56) que nous examinerons ici :

*Ile vis-ont lès pindants d'ārdjint,  
lès botes férées, lès coûtes d'vins;  
si faront-èle, po mi aler,  
li bofèt pindou so l' costé.*

Elles vous ont les pendants (= pendentifs de chaînes : v. éd. J. Haust, p. 11, n. 3-4] d'argent, les bottes ferrées, les couteaux dedans, et elles vous auront, pour mieux aller, la pelote (à épingle et à aiguilles) sur le côté.

Du 2<sup>e</sup> vers de cette strophe, J. Haust donne simplement la traduction que nous avons reproduite, et il ajoute : « détails obscurs ».

Dans son étude sur *ramponô* (*Romanica Gandensia*, I, 1953, p. 128, n. 3), M. Piron propose de corriger le texte :

Au lieu de « bote », il convient de lire « boîte » (*bwète*). Dans un commentaire de cette pièce envoyé à J. Haust par le folkloriste Eug. Polain, notre quatrain est ainsi glosé : « A ces chaînes en argent enroulées à la ceinture pendent, sur la jupe, divers objets : une boîte garnie d'ornements en fer et contenant un ou deux couteaux, une pelote à épingle souvent en forme de cœur ».

(\*) Suite de DW 10, pp. 130-139 et 11, pp. 124-128. — Sauf indication contraire, les mentions d'archives proviennent des protocoles de notaires liégeois.

C'est l'examen d'une attestation namuroise ancienne (18<sup>e</sup> s.) de *ramponō*, dans laquelle il identifie le sens 'couteau', qui a conduit M. Piron à citer, à titre de comparaison, notre pièce liégeoise, et à souligner « que le couteau suspendu à la ceinture faisait autrefois partie des accessoires du costume féminin ».

La remarque est judicieuse et le fait, bien établi; voyez, par exemple, à titre de comparaison :

17-2-1763 un crochet avec la chaîne d'argent propre à pendre un ciseau (Not. J. R. Demathieu).

On doit même admettre l'existence de boites de ceinture :

20-4-1758 1 boette a ceinture d'argent doré avec 3 saphires et 1 ruby (F. Xheneumont 11v<sup>o</sup>).

Cela suffit-il, pourtant, à justifier la correction proposée ? Je ne le pense pas. Les couteaux de la pasquelle pendent bien à la ceinture, mais dans des *botes* et non dans des *bwètes*.

En fait, le subst. *bote* a été signalé en wallon liégeois depuis longtemps, non à propos de couteaux, il est vrai, mais à propos d'épées. Dans son *Dictionn. étymol.* (I, 64), Grandgagnage a l'article suivant, dont l'information vient du lexique manuscrit du chanoine De Jaer :

*bote d'on fôrē d'èpêye* bout d'un fourreau d'épée, bouton qui le termine et le ferme.

E. Renard a noté le terme une fois, à Esneux en 1646 (*Textes d'archives liég.*, 2<sup>e</sup> série, 91; BTD 29, p. 256) et il le glose dubitativement 'mouche, bouton?', sans renvoyer à Grandgagnage :

Esneux 1646 mesme qu'il avoit perdu la *bote* de son espée sur ses degrez [= escalier].

Les notaires de Liège m'ont fourni plusieurs mentions comparables aux précédentes :

1625 toutes teles *bottes* d'espée qu'il ferat --- la dousaine de *botte* de Vienne à chincque pat. et demy et les autres plus longues à l'es-pagnoule à six pat. et demy (J. Depreit);

1635 [d'épées?] trois ferommes de gaymes [: viroles de gaines] -- une *botte* de gayme d'argent (N. Rolloux);

12-1-1666 une espée avec la garde et *botte* d'argent (G. F. Pauwea);

10-7-1772 [chez un orfèvre] *bottes* d'épée (L. Prion).

Les contextes sont trop peu explicites pour qu'on puisse affirmer que c'est bien du bouton du fourreau qu'il s'agit. Mais j'ai eu la chance de découvrir chez un notaire plus récent une description très détaillée, qui paraît bien, elle, confirmer la définition de Grandgagnage. Bien que ceci nous écarte un peu de notre sujet, et que certains des termes qui y figurent posent aussi des problèmes qu'on n'abordera pas ici, je crois qu'il est intéressant de reproduire ce texte en entier :

9-1-1706 -- Gerard Jacobi, marchand, lequel at convenu -- avec ledit Baron d'Elles, lieutenant colonel du regiment du brigadier Pems, de lui livrer pour ledit regiment trois cents epees de cavaliers et vingtquattres de bas officiers, le tout bien conditionés, scavoir les gardes du meilleurs et plus pures cuivres qui se puisse trouver dans l'arte, les poignées du fil de cuivres, les lames de Soulingen, du meilleurs asiers qui se fabricq dans ce pays, la tranchante des deux costés, rondes de la poignée à un carte et demy, ce que les maîtres d'armes appellent la force entiere (<sup>1</sup>), de là il regnerat une lisiere ou dos quarré de la largeur d'une pippe, le fourreau doublé de flanelle rouge enveloppé au dehors d'une toile cirée et par dessus un sourtout ou roquet (<sup>2</sup>) de bon cuire noir, la *botte* de cuivre et les crochets de memes, au pris celles desdis cavalliers de quattorse esquelins et celles desdis bas officiers de [blanc] (A. Thonart, 12).

Ce contrat fait par des spécialistes distingue avec une grande précision les diverses parties des épées (gardes, poi-

(<sup>1</sup>) L'expression ne figure dans le FEW ni sous *fortia* ni sous *integer*.

(<sup>2</sup>) Inédit dans cet emploi. En liég. (arch.), un *rokèt* est une camisole de femme (DL; FEW 16, 249a).

gnées, lames) et des fourreaux. Ceux-ci sont doublés de flanelle, recouverts de toile cirée et revêtus, en outre, d'un surtout ou *roquet* de cuir; par élimination, on admettra que la botte de cuivre ne peut guère être que le bout inférieur.

Ainsi, l'article isolé de Grandgagnage est confirmé, tant pour l'existence du mot que pour son sens, par le témoignage des archives. Mais il reste que ce sens de *bote* ne convient pas pour le vers 54 de la pièce wallonne qui a été notre point de départ : les *botes féréyes* dont il est question se rapportent non à des épées, mais à des couteaux, et, comme les couteaux sont dedans, le terme doit désigner un étui, un fourreau, et non une petite partie extérieure de celui-ci.

Les notaires liégeois du 17<sup>e</sup> s. attestent également *botte* en relation avec des couteaux :

12-3-1608 une paire de colteau avec les manches d'argent et la gaine, une *botte* d'argent (J. Colba);

1608 une paire de couteau avec la gailemme et *botte* d'argent avec la chenette (J. Walthery);

29-6-1670 une *botte* ferée d'argent avecque les couteaux ferés d'argent (G. F. Pauwea);

15-1-1675 deux petits couteaux à mange d'argent avec leurs *botte* (F. Delooz);

28-3-1696 une chainette d'argent pour une gaieme de coutaux avec la *botte* (A. Thonnart, 133).

Ici comme dans les textes concernant des épées, la botte se distingue de la gaine (*w. wayîme*). Nous supposons que la gaine est l'étui intérieur, en tissu ou en cuir, du fourreau extérieur, en argent, que désignerait le terme *botte*; mais il faut reconnaître que cela reste une conjecture, dont le principal appui est le vers 54 de notre texte wallon (*lès botes féréyes, lès coûtes d'vins*).

Du milieu du 18<sup>e</sup> s., nous avons encore une attestation du terme, associé, cette fois, à des pistolets :

19-6-1747 Item de *bottes* et cappes de pistolet (A. Andrian).

Texte peu explicite, à nouveau : on ne peut dire exactement quels objets sont dénommés par les deux substantifs. Le FEW (2, 275) signale de nombreux sens de *chape* (et *cape*) relatifs à des pièces d'armements, mais aucun qui soit propre à des pistolets<sup>(3)</sup>. De même (15/2, 41a *butt*), il mentionne, à partir de 1838, nfr. *botte* 'étui où se porte le fusil quand on chasse à cheval'. Est-ce, près d'un siècle plus tôt, un étui pour pistolets que *botte* désigne dans notre mention de 1747 ? On ne peut l'affirmer avec certitude ; mais certaines comparaisons ne manquent pas d'intérêt :

27-2-1711 une housse de verd velour garnye d'or et les cappes pareilles (H. Léonard);

22-4-1722 une housse et deux gardes de pistolet (Caverenne);

13-2-1754 une housse avec ses cappes de velour rouge garnies en or (N. A. Gilman);

18-5-1757 un cheval normand -- avec ses equipages, sçavoir une coupe de pistolet garnis d'asiez, une scelle, une housse, cappes, bride, bridon (N. A. Gilman);

19-4-1758 2 housses de drap verd garnies en argent avec leurs cappes toutes neuves · 1 housse ecarlate brodée en argent avec les cappes et les crepines (F. Xheneumont, 9);

20-4-1758 une vieille housse de velour brodée en argent avec la couverture des pistolets de peau d'ours (F. Xheneumont, 22);

26-9-1758 une paire de pistolets, 2 cappes et une vieille housse, le tout de drap bleu garnis d'un vieux galon d'argent (F. Xheneumont, 24).

(3) Rich 1680-Besch 1858 morceau de cuir qui soutient les boucles d'un baudrier; dep. Cotgr, partie de la garniture du fourreau d'une épée qui le revêt à son extrémité supérieure. — On comparera plutôt avec le dér. nfr. (Rich 1680-Lar 1867) *chaperon* pièce de cuir qui recouvre les fourreaux des pistolets pour les garantir de la pluie (FEW 2, 270ab). Dans un texte liégeois du 17<sup>e</sup> s., nous avons également noté ce dérivé; il y désigne une pièce en tissu, non en cuir : 27-12-1677 une paire de *chapuron* rouge sans montez [= non montés], une paire de *chapuron* de trippe verte avec la frangne verte monté -- une paire de *chapuron* de pistollet viel rouge (L. Ogier).

Ces textes suggèrent les équivalences : *cappe* = *couverture* = *garde*, c'est-à-dire étui (cf. liégi. *wâde* DL, FEW 17, 517a); *botte* = *housse*. On dirait, d'après les exemples cités ainsi que d'après d'autres, dans lesquels les pistolets vont par paires<sup>(4)</sup>, que les *cappes* sont les gaines individuelles et la housse, ou la botte, l'étui collectif. Mais on notera, que, contrairement aux bottes de couteaux, qui sont en métal, les bottes de pistolets, si ce sont bien les housses, sont en étoffe, comme les *cappes*.

Le résultat le plus positif de notre petite enquête est qu'elle a confirmé l'existence, aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> s., à Liège, en français et en wallon, d'un terme *bote* dans des sens particuliers : bout de fourreau d'épée; (sens plus hypothétique) fourreau métallique pour porter des couteaux à la ceinture (objet féminin de luxe); étui en étoffe pour une paire de pistolets.

On espère que des mentions nouvelles, plus descriptives, permettront de mieux cerner les sens. Mais la documentation actuelle suffit très largement pour obliger à abandonner la correction de *bote* en *bwète* proposée par E. Polain et reprise par M. Piron.

Pour l'étymologie, le germ. \**butt* (FEW 15/2, 39sv.) comme le lat. *buttis* (I, 661-663) conviendraient phonétiquement; mais il reste trop de lacunes dans l'information sémantique — on n'est même pas certain si on a à faire à des sens différents ou à des homonymes — pour qu'on se risque à trancher en faveur de l'un ou de l'autre.

**7. taburi.** — Ce mot figure au vers 59 de la *Pasquèye intè Houbièt èt Piron* (Inv. Piron, n° 17; date : 1684), dont

(\*) 5-4-1717 une couple de pistolet avec les *cappes* (F. Fexha); 23-11-1746 une paire d'autre [: pistolets] à un coup avec les *capses* (G. Debleret). — Cf. encore 22-7-1718 une *cape* de pistolet (Firquet 244).

une édition complète, non philologique, a été publiée dans l'*Annuaire de la Soc. liége. de Littér. wall.*, t. 9, 1884, pp. 128-148, et dont les 94 premiers vers ont été réédités par M. PIRON dans son *Anthologie de la littér. wallonne*, pp. 21-25.

Houbièt s'irrite de la sottise, de la naïveté de Piron :

*Qu'è-s-s' on loûrdô ! Où èst ti-èsprit ?  
T'rès pus lwègne qui l' ci qu'èst dri mi,  
Qui m' taburi là qu' dji si d'ssus.*

En fait, le vers 59 doit être transcrit :

*Qui m' taburi là qui dj' si sus.*

La formule archaïque « seoir sus », qui est celle de l'original (« kim tabury la kig sy su ») et que l'éditeur de l'Annuaire a respectée, est, à tous points de vue, préférable à la formule moderne avec « dessus »<sup>(5)</sup>.

Mais c'est du substantif *taburi* que nous voulons parler. Dans l'Annuaire, le vers est traduit dans une note : « que mon *tabouret* là sur lequel je sieds ». M. Piron, de son côté, traduit également les deux vers, mais il donne à *taburi* le sens de 'tambour', et il justifie sa traduction de la manière suivante :

Le *taburi* (arch.) désigne le joueur de tambour; le mot est employé ici par une métonymie comparable à celle de *mestré* dont le sens de violoneux se double, dans les Noëls wallons, de celui d'instrument dont se sert le *mestré*.

Le raisonnement est clair : *taburi* est bien signalé par le DL, comme terme arch., au sens indiqué 'joueur de tambour'<sup>(6)</sup>; le parallèle invoqué (*mestré*) se fonde sur des documents incontestables. La glose paraît donc plausible.

On peut se demander, pourtant, si le parallélisme entre *mestré* et *taburi* est vraiment pertinent. Remarquons que pour

(5) Sur *sus*, cf. L. Remacle, *Synt.*, 2, 192 sv.

(6) Le wall. a connu aussi une f. *tambouri* (v. Grandg. II, 412).

*tambour* (comme pour beaucoup d'instruments de musique), l'évolution habituelle, bien attestée par de nombreux documents, est l'inverse de celle qu'on suppose ici : normalement, l'instrument donne son nom au joueur (*tambour*, *trompette*, *violon* ... pour joueur de ...). Dans le cas de *mestré*, l'absence de motivation entre le nom de l'instrumentiste et le nom de son instrument (*viyolón*, *tièsse di djvô*) a pu favoriser une évolution sémantique exceptionnelle. Il est beaucoup plus difficile d'admettre que *taburi*, mot suffixé, ait pris le sens du simple *tabeûr* sur lequel il est formé et qui peut, lui, avoir très naturellement les deux sens.

La finale *-i* paraît bien représenter le suffixe *'-ier'*. Mais ce suff. est trop polysémique pour nous tirer d'embarras : il forme des noms d'agent ('charpentier, parementier ...'), des noms d'instruments (*hièli* vaissellier; *moùssi* pot servant de baratte ...), des noms d'arbres ...

Certes, il n'est pas question de contester le sens (joueur de tambour, du type *'tambourier'*). Des dictionn. wall. l'attestent; des mentions d'archives contemporaines de notre *pasquèye* le confirment :

Hervé 25-8-1683 ils trouvèrent à ce lieux deux *tambourier*, à savoir Hillair tambour (?) d'Aargentaux ou autrement dit le tambourier, et un certain Ponpurnick, tambour dans la garnison de Dalhem (Not. A. Hagelsteine).

Des mentions plus anciennes ont été notées par E. RENARD, dans sa *Topon. de Wandre* [L 52], p. 133 :

1609 Henry le *Tabury*; 1632 Henry le *tambury*. — C'est peut-être la même personne que, dans sa Topon. d'Ayeneux, p. 41, J. Lejeune cite, à propos d'une *terre le tamboury* : *Henry le tambourier de Wandre demorant en Ayeneux*;

(<sup>7</sup>) Le terme pourrait bien être ici nom de famille; comp. 4-1-1751 Joseph Tambour (D. D. Filot); 26-4-1764 la veuve Pierre Tambour et Lambert Tambour, son fils (T. Heyne).

et dans ses Textes d'archives liégeoises :

Embourg 1538 Grigor le *taberier* (BTD 34, 194);

Ocquier 1604 [quelques personnes ont demandé à l'officier] congé de garder la feste et de faire sonner leur *tambouri*; [malgré le refus, ils] ont fait sonner leur *tanburin* (BTD 36, 172).

Ce dernier extrait, il est vrai, pose un problème. Comment interpréter la succession des deux formes *tambouri* et *tanburin* : emploi du nom de l'instrument après celui de l'instrumentiste ? ou bien variante en *-i* pour le nom de l'instrument ? ou en *-in* pour celui du joueur ? Et, s'il s'agit d'une variante, comment l'expliquer : par substitution de suffixe, par contamination de *-ier* et de *-in*, ou par évolution purement phonétique ?

On connaît en liégeois plusieurs exemples de dénasalisation de *ē* en *i*, tant à l'atone (*fī dreūt* pour *fin dreūt* fin droit, *dīdon* dindon, *cīcwème* pour *cin-* pentecôte ...) qu'à la tonique (dans certains contextes et dans certains patois, *tchī* chien, *cuzī* cousin, *vīt* vient ...), de sorte que *ta(m)b(o)urin* peut occasionnellement aboutir à *tambourī*, *taburī*.

À l'inverse, est-il possible que la forme en *-in* soit une variante de celle en *-ier*? Rappelons-nous les curieux infinitifs en *-in* au lieu de *-i* (*magnin*, *hagnin*, *wangnin* manger, mordre, gagner ...) dont la littér. liégeoise des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> s. nous fournit plusieurs exemples. Diverses explications ont été proposées de ce phénomène, mais le problème mériterait d'être repris de manière plus large. M. DELBOUILLE (*Noëls wall.*, 2<sup>e</sup> éd., p. 325) attribue l'origine des anciens infinitifs en *-in* à une analogie suscitée « sans doute par l'alternance *i magnint = i magnît* »; J. HAUST (BTD 13, 1939, pp. 188-190) penche plutôt pour une explication phonétique : « tendance nasalisante par assimilation progressive ». Ces explications ne sont applicables qu'à la classe des verbes (M. Delb.) ou qu'à certains contextes phoniques (présence d'une cons. nasale

devant la voy. tonique : J. Haust), et elles ne peuvent donc convenir pour *tanburin*. On remarquera pourtant que Haust, l.c., rapproche de verbes liégeois des formes nasalisées du Brabant oriental derrière cons. nasale (*né<sub>n</sub>*; *toumé<sub>n</sub>*) mais aussi derrière cons. non nasale (*golé<sub>n</sub>* collier; *sapé<sub>n</sub>* sapin; *pèpé<sub>n</sub>* pépin ...). Ces dernières formes, et *tanburin*, ne pourraient-elles être considérées comme des hypercorrectismes provoqués par la tendance inverse à dénasaliser *ē* en *i* (cf. *supra*)?

La question reste en suspens. Retenons qu'on ne peut exclure la possibilité pour le *tanburin* de 1604 d'être une variante de *tambourier* ; mais que la possibilité pour *tambouri* (et var.) d'être une variante de *tambourin* nous est apparue également et qu'elle s'appuie sur des parallèles plus nombreux et peut-être plus probants.

Admettre que *taburi* peut représenter *tambourin* ne résoudrait le problème du sens que si ce mot n'avait qu'un sens. Certes, aujourd'hui, un tambourin désigne, avant tout, un petit tambour; comprendre ainsi nous ramène à la traduction de M. Piron, mais par un détour, car nous interprétons le suffixe autrement (*-in* et non *-ier*) et nous faisons l'épargne de l'hypothèse stylistique (métonymie).

Mais, autrefois, *tambourin* est également attesté au sens de 'tabouret' :

30-1-1704 cincque *tambourins* point couverts · trois sieges de cuire rouges (Mouilhet, 13);

21-3-1704 quelques sieges, fauteilles et *tamborins* couvert du même drap (F. H. Dooms);

Herve 22-1-1712 six chaises de bois avec leurs coussins · Deux *tabourins* (J. H. de Hauregard);

2-8-1712 un fauteuil de mocquette rouge -- deux *tabourins* couverts de tapisserie - - - un *tambourin* pliant couvert de mocquette (Caverenne);

4-6-1715 une table quarée avec un tapis à fleur, un petit *tambourin*

de campagne (H. M. Firquet, 191v<sup>o</sup>). — Comp. ID. 191 un petit *tambouret* de campagne;

29-8-1718 un siege et un *tabourin* (Caverenne);

17-6-1732 un petit *tabourin* pliant ---- deux *tabourez* couvert rouge (L. Prion);

2-8-1752 six chaises bourees, deux fauteuils, deux *tabourins* (J. Cal-trou);

6-6-1757 six chesses bourées avec paux jaunes. Item quatre *taboureins* avec serges bleuves (A. Franck);

28-11-1778 douze siege et deux *tabourin* ---- deux sieges bourées et deux *tabourains* (P. Simonon).

Dans le contexte de la pasquille, ce sens, qui offre la lecture la plus facile, me paraît s'imposer.

À moins que son origine ne soit un accident graphique, l'intérêt principal de la forme *taburi* est d'ordre phonétique : c'est un exemple à ajouter à la série des mots liégeois avec -i venant de -in<sup>(8)</sup>.

8. *Un mot fantôme : « rudjèhe ».* — Dans son mémoire de licence inédit (Univ. de Liège, 1978), *Poèmes wallons relatifs à la Révolution verviétoise et à ses prémissives*, Martine CABAY édite, d'après le manuscrit Wéber (feuille volante sur deux colonnes) inconnu de M. Piron (Inv., n° 72), la chanson *Ci cōp-là l' mèzâre s'implit* (v. pp. 98-114).

Plusieurs strophes de ce texte intéressant sont publiées dans un article écrit en collaboration avec D. Droixhe<sup>(9)</sup>. Une erreur grave y est heureusement rectifiée au vers 37.

(8) Outre les deux sens examinés ici, *tambour* et ses dér. (-et, -ette, -in) ont en fr. de nombreux autres sens, dont certains sont attestés dans les archives liégeoises (cf. FEW 19, 175 sv. pers. *tabir*). Il n'y a pas lieu de les examiner ici.

(9) M. CABAY et D. DROIXHE, La genèse de la Révolution de 1789 dans la littér. dialectale verviétoise, in *Études sur le XVIII<sup>e</sup> s.*, Ed. de l'Univ. de Bruxelles, t. VII, 1980, pp. 95-106.

Mais, dans la strophe finale, le vers 92 est reproduit comme dans le mémoire, avec, en abrégé, la même traduction et le même commentaire :

*Elèvans on bē Péron  
90 avou l' Pâye du Fèhe;  
s'èl dédiyans à Fyon [plutôt Fiyon]  
afin k'èl rudjèhe*

Trad. : Élevons un beau Perron avec la paix de Fexhe; et dédions-le à Fyon afin qu'il l'assure [litt<sup>t</sup> « qu'il le jointoie », « le crépissoe », pour le consolider].

Pour justifier la traduction, la note 26 de l'article renvoie au *Dictionn. de Wisimus*, au DFL, à des textes d'archives édités par E. Renard et L. Remacle. Le verbe 'rejeter' (*ridjèter, ru-*), correspondant du liég. *pordjèter*, qui figure dans toutes ces sources, a bien le sens de '(re)jointoyer', mais il a au subj. prés. sing. la forme *ridjète, ru-*, qui ne s'accorde nullement avec la forme « *rudjèhe* » du texte. Or, la finale de celle-ci, assurée par la rime, doit être conservée.

Les trois manuscrits qui nous ont transmis le texte donnent les leçons suivantes (v. mém. de M. Cabay, p. 102) : (B) *affin quia regexhe*; (A) *afin qui a regehe*; (C) *afin quel regehe*.

Nous pensons qu'il faut transcrire simplement : *afin k'i-arèdjèhe* afin qu'ils engragent (infin. *arèdji*). La seule difficulté est le passage à la 3<sup>e</sup> personne après les apostrophes (à la 2<sup>e</sup> pers. du sg. ou du plur.) qui animent tout le texte. Mais cette difficulté est mineure, puisque la lecture proposée est conforme aux deux manuscrits les plus anciens, et qu'elle offre un sens acceptable, sans soulever de problème phonétique.

9. *Un nom méconnu : árgus'.* — Dans deux des pièces verviétoises éditées par M. Cabay dans son mémoire de

licence (v. ci-dessus 8) intervient un personnage qui se nomme « *Lårgus'* » (ms. *laurgusse*) :

(Inv. Piron, n° 85) v. 18 *Hoûtez; tot bas : dju so Lårgus'*; v. 21 *Lårgus' vus d'mande pardon* (M. Cabay, p. 169; A. Body, BSW 19, 111).

(Inv. Piron, n° 75) v. 19 *su Lårgus' n'est minme k'on tèheù, / I n' l'inme [= Fion] nin mons k'on grand monsieù* (M. Cabay, p. 177; A. Body, BSW 19, 93).

« Le dit *Laurgusse* était un ouvrier tisserand qui rimaillait », note A. Body, BSW 19, p. 111. Sur la foi de cette affirmation, non appuyée par des documents d'archives, mais créditee d'une autorité particulière du fait que Body se fondait sur des notes de J. S. Renier, témoin privilégié, M. Cabay (p. 182) estime qu'il faut considérer « *laurgusse* » comme un nom propre et le transcrit *Lårgus'*.

Qu'elle se fonde ou non sur Renier, la note de Body, en fait, se borne à répéter ce que le texte lui-même dit à un autre endroit (éd. Body, p. 93; *su Lårgus' n'est minme k'on tèheù*). Elle ne fournit aucun élément nouveau.

Que le terme soit un nom propre, certes, mais il faut s'en-tendre. Ce n'est, à l'évidence, pas un nom de famille : non seulement il n'est pas attesté comme tel, mais, dans le contexte où il apparaît, son rôle est précisément de dissimuler l'identité de quelqu'un qui a plaisir, au contraire, à énumérer longuement les noms réels des gens qui sont de telle opinion et à se présenter comme informé de tout. S'il est un masque dont on s'abrite, ce nom est aussi l'emblème d'un talent dont on menace des adversaires, et qui doit, donc, être compris d'eux. C'est un surnom, un sobriquet, une sorte de pseudonyme : l'Argus, personnage aux cent yeux, à qui rien n'échappe.

M. Cabay, dans une note, renonce à cette interprétation, que je lui avais suggérée, à cause, d'une part, de la crédibilité

de J. S. Renier (v. ci-dessus) et, d'autre part, de la « différence de niveau d'écriture » avec le reste de la pasquelle. Mais il ne faut pas oublier que, sous l'ancien régime, et au 19<sup>e</sup> s. encore, la culture antique imprégnait fortement les couches cultivées et que des miettes tombaient forcément dans les milieux populaires (<sup>10</sup>). On ne sait pas quel était le statut de ce tisserand verviétois (ouvrier ou patron ?). Quel qu'il ait été, on doit bien constater qu'un terme « cultivé » comme *argus* a fait une brève entrée dans un patois verviétois. Dans l'ouest-wallon, non seulement, le terme a pénétré, mais il s'est maintenu : cf. CARLIER, *Dict. de l'o.-wall.*, I, 55 *árgus'* (Fleurus [Ch 33], Marchienne [Ch 47]), n. m., curieux, importun et bavard.

10. « *hoscol* ». — Je voudrais apporter quelques compléments à la brève note d'identification glissée dans mon compte rendu de l'*Anthologie de la littérature wallonne* de M. PIRON (in *La Vie wallonne*, 53, 1979, p. 249).

Rappelons les vers (d'une longue phrase à la syntaxe boîteuse) où le terme apparaît :

*Qwand Monsègneûr di Tèrmopole,  
avou sès oficis d' « Hoscol »  
(dji vou dire turtos lès-abés  
qu'estint nécessères po v' mitrer) ...*

(Paskaye recitée à la benidiction du reverendissime Abbé de St-Laurent, Inv. Piron, n° 146; éd. M. Piron, *Anthol. de la littér. wall.*, p. 35, vv. 173-176).

Les abbés assistant l'évêque suffragant de Liège lors de la bénédiction de l'Abbé de St-Laurent sont comparés plaisamment à ses officiers de « *Hoscol* ». Ce « nom propre nous

(<sup>10</sup>) Le nom commun *argus* est bien attesté en fr. pour désigner une personne qui sait tout, un espion, etc. (v. Littré). Article à créer dans FEW.

est resté impénétrable », écrit l'éditeur, troublé par la majuscule, qu'il est tenté d'interpréter comme celle de *Termopole* du vers précédent [= Thermopyle, siège dont était pourvu le suffragant].

En fait, « *hoscol* » est une des nombreuses formes d'un substantif bien connu, qui désigna d'abord, comme son origine l'indique (mnld. *h a l s k o t e* FEW 16, 135a), une 'pièce de l'armure protégeant le cou à la jonction du bassinet et de la cuirasse', et, ensuite, un 'ornement de cuivre ou d'argent doré, en forme de croissant, porté par les officiers d'infanterie de service ou en grande tenue'.

Par une exagération amusante, destinée à rehausser la majesté de la cérémonie, l'évêque suffragant est presque assimilé au prince-évêque lui-même, entouré de sa garde d'honneur.

Le mot n'est pas rare dans les archives de Liège et de la région, et il a dû exister non seulement en fr. mais aussi en wall., où il semble bien avoir eu une histoire originale, tant au point de vue phonétique que sémantique.

Voici les quelques mentions que j'ai notées :

2-12-1632 quinze cent corselets d'infanterie, sçavoir le devant et derier et le *haulsecol* bien limé et garny de bon cuire (L. de Belle-vaulx);

1661 deux cents pieces de cuirasses completes, sçavoir les devants avec tassettes<sup>(11)</sup> et les deriers. Ensemble deux cents morions<sup>(12)</sup> avec leurs *hausses col* pour servir lesdites pieces d'armures entieres, le tout blanc et poly verny par dedans, les morions de peau et bourrez d'estoupe (R. Castro, 226);

24-12-1695 Jean Marnette, m<sup>re</sup> orphebe - - at entreprins de livrer audit regiment [d'Amelisweert] - - dix *hoscout* de capitaine, dix de lieutenant et douse d'enseigne (H. Léonard);

(11) FEW 17, 321b : mfr., nfr. *tassette* pièce d'acier adaptée au bas de la cuirasse pour protéger le haut de la cuisse.

(12) *morion* armure de tête.

20-12-1697 pendant que ledit capitaine fut logé dans sa maison, il fit plainte d'avoir perdu son *hoscol* et fit du bruit là-dessus (H. Lohier);

8-1-1722 un *hausse col* et une cinture d'officier (F. Fexha);

4-9-1727 deux espées, deux cinturons, un *hoscolle* et une canne (G. Nihet);

Herve 8-3-1732 une noir justaucor et un *hausco* (C. D. Dehalleux);

18-9-1733 une escherpe et un *hoscolle* (Firquet 225);

11-1-1751 1 *hossekols* de cuivre avec un chivre en argent (S. Magnée);

21-12-1754 deux *hoscolt* d'officier (J. Caltrou);

23-9-1755 deux *hoscols* d'argent (G. G. H. Deloncin);

16-4-1758 une *hoscole* (<sup>13</sup>) de cuivre doré avec un chiffre d'argent (L. D. Lhoist);

14-5-1768 un *hoscol* aux armes de S. A. Celsissime (J. N. Moreau, 27);

9-7-1781 un *hoscol* de cuivre (G. Dorjo);

19-9-1783 le *hoscolle*, l'épée et la montre d'argent (P. F. J. Thonus).

Les graphies fort diverses, comme celles que signale le FEW (<sup>14</sup>), témoignent de l'instabilité phonétique de ce mot relativement technique dont l'évolution a dû être contrariée par des influences diverses. Les graphies anciennes en *-o-* et en *-ou-* citées par le FEW sont étonnantes et font supposer comme point de départ une variante de *hals* (*hols*?). Quant à la forme actuelle, *hausse-col*, attestée depuis 1573, c'est une réinterprétation en verbe + nom complément d'un composé nom + nom (t't). L'étymologie populaire — Wartburg rappelle l'explication de Thomas, R 24, 268 — aura vu dans

(<sup>13</sup>) Mention exceptionnelle au fém. Rem. que l'étymon germ. est fém. et qu'on explique le changement de genre en fr. par l'influence de *sorcot* (FEW, 1.c.).

(<sup>14</sup>) Mfr. *housecol* (Douai 1415), *hoccol* (Tournai 1419), *hauscol* (1447), *houzcol* (1434), *houcecol* (1455), *houscot* (Chastell.), *haulsecol* (1559), *hausse-cou* (17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> s.), *hausse-col* (dep. 1573).

ce qui couvre le cou qch qui hausse le cou (ou le col); et ce processus a pu être appuyé par l'évolution sémantique qui transforma peu à peu en objet d'ornement et d'apparat une pièce d'armure au départ essentiellement utilitaire.

À en juger par les quelques mentions liégeoises que nous connaissons (et qui sont s.d. trop peu nombreuses pour établir une véritable tradition graphique), nous avons, cependant, l'impression que l'évolution liégeoise va dans le sens inverse de celui que dessine l'article du FEW : les formes en *-au-* du 17<sup>e</sup> s. sont évincées au cours du 18<sup>e</sup> s. par celles en *-o-*.

Comment le mot se prononçait-il ? Pour la finale, la pasquelle de St-Laurent, où le terme figure à la rime, indique *-kòl*. Et toutes nos graphies, à l'exception de celle de 1695 (et de la seule mention hervienne, de 1732, qui transcrit p.-ê. une prononciation locale, et à laquelle nous reviendrons) s'accordent de cette prononciation (*°col*) ou l'imposent (*°cole*, *°colle*).

Il est plus difficile de déterminer le timbre de la première voyelle : si les deux premières graphies et celle de 1722 doivent noter un ó fermé<sup>(15)</sup>, les autres posent un problème : ó ou ò ? La graphie *'hoscol* suggère plutôt un ò ouvert bref qu'un ó fermé long. Alors qu'en France le mot subissait l'attraction de *hausser*, on dirait qu'à Liège il a plutôt subi celle du *wall*. *hossi* 'hocher, secouer, balancer'<sup>(16)</sup>. Ce fait, pour mineur qu'il soit, n'est pas sans intérêt. En effet, si

(15) A cette forme pouvait correspondre en wall. liégeois de l'époque une forme en *-á-* (\**háscol*, *-cð*). La f. régulière, *hassi*, du verbe *hausser* ne subsiste en liég. que dans des sens particuliers, une forme en ó s'étant imposée dans *hossi* hausser comme dans *hót* haut (v. DL).

(16) Pour le sens, comp. Remicourt [W 39] *fé hossi l' sáro faire balancer le sarrau, aller tout doucement (en marchant, en travaillant)*. ALW 5, not. 73.

notre sentiment était confirmé, cela indiquerait que *hoscol* (qu'on pourrait écrire *hosse-col*) a eu à Liège une existence vraiment dialectale puisque c'est le dialecte et non le français qui serait au départ de son avatar phonétique.

Selon nous, le liégeois serait donc passé de *ṭháscol* à *ṭhoscol* par une évolution propre, d'origine wallonne, et cela aurait eu pour effet d'entraîner, en français de l'endroit, le passage identique de *hausse-col* à *hosse-col* (avec ô ouvert bref).

Nous pensons, en outre, pouvoir identifier le même type lexical, avec des sens tout à fait particuliers dans des mentions que nous examinerons pour terminer. Si nous ne nous trompons pas, elles apportent une confirmation de la vitalité ancienne de ce terme en patois, puisqu'il y aurait subi, en dehors du changement phonétique signalé, des évolutions sémantiques inattendues et tout à fait inédites.

Dans le *Dictionn. liég.-verv.* de LOBET, on trouve l'article suivant :

*Hansko*, truelle, instrument plat, de fer ou de cuivre avec un manche et douille, de maçon, pour remuer, employer le mortier, le plâtre.

Ch. Grandgagnage cite le mot, d'après Lobet, dans son *Dictionn. étymol.* (II, 534 *hanseco* truelle), mais sans proposer d'étymologie.

On jugera peut-être suspecte cette mention isolée<sup>(17)</sup>, mais elle reçoit une confirmation incontestable d'un inventaire d'outils de maçon réalisé deux siècles plus tôt par un notaire liégeois :

21-8-1651 une hamaide [*haminde* levier], ung *hauscol*, une platte pallette, une porgedroulle [dér. inédit de *pordjèter* rejointoyer; cf. *pordjèterèce* truelle pour faire les joints], deux sperwyr [*spèrwī* oiseau de plafonneur] et ung bage [*batch bac*] de masson (Th. Pauwea 285).

(17) On ne trouve rien de semblable dans les autres dictionn. wall. ni dans le Voc. technol. du maçon par MATHELOT (BSW 13).

Le *"hauscol"* est certainement, comme le « *hansko* » de Lobet, une sorte de truelle, qu'on distingue ici de la *plate palète* et de la truelle à faire les joints (*"porgedroulle"*).

Soit. Mais si ces deux formes et ces deux sens se confortent et se précisent l'un l'autre, est-il possible de les rattacher à *hoscol* ?

Phonétiquement, on l'a dit, à Liège, *†háscol* a dû précéder *†hoscol* (v. graphies en *-au-*), et la mention hervienne de 1732 paraît transcrire une variante *háscō*, que le verviétois « *hansko* », avec nasalisation hypercorrecte, a pu conserver jusqu'au 19<sup>e</sup> s., et que le patois de Jalhay atteste au 20<sup>e</sup> s.

Sémantiquement, le rapport est sans doute moins facile à admettre, surtout parce qu'il n'est, pour l'heure, attesté nulle part pour *hausse-col*. D'autres mots du vocabulaire militaire ont été l'objet de changements de sens : en liég., une *dague* est aussi une fiche de maçon (DL); *hargolète*, qui désigne anciennement un mauvais fusil de traite, subsiste au sens de mauvais couteau, camelote, etc. (ALW 4, 233a) (18) ... Rien ne s'oppose donc à une telle évolution, et on voit mal, autrement, comment expliquer le mot.

Sous la forme *háscō*, le terme a encore été noté par J. Haust, dans son enquête pour l'*Atlas linguistique de la Wallonie*, à Jalhay [Ve 32] au sens 'gilet d'homme' (ALW 5, not. 78, ο B 4 : à paraître). Même si on reste ici dans le domaine de l'habillement, le changement sémantique est également remarquable. Il est piquant de constater que ce qui servit au départ à la guerre, et qui marqua ensuite la dignité, n'ait subsisté, ça et là, un certain temps, que comme nom d'un outil du métier pacifique de la construction ou d'un vêtement civil.

Jean LECHANTEUR

(18) V. aussi dans FEW 16, 134 les sens figurés de *haubert* 'tunique de mailles' : cosse de fève; parties sexuelles de la femme ...

## Notes critiques \*

**40. moillier.** — A deux reprises, W. von Wartburg a formulé, à propos de la mort du fr. *moillier* 'femme', une hypothèse de type gilliéronien : *moillier*, prononcé [mulé] à partir du 13<sup>e</sup> siècle, a tendu à ne plus s'employer parce que *ma moillier* était homonyme de *ma mouillée* et pouvait probablement se prêter à des plaisanteries osées (zu losen witzten) : FEW 3, 451a (*femina*) et 6/3, 200b (*mulier*).

G. Straka a complété l'explication de Wartburg en ce qui concerne la collision homonymique supposée et ses inconvénients : *mouillée* pouvait signifier 'pleurée' ou 'inondée de larmes', 'enivrée', ou encore 'ramollie', 'gâteuse' (« Remarques sur le décès d'un mot : afr. et mfr. *moillier* », *Festschrift K. Baldinger*, 1979, II, 549-551). En outre, G. Straka a fait valoir que, dans deux devinettes du 15<sup>e</sup> siècle et dans un passage d'un texte de 1557, le verbe *mouiller* est employé d'une façon équivoque ou grivoise (« Note sur deux mots malsonnants », 1<sup>o</sup>, *Zeitschr. für roman. Philol.*, 101, 5/6, 1985, p. 407-409).

L'hypothèse de Wartburg avait été qualifiée de ridicule, dès 1948, par L. Spitzer; elle a été rejetée en 1966 par W. Manczak et en 1972 par J. Batany (v. STRAKA, *Festschr. Baldinger*, II, 544-545).

Puis-je dire, en toute simplicité et en toute modestie, que la collision invoquée me paraît invraisemblable ?

« 'sa femme' ou 'la femme Aubin le poissonnier', énoncé comme *sa mouillée* ou *la mouillée d'Aubin*, devait tout de même sonner curieusement », écrit G. STRAKA (*Festschr. Bald.*, II, 549). « -- à partir du moment, dit-il encore, où le subst.

(\*) Pour les premières séries, voir *Les dialectes de Wallonie*, tomes 6 (1978), 8-15 (1980-1987).

*moillier* s'est confondu avec le part. passé *mouillée*, n'était-il pas franchement gênant de parler de la femme ou d'une épouse en évoquant, par le signifiant employé, le concept de personne 'pleurée', ou 'inondée de larmes', ou encore 'enivrée', voire 'ramollie, gâteuse'? Une telle collision homonymique était, me semble-t-il, une raison suffisante pour éviter ce terme » (p. 551).

Ces explications me laissent sceptique.

Telle qu'elles sont constituées, les expressions *ma mouillée* (= 'mon éplorée', 'mon enivrée' ...) et *la mouillée d'Aubin* (= 'l'éplorée d'A.') ont-elles jamais été dites ou écrites, ou même pensées? Si je ne m'abuse, elles n'apparaissent dans aucun des textes allégués par G. Straka; elles auraient sans doute mérité d'être marquées de l'astérisque qui affecte les formes réinventées. Eussent-elles existé, d'ailleurs, on peut se demander si elles pouvaient nuire au subst. *moillier*.

Dans mon patois, le subst. *cougni* 'cognée' est homonyme du verbe *cougni* 'coîter; posséder (une femme)'; mais, en prononçant le substantif, je n'ai jamais pensé au verbe (ma candeur, à vrai dire, était grande); d'autres locuteurs y pensaient probablement, mais le substantif n'en a pas été débilité<sup>(1)</sup>.

Pour qu'une collision homonymique risque de provoquer un accident lexicologique, il faut que les deux mots en cause se rencontrent sur les mêmes chemins de la pensée. Un

<sup>(1)</sup> Dans « Chez les Wallons de Belgique », ouvrage publié anonymement par Oscar COLSON dans *Kryptadia* (tome 8, Paris, 1902, p. 1-148; commun. J. Lechanteur), on trouve, p. 47-48, une chanson liégeoise de « cramignon » (farandole), où cinq mots à la rime, notamment *monteye*, f. 'escalier', *cougnèye*, f. 'cognée', *maquèye*, f. 'fromage blanc', évoquent inévitablement des homonymes qui sont, comme le note l'éditeur, « les principaux termes employés pour désigner la copulation » (verbes *monter*, *cougni*, *maquer*, etc.). Il va de soi que ces doubles sens érotiques n'ont eu aucune influence sur le sort des mots qui pouvaient s'employer de la sorte.

exemple classique est celui de *moudre* (*mūlgēre* 'traire') et de *moudre* (*mōlēre*) : outre que les deux mots étaient de la même catégorie grammaticale (verbes), ils appartenaient au vocabulaire de la ferme ; ils devaient fatalement se gêner, du moins aux formes où *moudre* (*mōlēre*) avait un *d* (fut., condit.). Il semble bien qu'une telle situation était réellement propice à une collision. Le cas de *moillier* et de *mouiller* me paraît avoir été différent : il devait être plus difficile pour un verbe comme *mouiller* ou pour un participe comme *mouillée* de tuer un substantif comme *femme* et aussi employé que *femme*.

Comment la destinée de *moillier* se présente-t-elle en fait ?

Le déclin du lat. *mūlier*, puis celui du fr. *moillier*, ont été jalonnés avec précision par A. GRISAY, G. LAVIS et M. DUBOIS-STASSE dans *Les dénominations de la femme dans les anciens textes littéraires français* (1969), puis par G. Straka dans les deux articles évoqués plus haut.

Dès les premiers textes littéraires latins, *femina* est attesté avec le sens 'femelle de l'homme, femme' (A. Grisay *et al.*, p. 11, b). À l'époque impériale, on constate « l'emploi, sinon exclusif, du moins largement prépondérant de *femina* aux dépens de *mulier* », chez les poètes (Id., p. 14, a), et aussi chez les prosateurs, du moins chez certains, car, dans les romans de Pétrone et d'Apulée, auteurs plus proches du langage parlé, *mūlier* est employé beaucoup plus souvent que *femina* ; néanmoins, on peut dire que « *femina* est devenu un concurrent important » de *mulier* (Id., p. 16).

« A la veille de l'apparition des premiers textes romans », *femina* est « le concurrent le plus direct » de *mulier* au sens 'femme' (Id., p. 49). Pour le sens 'épouse', le latin a connu cinq mots : *conjux*, qui, à l'époque considérée, « n'est plus guère qu'un souvenir littéraire »; *uxor*, qui « reste très employé »; *mulier*, « qui a progressivement acquis le sens 'épouse' et qui est alors le concurrent le plus important d'*uxor*; *femina*,

dont on rencontre quelques attestations au sens 'épouse'; *matrona*, qui est rare (Id., ib.).

En anc. franç., on constate « une nette prédominance » du mot *femme*.

« 1. Au sens de 'femme' on peut considérer que ce terme est la seule dénomination couramment employée. *Moillier*, rare dès les premiers textes, ne connaît qu'un petit nombre d'emplois figés, et ne survit guère à la littérature épique où l'avait maintenu quelque temps sa commodité pour la versification. »

« 2. Pour le sens 'épouse', --, la situation est, au départ tout au moins, plus complexe. Dans la littérature épique, la concurrence entre *femme* et *moillier* demeure importante. Toutefois *moillier* conserve une allure solennelle qui limite son emploi --. Sa fréquence décroît rapidement dès qu'on passe à d'autres genres littéraires --.

» *Femme* devient dès lors la seule dénomination usuelle, à côté du terme *espouse* -- » (Id., p. 115-116).

« Alors que les documents de la basse latinité ne présentent encore qu'occasionnellement des traces d'un emploi de *femina* au sens 'épouse', l'A.F. *femme* est utilisé aussi couramment dans une acceptation que dans l'autre, et cela dès les premiers textes romans » (Id., p. 235).

G. Straka s'est efforcé de démontrer que la vie de *moillier* s'est prolongée jusqu'au milieu du 16<sup>e</sup> siècle. Mais les attestations qu'il a recueillies après 1300 « ne so[nt] pas nombreuses », il le reconnaît lui-même (*Festschr. Bald.*, p. 542), et « il est évident que, depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, -- on employait *femme* bien plus que *moillier* » (ib.).

En fait, le subst. français *moillier* n'avait plus qu'une existence précaire : malade depuis de longs siècles, n'était-il pas destiné à mourir d'une mort naturelle, à s'éteindre doucement ?

A côté de *moillier*, l'anc. franç. connaissait *oissour*, qui dérivait du lat. *uxor* et qui était rarement employé, et *espouse*, dont l'origine était essentiellement religieuse et dont l'emploi « demeure surtout administratif ou en tout cas 'officiel' »

(A. Grisay *et al.*, p. 235); *moillier* a subi un effacement progressif devant *femme*.

On connaît le comment de ce long déclin. A mon sens, le pourquoi ne doit pas viser la dernière phase, mais la première : pourquoi *mulier* a-t-il commencé à s'employer moins ? Sachant que les mots ne sont pas seulement menacés par leur propre faiblesse, mais aussi, et peut-être surtout, par la force de leurs adversaires, je poserais plutôt cette question : pourquoi *femina* a-t-il commencé à supplanter *mulier*, et aussi, notons-le, ses autres concurrents ? De quels atouts disposait-il ?

L'élan qui l'a porté jusqu'à son triomphe se marque dès l'époque latine. Pour en découvrir l'origine, il faudrait probablement chercher sur le plan de l'usage oral : ce doit être là, comme il arrive souvent, que le mot 'femme' a commencé à jouir d'une préférence par rapport à *mulier*, à *uxor*, etc. Il est intéressant de comparer à l'histoire de *femina* celle du lat. *homo*, qui a évincé *vir*, et celle du fr. *homme*, qui, dans Alexis déjà, signifiait 'mari' (FEW 4, 457b). Dans les deux cas, c'est le mot qui s'était déjà imposé dès le latin au sens général de 'être humain de sexe masculin ou de sexe féminin' qui a pris en outre le sens particulier de 'époux' ou de 'épouse'. On comprend qu'une telle simplification se produise aisément dans le langage oral, surtout au niveau du langage populaire : lorsqu'un homme parle de « sa femme », il désigne en fait l'être humain de sexe féminin auquel il est lié et le possessif suggère qu'il s'agit de son épouse. Je me demande s'il faut chercher, en dehors de cette simplification toute naturelle, une autre cause de l'extension du substantif 'femme' <sup>(2)</sup>.

(2) Le latin *mūlier* s'est maintenu en italien, en espagnol, en portugais, etc. Pour l'occitan, v. Wartburg, FEW 6/3, 200b : « En occitan, où l'homonymie avec *mouillée* n'existe pas, *molher* était encore vivace dans les diverses régions au 17<sup>e</sup> et au 18<sup>e</sup> s. C'est seulement à l'époque récente que, suivant l'exemple du français, il a été remplacé presque complètement par les représentants de *femina* ».

**41. ré-hâle.** — C'est en 1933, dans la première édition du *Glossaire de La Gleize* (BDW 18, 104), que j'ai signalé le composé *ré-hâle*, m., petite charrette (de foin, de grain, etc.). Je donnais trois exemples, dont celui-ci, qui explique la formation du mot : *c'è-st-on ré-hâle cwand k'on nn'a k'â rés dès hâles* 'quand on n'en a qu'au ras des ridelles'. Suivait l'étymologie : « Composé de *rés*, ras, et de *hâle*, ridelle ».

Dans *Le parler de La Gl.* (1937), p. 150, je reprenais le mot, et, après l'avoir qualifié en note de « composé bizarre », j'y voyais un croisement probable de *hâle* 'ridelle' avec \**rés tchâr* (même sens), que j'avais trouvé dans un texte du 16<sup>e</sup> s. : 1555 « - - trois *rez chairs* de sternement [= litière] - - » Cour de just. Roanne 27, 31 (cité aussi *Doc. Roanne*, v<sup>o</sup> *rés*).

Le mot a naturellement gardé sa place dans la 2<sup>e</sup> édition du *Gloss. de La Gl.* (1980), p. 130b. Je note que le mot ne peut représenter un type 'rizelle', ridelle, puis je reproduis, malheureusement, l'étymologie de la 1<sup>re</sup> édition, sans me référer au *Parler*, mais en citant un texte d'archives du 17<sup>e</sup> s., qui paraît justifier l'interprétation *rés + hâle* : 29.5.1699 « [le forestier rapporte] Marie R. et Jean C. d'Odrimont pour les avoir trouvés occupants [lire : coupants] environ un *rezé* [lire : *reez* ?] les eschelles des estierniture [= litière] es combles [ld.] » Cour de just. Lierneux 100.

Dans le FEW, °*rez-chair* et *ré-hâle* sont insérés au t. 10, 100b, sous *rasus*, avec, à *ré-hâle*, une note 10 : « + *hâle* 'ridelle' ». Cette présentation est parfaitement adéquate.

En réalité, il faut partir de \**rés tchâr* 'char ras', dont je citais dans *Parler* un exemple de 1555 et dont la formation est tout à fait normale. Cette expression est attestée de nombreuses fois au 15<sup>e</sup> s. dans les actes de la Cour féodale de Stavelot (A.É.L., Stavelot, Principauté, n<sup>os</sup> 58 sv.) : 1439 « le preis a treheus - - livrans unc *rechars* de four [w. foûre, foin] par ans » (58, 19v); 1439 « une *rechare* de four » (59, 51v); etc.

C'est naturellement par croisement avec *hâle* 'ridelle' (comme je l'écrivais en 1937 dans *Parler*), le char ras étant chargé jusqu'au-dessus des ridelles (ce qui ne fait qu'une petite charretée), que *tchâr* a été remplacé par *hâle* dans *rés tchâr*.

**42. trèyeū.** — Le terme *trèyeū* se rencontre comme toponyme à Esneux L 106, à Tilff L 100 et à Fraipont L 110, ailleurs encore, peut-être.

A Esneux, il s'applique à trois endroits : *so l' ~*, versant boisé du *fond d' martin*; — *à ~*, près de Fechereux : 1741 « sur le treeux de Fechereux »; — *so lès ~s* : 1546 « desseur le treeux de Monjardin » (Edg. RENARD, BSW 61, p. 293).

A Tilff, *trèyeū* désigne le rivage de l'Ourthe, sur la rive gauche. C'est d'abord une « dénomination du rivage en général », et il paraît être alors un nom commun : 1736 « 14 verges petites de prairie située au dela de la riviere d'Ourt jointantes du coté d'amont au prez Massar, le rivage ou treyeu entre deux ». Mais il désigne aussi une « partie du rivage joignant à un propriétaire » : 1672 « une p[iece] de pré ... joignant ... d'amont au trayeu Andry » : 1630 « une maison ... dessoub le treyeux Goffinet » (G. THIRIARD, *Tilff-sur-Ourthe*, 1976, p. 265-266).

A Fraipont, J. Lejeune relève, dans sa toponymie manuscrite, *li pourcêtrèyeū*, 1720 « coupe de bois de raspe appelée poursaitreeux » Cour de just. Fraipont 43, 155 (p. 13; non localisé), et *gofatrèyeū* (sur la carte : -fâ-), 1610 « en bois et haies appellé gosfa trayeux » ib. 37, 48 v°, 1709 « prairie appellée Gofatreeux » ib. 42, 5 (p. 17; « Ecart au sud, sur le ri dè ribafosse »).

En tête de l'article *trèyeū* du BSW 61, 293, Renard indiquait : « *trèyeū* : dérivé de *trihe* [?], c.-à-d. de *trihe* « friche, terre laissée en friche et qui sert de pâture » (DL). Thiriard,

*o.c.*, 266, indique de même, sans point d'interrogation : « *W. trèyeū*, dérivé de *trihe* = terres en friche, ici rivage ».

L'explication fait difficulté au point de vue phonétique : on considère comme un dérivé authentique de *trihe*, avec le suff. *-eū* (fr. *-oir*), le w. *tr̄ihēū* 'échalier, petite barrière à enjamber' (Doc. lex. Roanne 403; FEW 17, 400b); mais ce terme a un *i* long et un *h* comme *trihe*.

Or, le liég. connaît un n. c. *trèyeū* 'voie servant à faire descendre les fagots du haut d'une colline' (DL 674-675, *trèyeū* 3, d'après le *Dict. wallon ms.*, 1860-1866, de Fr. BAILLEUX); après la définition, Haust ajoute : « de là probt les l.-d. d'Esneux : *d ~, so l ~* ». C'est un dér. de *tr̄ere* (lat. *trahēre*).

Haust relève dans le DL un verbe *tr̄ere*, terme de houillerie, 'remonter à la surface les berlaines ou le personnel' (DL 672b; Houillerie 224a), et son dérivé *trèyeū* 2, fém. *tr̄erèsse* 'celui, celle qui tourne la manivelle d'un treuil pour extraire des pierres, etc.' (DL 674b; v. aussi ib., 672b, *tr̄erèsse*, pour extraction du phosphate; — Houillerie 224b, *trèyeū* 'ouvrier qui *tr̄et* --, surtout celui qui est préposé à la manœuvre du treuil --'). Mais il ne signale pas une application, peut-être oubliée, mais remarquable, du fém. *tr̄erèsse*; on la trouve dans une chanson de F. L. P. (= Théophile Fuss, Alphonse Le Roy et Adolphe Picard) intitulée *Lès feumes di Lidje* (1843) :

Èst-ce qui q' n'est nin à v' rinde honteūs  
qui dè vèy nos *tr̄erèsses*  
hièrtchî ås batês so l'Avreū,  
atèlèyes come dès bièsses? ...  
È payis d' Lidje, on spâgne lès dj'vâs;  
lès feumes, on n' lès spâgne wére ...  
Sètche, *tr̄erèsse*! va-z-è, ti n' pous mâ!  
Sètche djusqu'à l'eûre di t' mwért! ...

(M. PIROU, *Anthologie de la littér. wall.*, 1979, p. 140).

Trad. — Est-ce que ce n'est pas à vous rendre honteux que de voir nos *trérèsses* traîner les bateaux sur l'Avroy [lieu-dit], attelées comme des bêtes? ...

Dans le pays de Liège, on épargne les chevaux; les femmes, on ne les épargne guère ... Tire, *trérèsse*! va, tu ne risques rien. Tire jusqu'à l'heure de ta mort! ...

Les *trérèsses* étaient les femmes de peine qui remorquaient les bateaux, les haleuses. Il serait assez naturel, dès lors, de penser que le verbe *trêre* lui-même a signifié 'haler (un bateau)' et de supposer que *trèyeū* signifiait 'chemin de halage'. Une telle interprétation conviendrait peut-être au premier lieu-dit de Tilff. Mais l'explication proposée par Haust (voie servant à faire descendre les fagots du haut d'une colline) est assurément préférable pour les ld. *trèyeū* qui ne se trouvent pas aux abords immédiats de la rivière, notamment pour ceux d'Esneux (v. plus haut la suggestion de Haust dans le DL).

L'étymologie du mot paraît claire. Comme le *trèyeū* 3 du DL, celui d'Esneux et de Tilff serait à classer sous *trahère*, dans le FEW 13/2, 182b, où figurent déjà, conformément à l'explication du DL, les termes de houillerie *trêre* et *trèyeū* 2 (fém. *trérèsse*). Une hésitation reste cependant permise. Sous *trāgūla* 'schleife [traîneau, etc.]', le FEW 13/2, 172a, donne mfr. *traille* 'corde, câble pour haler un bateau', *trele* (Tournai 1409); mfr. *trailler* 'haler un bateau' (1539) et mfr. *traileleur* 'celui qui hale un bateau' (Tournai 1393-1399), rouchi *trelleur*; et c'est au mfr. *trailler* que renvoient N. MÉLON et J. HERBILLON, DBR 23, 172, pour expliquer *ratraillage* 'fait de ramener en *traillant* (halant)', à savoir une nacelle (1662, Liège, notaire G. Lien). Les graphies en « -aill- » paraissent répondre phonétiquement à *trāgūla*, encore qu'une graphie « -aill- » puisse représenter -èy- (cp. fr. *tailler*, w. *tèyi*); mais il ne paraît pas possible de détacher le lg. *trérèsse*, avec è et r intérieurs, du vb. *trêre*, et celui-ci vient certainement de *trahère*, non de *trāgūla* ou de \**tragulare*, qui produiraient en wallon \**tray(i)*, \**trèy(i)*.

43. Chardhomme. — Dans les extraits du dictionnaire verviétois de J.-F. Xhoffer publiés par J. Feller, BDW, t. 10, p. 53, on trouve cet article :

« *jär d'âme*, pron. indéfini (!), *dju n'a né vèyou* —, personne ». Déformation de *jâre d'âme* pour genre d'homme ? « Je n'ai vu personne qui ressemble à un homme » ? M. Doutrepont note qu'on dit dit *châr d'âme* à Herve.

J. Haust a consacré une note étymologique au verv. *jär d'âme* dans la même revue, t. 13, p. 56-57. Il ajoute deux exemples de l'expression, l'un de Xhoffer lui-même dans un poème : *su n'a-t-i jär d'âme âtoû d' lu* « et pourtant il n'y a personne autour de lui »; l'autre d'une pasquille de 1636 : *tës'-tu, tchâr d'âme! rin n'est pièrdou, - -* « tais-toi, chair d'âme (= cher ami)! rien n'est perdu, - - ». Et voici ce qu'il écrit sur l'origine de *jâre d'âme* :

On a voulu l'expliquer par une déformation de *jâre d'âme* « genre d'homme ». J'y vois, pour ma part, *tchâr d'âme* (« chair d'âme = âme incarnée, personne »), prononcé à la française *châr d'âme*, comme à Herve, et altéré en *jär d'âme* à Verviers.

Dans son édition de la pasquille de 1636 (*Dialogues de paysans*, Collection « Nos Dialectes », n° 9, p. 85, n. 125), Haust considère *tchâr d'âme* (« chare dâme » dans le placard original) comme une « apostrophe affectueuse qui équivaut à 'cher ami' ».

M. Piron reproduit, dans sa monumentale *Anthologie de la littérature dialectale de Wallonie* (1979), p. 157-161, un long extrait du poème de Xhoffer, *Lu poète walon*, où l'on trouve précisément *jär d'âme* : ... *su n'a-t-i jär d'âme âtoû d' lu* (vers 56), et il glose en note :

*djär d'âme*, expression peu courante, probablement altérée de *tchâr d'âme* « chair d'âme », attestée à Herve, suivant A. Doutrepont (- -).

L'expression *jär d'âme* a été insérée par Wartburg dans FEW 2/1, 384ab, sous *caro* :

Afr. *la char de* « le corps de, la personne » Tobl. Verm. I, 33, agask.  
*charn* -. Daher verv. ne . . *jár d'âme* « ne . . personne (nég.) », Herve  
*chár d'âme* . .

Avec cette explication p. 392a, n. 2 :

Eigentlich « corps qui possède une âme ». Schliesst an afr. *char* « corps » unmittelbar an, vgl. auch CORPUS, ANIMA.

Une interprétation intéressante de (*t*)*chár d'âme* a été proposée par Manfred Bambeck dans ses importantes *Latinisch-romanische Wortstudien* (1959), p. 83-86 : « w. *n šar d'am* 'personne', etc. [- -], expression partitive, comme l'angevin *corps d'âme*, où la chair ou le corps est pris comme une partie de l'âme représentant le tout dans la pensée chrétienne » (résumé d'El. Legros, BTD 34, 311). Cette conception des rapports entre « *chair* » (ou « *corps* ») et « *âme* » me paraît surprenante, mais je ne m'aventurerai pas à la critiquer <sup>(1)</sup>.

Là s'arrête, sauf erreur, l'histoire de *jár d'âme*, *tchár d'âme*, comme expression du langage courant. Mais elle a un prolongement dans l'anthroponymie.

Dans le *Bull. du Vieux-Liège*, t. 9, n° 200 (janv.-mars 1978), p. 244, J. Herbillon explique comme suit le nom de personne *Chardhomme* :

*Chardhomme*, *-d'h-*, *-dome*, *-dôme* peut représenter anc. w. *tchârná dâme* 'cher ami', dans des expressions négatives stéréotypées; « je n'ai pas vu <sup>1</sup> *chár d'âme* » je n'ai vu personne »; . . .

L'explication, présentée d'ailleurs comme une possibilité sans plus, me paraît sujette à caution. Le nom propre *Char-*

(1) On relève dans les anciens textes un adj. *tchârná* qui accompagne des vocatifs : *tchârná Pîrson* (*Dial. de paysans*, II, v. 39), *tchârná dame* (*Dix pièces ...*, « Nos dial. », n° 11, II, v. 12). Dans le premier cas, Haust identifie *tchârná* avec afr. *charnel* « de même chair, parent, intime », et, dans le 2<sup>e</sup> cas, il traduit « ma dame chérie ». V. FEW 2/1, 381b, *carnalis* : afr. *charnel* « german (frère, cousin, etc.) » et afr. mfr. *ami charnel* « ami intime ».

*d'homme*, c'ad. *Char d'homme*, w. \**tchâr d'ome*, n'est pas *tchâr d'âme*, et rien ne prouve qu'il en est une altération. Les formes anciennes que j'ai recueillies montrent que le nom n'a pas changé depuis trois siècles et demi au moins (celles des notaires liégeois m'ont été communiquées par J. Le-chanteur) :

- 1632 Henri Charedomme (not. Louvrix, Liège, 26-2-1632; 53).  
1634 Noel Chaire d'homme de Loncin (Cour de just. Roanne-La Gleize 8, 91v).  
23-7-1645 Arnold Chardome, 14-12-1660 Catherine Chardome (Registres paroissiaux de Grâce-Berleur, Baptêmes, Table; il y a beaucoup d'autres mentions du nom dans la commune et dans des communes voisines au 17<sup>e</sup> et au 18<sup>e</sup> siècle).  
1679 Henry Chardhomme (notaire Gouverneur, Liège, 16-1-1679; 85).  
1712 Nal Charle homme [sign. : Nal Charle d'homme] (not. L.J. Velu, Liège, 30-10-1712).  
1719 Adam Chardhomme (not. R. F. Parent, Liège, 13-2-1719; 462).  
1739 Louys Chair d'homme (not. J. Brandy, Liège).  
17-3-1748 Louis Chard'home le jeune (not. M. Rongier).  
déc. 1749 Marie Wilkin, veuve de Philippe Chardhomme (M. Yans et M. Ponthir, « La seigneurie laïque de Grâce-Berleur », Bull. Inst. archéol. liég. 72, 166).  
18-12-1759 Louis Chardonne (not. N. J. Lambinon).

La forme de 1632 est légèrement antérieure au *tchâr d'âme* de la pasquelle de 1636. Les graphies du nom sont variables, mais sa forme wallonne devait généralement être la même.

Peut-être récolterait-on des attestations plus anciennes en consultant les archives des cours de justice ou d'autres fonds. Dès maintenant, on peut tenter d'expliquer le nom.

Dans ses « Notes d'anthroponymie liégeoise », BTD 26 (1951), p. 257, Edg. Renard glose *Chard'homme* d'une façon inattendue : « qui mange de la chair humaine, anthropophage »? L'explication pose une question. On peut répondre sans hésiter par la négative.

En fait, on a dans *Char d'homme* l'emploi de « chair » relevé par Wartburg dans FEW 2/1, 384b : anc. fr. *la char de* 'le

corps de, la personne'. L'expression «chair d'homme» est laudative et équivaut à 'homme authentique, homme digne du nom d'homme, homme dans toute la force du terme'. V. aussi Tobler-Lommatsch, v<sup>o</sup> *char, charn* 'Person' (2).

On peut comparer à *Chardhomme* d'autres noms de personnes composés de «char, chair» : *François Char de Vache* (1260) et *Colin Chardeveal* 'chair de veau' (1361), cités par E. Renard, BTD 26, 242; *Char de vache* (env. 1280 : Pauvres-en-Île, BTD 43, 141); *Gerair Chairdeveal* (1456: A.E.L., Stavelot, Principauté 59, 257 v<sup>o</sup>); et surtout *Malchair*, w. \*mâle tchâr, qui constitue une sorte d'antonyme de *Chardhomme* : 1280 «Ysabeal et Erbour suers Malechar» (Polypt. St. Lambert, p. 199); 1314 «Jacobus Malchart» (Renard, BTD 26, 244); etc. J. Herbillon, *Bull. Vieux-Liège* 8 (n<sup>o</sup> 191), p. 524, cite un *Jean Malechar* de Huy (1360) et interprète le nom «mauvaise chair (état de la peau)»; mais l'expression vise probablement la personne elle-même, c.à.d. son caractère (3). Dans la *Pasicrisie des Échevins de Liège* éditée par M. Yans, on trouve aussi: 12-7-1426 «Wauthelot Douchechar» (t. 1, 71, n<sup>o</sup> 163), avec l'adj. «douce».

Le français a aussi connu une expression *corps d'homme*. Sous *cōrpus*, le FEW 2/2, 1214a, cite l'afr. et le mfr. *cor(p)s d'homme* 'quelqu'un', loch. *il n'y a pas corps d'homme* 'il n'y a personne'. Il donne ensuite Jers. ang. *corp d'âme* 'nulle personne', qui rappelle curieusement notre *tchâr d'âme*.

«Corps d'homme» est attesté comme nom de personne en France : *Madeleine Cord'homme* (*Le Pays lorrain*, 64<sup>e</sup> année, 1983, n<sup>o</sup> 4; commun. J. Lechanteur) (4). Le nom

(2) On a, dans E. Vroonen, *Dict. étym. des noms de pers. de Belg.*, t. I, p. 73a, un article *Chard-* + *-in, -om(me)*, avec renvoi à *HARD*, t. 2, p. 198-9. Il est évident que *Chardhomme* n'a rien à voir avec *hard*.

(3) Le nom *Malchair* pourrait faire penser à *Bonnechère*; mais le 2<sup>e</sup> composant de ce nom est *chère*, afr. *chière*, figure, visage, du lat. *cara* (J. Herbillon, *Bull. Vieux-Liège* 9, 133).

(4) On a *homme* dans un autre anthroponyme : 1547 cortis jondant à *heurdhomme* (Cour de just. de Fosse 1, 27); 1554 allencontre de

「corps」 figure aussi chez nous dans des surnoms : 1761 « le priant de vouloire le payer -- au nomé *Grandcorps* » (Cour de just. de Lorcé 30, 330); 1776 « Present le *grand corps* dit de Harre » (Id. 31, 512); — 1557 « Collare le *wraie-corpes* [= vrai corps] » (Cour de just. de Lierneux 3, 155); et, avec l'adj. *mâ* 'mauvais', comme dans Malchair : *Macor(p)s*, *Malcorps*, 1277 Jehan *Macor*, 1289 Lambert *Malcors* (J. Herbillon, *Bull. Vieux-Liège* 8, 518 et 524, qui comprend « mauvais corps (contrefait) »; peut-être 「corps」 a-t-il plutôt le sens de 'personne' et concerne-t-il le caractère).

44. My (toponyme). — Dans *Les noms des communes de Wallonie* (1986), p. 112, J. Herbillon cite pour *My* [Ma 6], d'après M. Gysseling, *Top. Woordenboek* I, 726b, les formes anciennes suivantes : 873 (cop. 3<sup>e</sup> déc. 13<sup>e</sup> s.) « *Medis* », ca 1104 (cop. fin 12<sup>e</sup> s.) « *Miez* », 1223 « *Mice* », et, pour le diminutif *Missoule*, top. de *My*, d'après Gysseling, o. c. I, 700b, 1034 (faux milieu 12<sup>e</sup> s.) « *Melchue* », ca 1089 (cop. 3<sup>e</sup> déc. 13<sup>e</sup> s.) « *Mecueles* ».

Il reproduit ensuite une étymologie reprise à Carnoy, *Orig. des n. des comm. de Belg.* (1949), p. 486 :

Primitif : \**medium* ou *meta*, mais un dér. en *-icium* a très tôt triomphé; le lat. vulg. *meta* se disait de tas de foin ou d'arbres frontière C[arnoy]; sur lat. *mēta*, anc. fr. *metes* pl. « bornes, limites », cf. FEW 6/II, p. 54.

Pour déterminer le prototype, Carnoy s'appuie sur *Medolum*, forme la plus ancienne de *Missoule* (dont il n'indique ni la date ni la source, et que Gysseling ignore). « De \**medi-cium*, écrit-il, vient *Medis*, *Mies*, *My* et *Missoul* ».

*heure d'home* (ib., 34 v<sup>o</sup>). D'où un Id. : 1769 preit derier *hourdhommme* (ib. 15, 1); Ch. Gaspar, *Ld. comm. de Fosse*, avait d'abord songé à voir dans *hourd-* une variante de *ord*, sale (p. 141); mais, dans une correction (p. 170), il propose l'interprétation « hure d'homme » qui doit être correcte.

Ni Carnoy ni Herbillon ne donnent le sens de *\*medium*. D'autre part, on peut se demander si *\*medicium* ou *\*meticium* aurait abouti à un monosyllabe (¹).

La tradition graphique remonte au 9<sup>e</sup> s. (par une forme de copie) : 873 *Medis*. Aux formes déjà citées, on peut ajouter ces mentions plus récentes que j'ai notées dans le registre 56 des archives de Stavelot (Principauté, Cour féodale) : 1393 « Colet de Myes » (26), « Jacquemin de Miez » (44); 1394 « Joh. de Mise » (196); 1398 « del cour de Miese » (269); 1405 « a Miez et a Lengnol » (645).

Cette suite de graphies montre que le toponyme actuel *My*, w. *mî*, est réduit de *\*Mîs'*, avec *-s*, et cet *-s* subsiste dans le dérivé *Missoule*.

Le radical *\*Med-*, qu'on a dans les premières mentions *\*Medis* et *\*Medolum* et dont le sens n'a pas été défini, est identique à celui du germ. *mēdus* 'hydromel', d'où procèdent, d'après le FEW 16, 545a, afr. mfr. *mies* (w., hn., flandr., pic. : v. God.), malm. *mî*, La Gleize *mî*, lg. *miés* (1654), *mîs'* (arch.), Bouillon *mi*, flandr. *miez*. Noter ces formes en « -se » : 15<sup>e</sup> s. « ly mesure del larme de *miese* » (Jean de Stavelot, Chron. 213); 1679 « un pot de *mise* » (Cour de just. Louveigné 104; E. Renard, BTD 34, 205, n° 105). Godefroy relève, outre le mot simple, les dérivés *mielsaude* *mieçaude*, f., hydromel; *mieltou*, m., id. (lire *-çou* ?); *miescer*, m., brasseur d'hydromel (Douai); *miessee messee*, f., hydromel, qui reposent tous, sauf peut-être le second, sur une base en *-s*.

L's final pose un problème (voir la discussion de Wartburg, FEW 16, 545b). Mais on en connaît d'autres exemples : comp. *\*bîs'*, forme anc. de *bî* 'brief' < gaul. *\*bedu* (v. *Doc.*

(¹) M. Bologne, *Petit guide étym. des noms des régions, des villes, des villages et des rivières de Wallonie* (1966), p. 82, tire *My*, w. *mî*, 9<sup>e</sup> s. *Medis*, de *Metis* « aux collines » (lt. *met-*), en partant donc de *mēta*; mais celui-ci donne liégi. *môye* 'meule'.

*lex. Roanne, v° °abisser); anc. w. *fis'*, w. mod. *fi* 'fief' (top.) < fq. \**fēhu-* (v. Herbillon, BTD 35, 78-81). Ce qu'il faut noter ici, c'est que l'-*s* du nom commun *mīs'* est organique. Celui du toponyme \**mīs'* peut certainement l'être aussi, de sorte qu'il n'est pas nécessaire, pour expliquer cet -*s*, de faire intervenir un suffixe *-icium*.*

Au premier abord, on ne voit pas comment le nom de l'hydromel a pu servir à localiser une agglomération. Mais cette filiation hypothétique prend de la vraisemblance quand on constate que \**mīs'* s'est appliqué au moyen âge à une source réputée proche de My.

En recherchant les premières attestations du w. *poūhon* 'source d'eau minérale' (v. *Pays de St Remacle* 15, 1981-82, p. 34-35), j'ai rencontré un acte de 1159 par lequel « Erlebald, abbé de Stavelot, ratifie la fondation par Adélard de Roanne d'un ermitage sur le territoire du fief de My », à un endroit localisé comme suit : « Est autem situs loci in silva contra aquam que vocatur Welua et a terminis villa de Scorices usque ad fontem que vocatur *Miez* versus meridiem sub via que dicit ad sacros fontes qui in eadem sylva sunt -- » (Chartes de Stavelot-Malmedy, I, n° 250, p. 478). Dans le texte roman du même acte, ce passage devient : « chis lius siet en bois econtre l'iawe que on appelle Welleva -- decy alle fontaine qui est apelee *Mies* -- desos le voie qui meine as Saintes Fontaines qui sunt en ces meismes bois » (ib., p. 480; n° 251, 1159).

Le cours d'eau nommé Welleva n'a pas été identifié; mais *Scorices* est l'antécédent de *Xhoris*. Il paraît naturel de supposer que la fontaine appelée *Miez* se trouvait aux environs du village actuel de *My*, qui est à 5 km environ au sud de *Xhoris*.

Quant à l'ermitage, il allait prendre bientôt le nom de Bernardfagne (auj. St-Roch, dépendance de Ferrières). Une charte de 1252 mentionne « la maison hospitalière de

Bernardfagne qui est voisine des saintes fontaines du bienheureux Remacle », *hospitale de Bernardphaing quod situm est prope sanctos fontes beati Remaci* (v. *Pays St Rem.* 15, 35). On cite ailleurs la « fontaine de Ferir ». Or, Ferrières et Bernardfagne se trouvaient à 2 ou 3 km à l'est de My.

Ces diverses concordances sont de nature à justifier le rapprochement entre le nom du village de My et le nom de la fontaine appelée *°Miez* en 1159.

On ne peut s'étonner qu'un terme désignant une fontaine soit à l'origine d'un nom d'agglomération. Le mot *Pouhon* désigne des dépendances d'Ernonheid et de Sart-lez-Spa (d'où le nom de famille *Depouhon*). On connaît en Wallonie des toponymes *Bellefontaine*, *Bonne fontaine*, *Claire fontaine*, etc. Pour la France, v., dans la *Toponymie de la France* d'Aug. Vincent, les articles 525-530 (a. fr. *font*, avec déterminants divers, notamment adjectifs : *Bonnefont*, *Fontdouce*, etc.) et 532-536 (fr. *fontaine* ... : *Bonnefontaine*, etc.).

Louis REMACLE

## TABLE DES MATIÈRES

Michel FRANCARD, <i>Comment évaluer la vitalité des dialectes wallons?</i>	5
Yves NYS, <i>La vitalité du dialecte wallon à Purnode [D9]</i>	23
Els MARCKX, <i>La vitalité du dialecte wallon à Neuville (Recogne [Ne 33])</i>	33
Jean-Luc et Marianne FAUCONNIER, <i>Textes dialectaux : Louis Pollen, tireur de terre au bois de Châtelet</i>	44
Louis REMACLE, <i>L'origine du wallon bigâ «purin»</i>	65
Jean LECHANTEUR, <i>Liégeois ancien *lwèrgnâ</i>	77
 Mélanges	
Jean GERMAIN, <i>Un poème de circonstance de 1759 en wallon namurois</i>	86
Léon MARQUET, <i>afrin, terme de défrichement à La Roche-en-Ardenne</i>	93
Pierre RUELLE, <i>Morphologie et syntaxe verbales dans le borain Ça n' li rgâr gné</i>	101
Jean LECHANTEUR, <i>Gloses. Littérature ancienne [6-10]</i>	108
Louis REMACLE, <i>Notes critiques [40-44]</i>	127

jet en fait contre l'aire que on appelle Wallonie - - donc  
alle borains qui est appelée Mie - - dans le voie qui mène  
à Sainte-Pontaine qui suis un des villages buns (ib.,  
p. 649, n° 321, 1169).

Le cours d'eau même Wallon n'a pas été identifié.  
Mais Servais est l'antécédent de Thieu. Il paraît normal  
de supposer que le fortaine appelle Mie se trouvait aux  
environs du village actuel de Mie, qui est à 4 km environ  
au sud de Thieu.

Quant à Fernyage, il allait prendre son nom de  
Bernardienne (auj. St-Roch, dépendance de Fosses).  
Une charte de 1242 mentionne «la maison hospitalière de

SOCIÉTÉ DE LANGUE  
ET DE LITTÉRATURE WALLONNES LIÈGE

**Cotisations :** Pour faire partie de la Société et recevoir les publications ordinaires de l'année, il suffit de s'inscrire en versant la cotisation annuelle de membre affilié (minimum 500 F) au C.C.P. 000-0102927-10 de la S.L.W.

**Vente des publications :** s'adresser exclusivement à la Bibliothèque des Dialectes de Wallonie, 8, place des Carmes, 4000 Liège (local 202, 1<sup>er</sup> étage). — Tél. 041/231960 (ext. 139).

### **Extrait du catalogue :**

*Les Dialectes de Wallonie*, le tome . . . . . 450 F

*Bulletin de la Société de Langue et de Littérature wallonnes* (76 tomes parus, la plupart encore disponibles) :

tome 75 (1974) : A. LALOUX, <i>Mi p'tit viyadje dès-ans au long</i> ; J. MASSONNET, <i>Lexique du patois gaumais de Chassepierre et de la région (A-C)</i> , 356 pp.	900 F
tome 76 (1975) : J. MASSONNET, <i>Lexique ... (fin)</i> (n'est fourni qu'avec le t. 75) Ensemble	1.500 F

*Bibliothèque de philologie et de littérature wallonnes :*

J. FELLER, <i>Traité de versification wallonne</i> , 1928, 400 pp.	1.000 F
R. DASCOTTE, <i>Étude dialectologique ... sur l'élevage dans le Centre</i> , 1978, 158 pp.	350 F
L. REMACLE, <i>Glossaire de La Gleize</i> , 1980, 216 pp.	500 F
M. RENARD, <i>L'Argayon, él djèyan d' Nivèle</i> (éd. J. Guillaume), 124 pp.	400 F

*Collection littéraire wallonne :*

1. J. CLASKIN, <i>Airs di flûte et autres poèmes wallons</i> , éd. critique par Maurice Piron, 1956, 156 pp. (*)	350 F
2. W. BAL, <i>Fauves dèl Tâye-aus-Fréjes et Contes dou Tiène-al-Bije</i> , 1956, 110 pp.	250 F
3. G. WILLAME, <i>Sonnets</i> , éd. critique par Jean Guillaume, 1960, 78 pp.	200 F
4. F. DEWANDELAER, <i>Oeuvres poétiques</i> , éd. critique par Jean Guillaume, 1970, 222 pp.	500 F
5. A. MAQUET, <i>Théâtre en wallon liégeois</i> , 1987, 186 pp.	500 F
6. J. GUILLAUME, <i>Oeuvres poétiques wallonnes</i> , 1989, 222 pp.	500 F

*Collection « Littérature Dialectale d'Aujourd'hui » :*

1. J.-D. BOUSSARD, <i>Li Rodje Dame</i> (*). — 2. É. GILLIARD, <i>Li dérente saison.</i> — 3. M. DUSSAUSSOIS, <i>Et l'iviér qui va v'ni.</i> — 4. J. d'INVERNO, <i>On neûr rèvî qu'on nome amoûr ...</i> — 5. J. RATHMÈS, <i>L'efant so l' teût.</i> — 6. Ch. GEERTS, <i>Lès-eûres d'après.</i> — 7. V. GEORGE, <i>Rècinèyes : le volume</i>	125 F
8. A. HENIN, <i>Lès téres dau Bon Diè</i> (vol. double)	250 F
9. J. HOUBART-HOUZE, <i>Contes d'on payis d'ôte pâ.</i> — 10. J. SPINOSA-MATHOT, <i>El bos qu'on fait lès violes.</i> — 11. J.-M. MASSET, <i>Treûs contes.</i> — 12. A. BACQ, <i>Diè vos l' mère et Lès nûts d' frède bije : le vol.</i>	150 F
13. L. NOËL, <i>Li dictateûr</i>	200 F
14. M.-L. LEDRUT-CHOISEZ, <i>Goustindje dès djoûs.</i> — 15. P. FAULX, <i>S'apinse à mi.</i> — 16. R. VANDAMME, <i>Blautédjes di veûle à solo ; le volume</i>	150 F
17. G. BAUDREZ, <i>Ofrande à m' payis : le volume</i>	150 F
18. R. GRAFÉ, <i>Fâves à cove di pêhon : le volume</i>	200 F
19. A. YANDE, <i>Botré d' rut'lins</i>	150 F
20. E. GILLIARD, <i>Silicose Valley &amp; Tchôkmwâr</i>	150 F

(\*) Ne se vend plus qu'avec la collection complète.

BD. 27.157